The European Commission for the Efficiency of Justice

Evaluation des systèmes judiciaires (2020 - 2022)



Azerbaïdjan

Generated on: 30/09/2022 09:52

Données de référence 2020 (01/01/2020 - 31/12/2020)

Dates de début et fin de la campagne de collecte des données : 19/03/2021 - 01/10/2021

Objectif:

La CEPEJ a décidé, lors de sa 35ème réunion plénière, de lancer le huitième cycle d'évaluation 2020 – 2022, portant sur les données de l'année 2012.

La CEPEJ souhaite utiliser la méthodologie développée dans le cadre des cycles d'évaluation précédents pour obtenir, en s'appuyant sur son réseau de correspondants nationaux, une évaluation globale des systèmes judiciaires des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que de trois pays observateurs (Israël, le Maroc et le Kazakhstan). Ceci permettra aux décideurs publics et aux praticiens du droit d'agir en tenant compte de ces informations uniques.

Le présent questionnaire a été adapté par le Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (CEPEJ-GT-EVAL) à la lumière des cycles d'évaluation précédents et en tenant compte des commentaires des membres, observateurs, experts et correspondants nationaux de la CEPEJ. Le but de cet exercice est d'accroitre la connaissance des systèmes judiciaires des Etats participants, de comparer le fonctionnement des systèmes judiciaires dans ses divers aspects ainsi que de comprendre les tendances de l'organisation judiciaire pour contribuer à améliorer l'efficacité de la justice. Le questionnaire d'évaluation et l'exploitation des résultats obtenus par ce biais ont pour ambition de devenir un véritable outil de politique publique de la justice, au service des citoyens européens.

Instruction:

La manière d'utiliser l'application et de répondre aux questions est guidée par deux documents principaux:

- le manuel d'utilisation et,
- la note explicative.

Tandis que la note explicative apporte des définitions et explications sur le questionnaire d'évaluation de la CEPEJ et la méthodologie nécessaire pour y répondre, le manuel d'utilisation est un outil pour vous aider à naviguer dans cette application. Vous pouvez télécharger la note explicative dans son intégralité sur le site web de la CEPEJ. Les explications spécifiques sont également accessibles pour chaque question dans l'application sous l'onglet « Note explicative » . Ce dernier constitue un outil de consultation immédiate lorsque vous répondrez aux questions.

Si vous avez des questions relatives à ces documents ou à l'utilisation de l'application, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat.

1. Informations générales et financières

- 1.1.Données démographiques et économiques
- 1.1.1Habitants et informations économiques
- 001. Nombre d'habitants (si possible au 1er janvier de l'année de référence +1)

[10 067 100]



=

002. Total des dépenses publiques annuelles au niveau national et le cas échéant, des dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €).

	Montant
Niveau national ou fédéral	13 160 459 550 []NA
Niveau territorial/entités fédérales (total pour l'ensemble des niveaux territoriaux/entités fédérales)	[] NA [X] NAP

Commentaires Comparing to previous year the state budget has increased by 11%.

 \bigcirc

003. PIB par habitant (en €) en prix courants pour l'année de référence

[3 477]

Commentaires Folowing the world trends (Due to the SARS Covid-19) Azerbaijan had not avoided some depression in economic processes.

004. Salaire moyen brut annuel (en €) pour l'année de référence

[4 066]

Commentaires Following the world trends (Due to the SARS Covid-19) Azerbaijan had not avoided some depression in economic processes. However, the average gross annual salary has increased"

005. Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1er janvier de l'année de référence +1

[2.089]
Autorisation de décimales : 5
[] NAP

Commentaires

A1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources: Sources: The State Statistical Committee of the Republic of Azerbaijan, Law on state budget for 2020, Letter of the Central Bank of the Republic of Azerbaijan

1.1.2Données budgétaires relatives au système judiciaire



006. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué pour le fonctionnement de l'ensemble des

tribunaux, en € (sans le budget du ministère public et sans le budget de l'aide judiciaire). Si vous ne pouvez pas distinguer le budget alloué aux tribunaux du budget alloué au ministère public et/ou de celui alloué à l'aide judiciaire, merci de vous référer à la question 7. Si vous êtes en mesure de répondre à la question 6, veuillez répondre NA à la question 7.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
TOTAL - Budget public annuel alloué pour le	65 972 235	61 175 891
fonctionnement de l'ensemble des tribunaux $(1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)$	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
1. Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	43 908 953 [] NA [] NAP	39 845 298 []NA []NAP
2. Budget public annuel alloué à l'informatisation (2.1 + 2.2)	8 092 973 [] NA	8 087 643 []NA []NAP
2.1 Investissements dans l'informatisation	7 555 756 [] NA [] NAP	7 553 164 []NA []NAP
2.2 Maintenance des équipements informatiques des tribunaux	537 217 []NA []NAP	537 217 []NA []NAP
3. Budget public annuel alloué aux frais de justice (frais d'expertise, d'interprètes, etc.)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
4. Budget public annuel alloué aux bâtiments des tribunaux (maintenance, budget de fonctionnement)	7 377 954 []NA []NAP	6 887 884 []NA []NAP
5. Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)	5 122 068 [] NA [] NAP	5 122 068 []NA []NAP
6. Budget public annuel alloué à la formation	1 470 287 [] NA [] NAP	1 232 998 [] NA [] NAP
7. Autres (veuillez préciser)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. Si le budget public annuel alloué au fonctionnement de l'ensemble des tribunaux qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : The budget allocated to the functioning of all courts increased significantly. The main changes were related with salary increasing, investment in technologies and court buildings modernization and maintenance. Regarding the reason of increase of salaries' budget in the year of 2020 comparing to the year of 2018, it needs to be mentioned the Presidential Decree "On Deepening of the Reforms in the Judicial-Legal System" of April 3, 2019. The paragraph 3.4 of the decree implies the essential increase of judges' salaries in order to improve their social protection. The increase of budget allocated to court building was also foreseen in the same Presidential decree of April 3, 2019, according to which the additional funds should be allocated for clerical work and proceedings maintenance related needs. In addition, funds were allocated to cover new buildings' operational expenses (such as public utilities etc.). As to decrease of the budget related to investments in new court buildings, there were no construction of new court buildings planned in 2020, though such investments are planned in near future.

007. Si vous ne pouvez pas répondre à la question 6 parce que vous ne pouvez pas isoler le budget

public alloué aux tribunaux du budget public alloué au ministère public et/ou de celui alloué à l'aide judiciaire, veuillez remplir uniquement la ligne adéquate dans le tableau selon votre système.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et au	98 471 076	92 013 347
ministère public	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et à	68 624 437	63 085 476
l'aide judiciaire	[]NAP	[]NAP
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux, au	101 123 278	93 922 932
ministère public et à l'aide judiciaire	[]NAP	[]NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. Si le budget public annuel qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : The budget allocated to the functioning of all courts increased significantly. The main changes were related with salary increasing, investment in technologies and court buildings modernization and maintenance. The increase in the amount of the public budget implemented for legal aid is explained by the increase of the service fee for the legal aid. According to the decision of the Cabinet of the Ministries, payment for each hour to a lawyer increased three times.

=

008. Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe pour intenter une procédure devant un tribunal de droit commun :

	Obligation de payer une taxe pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun?
en matière pénale	() Oui, au début de la procédure () Oui, à un stade ultérieur
en matière autre que pénale	(X) Non (X) Oui, au début de la procédure () Oui, à un stade ultérieur
	() Non

S'il existe des exceptions à l'obligation de payer une telle taxe, veuillez préciser ces exceptions :

008-1. Quelle est, en quelques mots, la méthode de calcul de cette taxe :

- The amount of court fees on di	putes is: 20 AZN (manat) (9.6 Euro) if the claim price is up to 500 AZN (manat) (240 Euro	o); 30
AZN (14.4 Euro), if the claim is r	ore than 500 AZN (240 Euro)	

008-2. Montant de la taxe exigée pour engager une action en recouvrement d'une créance d'un montant de 3000€ :

[14]

Commentaires

009. Montant annuel des taxes perçues par l'Etat (en €) :

[1 273 589] [] NA [] NAP

Commentaires There has been a decrease of the Annual income of court fees since 2018. The reason is SARS Covid-19 related lock-down and operation restrictions in courts.

012. Budget public annuel approuvé alloué à l'aide judiciaire, en €.

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
TOTAL - Budget public annuel approuvé alloué à l'aide judiciaire (12.1 + 12.2)	2 652 202 [] NA [] NAP	[X] NA []NAP	[X] NA [] NAP
12.1 pour les affaires portées devant les tribunaux (taxes et/ou représentation légale)	2 652 202 [] NA [] NAP	[X]NA []NAP	[X] NA [] NAP
12.2 pour les affaires non portées devant les tribunaux (conseil juridique, ADR et autres services juridiques)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires The increase in the amount of the public budget implemented for legal aid is explained by the increase of the service fee for the legal aid. According to the decision of the Cabinet of the Ministries, payment for each hour to a lawyer increased three times.

012-1. Budget public annuel exécuté alloué à l'aide judiciaire, en €.

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
TOTAL - Budget public annuel exécuté alloué	1 909 585		
à l'aide judiciaire (12-1.1 + 12-1.2)	[] NA	[X] NA	[X] NA
a 1 alde judiciane (12-1.1 + 12-1.2)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
12-1.1 pour les affaires portées devant les	1 909 585		
tribunaux (taxes et/ou représentation légale)	[] NA	[X] NA	[X] NA
urounaux (taxes evou representation regate)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
12-1.2 pour les affaires non portées devant les			
tribunaux (conseil juridique, ADR et autres	[] NA	[] NA	[] NA
• •	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
services juridiques)			

Si le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : The main reason for the difference between the public budget actually implemented for legal aid and the annual approved public budget allocated to legal aid is in the reduction of the number of applications. The reason of SARS Covid-19 related lock-down and operation restrictions.

In 2020 the budget was not allocated for cases not brought to court. But According to the decision of the Cabinet of Ministers, from November 2020, legal assistance under the state budget will be provided not only on the basis of a court decision, but also on the basis of a decision of the investigating authority. At one time or another, cases in the investigating authority are investigated and completed at this stage so that they are not brought to court.

012-2. L'aide judiciaire inclut-elle :

	L'aide judiciaire inclut:
La couverture des taxes / frais de justice	() Oui (X) Non
L'exonération des taxes / frais de justice	() Oui (X) Non

\sim	
Comme	ontaires
COMMIN	Jiituii Co

=

012-3. Les budgets de l'aide judiciaire indiqués dans les Q12 et Q12-1 incluent-ils :

	Montant calculé/estimé inclus
La couverture des taxes / frais de justice	() Oui (X) Non
L'exonération des taxes / frais de justice	() Oui (X) Non

Commentaires

=

013. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué au ministère public, en €.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Total du budget public annuel alloué au ministère public, en € (dont 13.1)	35 113 920 [] NA [] NAP	33 452 535 [] NA [] NAP
13.1 Budget public annuel alloué à la formation du ministère public	916 352 []NA []NAP	855 663 []NA []NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. De plus, si le budget public annuel alloué au fonctionnement du ministère public qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : There has been an increase in the budget allocated to public prosecution services since 2018 and proportionally an increase of the budget allocated to training.

014. Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux (réponses multiples possibles):

		répartition du	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau
undunaux			
	tribunaux	tribunaux	national

Ministère de la Justice	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Autre ministère	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non
Parlement	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non []NAP
Cour Suprême	(X) Oui	() Oui	(X) Oui	() Oui
	() Non	(X) Non	() Non	(X) Non
Conseil Supérieur de la Magistrature	(X) Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	() Non	(X) Non	(X) Non	(X) Non
Tribunaux	(X) Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	() Non	(X) Non	(X) Non	(X) Non
Organisme d'inspection	() Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non	(X) Non	(X) Non
Autre	() Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non	(X) Non	(X) Non

Commentaire - Si « Autre ministère », et/ou « Organisme d'inspection », et/ou « Autre », veuillez préciser :

014-0. Quels sont les critères utilisés pour allouer les ressources financières entre les tribunaux ? En outre, veuillez sélectionner maximum trois critères principaux d'allocation :

	Critères utilisés	Critères principaux
Coûts budgétaires des années précédentes	[X]	[]
Evaluation des besoins particuliers	[X]	[X]
Nombre de juges/non juges	[X]	[X]
Nombre d'affaires nouvelles	[X]	[X]
Nombre d'affaires pendantes	[]	[]
Nombre d'affaires terminées	[X]	[]
Autre	[]	[]

[] NAP

Commentaire - Si « Autres », veuillez préciser :

014-1. Quelles instances possèdent des compétences budgétaires au sein d'un tribunal de première instance ?

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Président du tribunal et/ ou juge(s)	(X)Oui	(X) Oui	(X) Oui	(X) Oui
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Directeur de l'administration du	() Oui	() Oui	() Oui	() Oui
tribunal et/ou non-juges	(X) Non	(X) Non	(X) Non	(X) Non [] NAP
Organe mixte (juge(s) et non-juge(s))	() Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	(X) Non [] NAP	(X) Non [] NAP	(X) Non [] NAP	(X) Non [] NAP
Autre	() Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non [] NAP	(X) Non [] NAP	(X) Non [] NAP

Commentaires - Si « Autre », veuillez préciser. Si les responsabilités sont différentes selon le type/degré de juridiction, veuillez répondre à la question pour les juridictions de première instance de droit commun et décrire les différences en commentaire :

A2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources: Law "On state budget for 2020";
Law "On state fees" dated 2001;
Letter of the Ministry of Finance;
Letter of the General Prosecutor Office.

1.1.3.Données budgétaires relatives à l'ensemble du système de justice

0

015-1. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué à l'ensemble du système de justice, en € (ce budget global inclut le budget du système judiciaire – voir 15-2 ainsi que d'autres éléments du système de justice – voir 15-3) :

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Budget public annuel alloué à l'ensemble du système de	245 648 742	187 571 452
justice, en €	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus et préciser notamment si une part importante du budget provient d'une organisation internationale. De plus, si le budget public annuel alloué à l'ensemble du système de justice qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : The budget allocated to the whole justice system increased significantly. The main changes were related with salary increasing, investment in technologies, court buildings modernization and maintenance and legal aid. The reason of the difference between allocated (approved) and implemented budget is in limited operation in all directions and a break in conducting events due to Sars Cov-19 related quarantine measures in 2020.

015-2. Eléments du budget du système judiciaire (Q6, Q7, Q12, Q13)

	Inclus
Tribunaux	(X)Oui
	() No
	[] NAP
Aide judiciaire	(X)Oui
	() No
	[] NAP
Ministère public	(X)Oui
	() No
	[] NAP

Commentaires

015-3. Autres éléments budgétaires

	Inclus
Système pénitentiaire	(X) Oui () Non
Service de probation	(X) Oui () Non
Conseil supérieur de la magistrature	(X) Oui () Non [] NAP
Conseil supérieur des procureurs	() Oui () Non [X] NAP
Cour constitutionnelle	(X) Oui () Non
Service de gestion du système judiciaire	() Oui () Non [X] NAP
Service de l'avocat d'Etat	() Oui (X) Non
Service de l'exécution	(X) Oui () Non
Notariat	(X) Oui () Non
Service d'expertise légale	(X) Oui () Non [] NAP
Protection judiciaire de la jeunesse	() Oui () Non [X] NAP

Fonctionnement du ministère de la Justice	(X)Oui
	() Non
	[] NAP
Services des demandeurs d'asile et réfugiés	() Oui
	() Non
	[X] NAP
Service d'immigration	() Oui
	(X) Non
	[] NAP
Certains services de police (ex : transfert, enquête, sécurité des détenus)	() Oui
	(X) Non
	[] NAP
Autres	() Oui
	(X) Non
	[] NAP

Si « Autres », veuillez préciser :

A3. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources: LAW «On state budget for 2020»

1.2 Organisation et gestion des tribunaux et des ministères publics



015-4. Veuillez décrire qui a la responsabilité de la gestion des tribunaux individuels, leurs rôles de gestion, leurs statuts et leur position dans la hiérarchie du tribunal concerné ?

- The chairmen of the courts are responsible for the management of the courts. They oversee the work of the judiciary and ensure that judges comply with enforcement and labor discipline, as well as clerical procedures. The deputy chairmen of the courts perform the tasks of the chairmen related to management and replace them in certain cases (vacation, illness, etc.). In higher courts in addition to those specified above, the chairmen of the boards and the chiefs of staff are also carrying responsibility. The chairmen of the boards carry out the formation of the judicial practice of the judicial boards, the analysis of experience and statistics, as well as the application of the legislation. The head of the court administration directly manages the work of the apparatus and coordinates the activities of its separate structures. He has the status of a civil servant and is appointed by the chairman of the court after passing the relevant civil service examination and interview. The chairman of the court, his deputy and the chairmen of the board are appointed by the President after the Judicial-Legal Council evaluates their activities and makes a presentation. The Ministry of Justice is responsible for the financial and security issues of the courts of first instance, but in higher courts for above mentioned matters their chairmen are responsible.

Nombre de caractères maximaux : 10 000

015-5. Veuillez décrire qui a la responsabilité de la gestion des ministères publics individuels, leurs rôles de gestion, leurs statuts et leur position dans la hiérarchie du ministère public concerné?

- The Prosecutor General, his deputies, specialized prosecutors, district and city (territorial) prosecutor's offices are responsible for the management of the prosecutor's offices. They organize the activities of the prosecutor's offices, manage financial and security issues, initiate criminal investigations, supervise and investigate criminal cases within their jurisdiction, defend public prosecutions, and monitor the place and conditions of detention of suspects and accused persons.

In addition to the above-mentioned persons, the heads of various structural units in the Anti-Corruption Department of the Prosecutor General's Office are responsible for their management.

The Prosecutor General, his deputies, and the prosecutors in charge of the specialized prosecutors are appointed by the President, while others are appointed by the Prosecutor General.

Nombre de caractères maximaux : 10 000

2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

2.1. Aide judiciaire

2.1.1Champ d'application de l'aide judiciaire

016. L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	(X) Oui	(X) Oui
	() Non	() Non
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
Conseil juridique, ADR et autres services juridiques	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP

New node

016-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du système d'aide judiciaire dans votre pays à la fois avant et durant la procédure devant le tribunal :

- As per law legal aid for representation is provided in criminal cases during court proceedings, as well as, before court. In other cases, legal aid is provided for only court representation in cassation instance as per decision of court.

Firstly, in accordance with the article 1.2. of Administrative Procedural Code, the provisions of Civil Procedural Code may be applied in judicial proceeding of cases on administrative disputes, unless other rules are specified by this Code and if not contrary to the procedural principles prescribed by the present Code.

Secondly, with regard to the article 67.2. of the Civil Procedural Code, By this Code, in cases where the mandatory participation of the lawyer in the hearing is required, if the persons involved in the case do not have sufficient means to pay for the services of the lawyer, the court that has accepted the court act shall ensure the lawyer's participation in the hearing on the basis of written request of the

persons involved

- 1. Courts of appeal in connection with the writing of a cassation appeal and participation in the courts of cassation instance
- 2. The Supreme Court participation in the Supreme Court and in connection with the writing and participation in an additional cassation appeal

Participation in the courts of first instance and courts of appeal in civil and administrative cases is not defined by law.

Thirdly, as for the article 92.6 of the Civil Procedural Code, the compulsory participation of defence counsel shall be ensured by the prosecuting authority.

Under the 193.2, it is stated that if the suspect or accused does not have sufficient means to pay for the services of defence counsel, and if the participation of defence counsel in the criminal proceedings must be guaranteed in accordance with Article 192.3 of this Code, the prosecuting authority shall guarantee the provision of legal assistance under the state budget of the Azerbaijan Republic.

According to the decision of the Cabinet of Ministers, from November 2020, legal assistance under the state budget will be provided not only on the basis of a court decision, but also on the basis of a decision of the investigating authority.

At one time or another, cases in the investigating authority are investigated and completed at this stage so that they are not brought to court.

New node

018. Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice (par exemple : honoraires d'un agent d'exécution) ?

() Oui	
()	X) Noi	n
[1 NAP	

Si oui, veuillez préciser :

019. L'aide judiciaire peut-elle être allouée pour d'autres frais (différents de ceux indiqués aux questions 16 à 18, par exemple honoraires d'un conseiller technique ou expert, honoraires d'autres professionnels de la justice (notaires), frais de voyage, etc.) ?

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Allocation de l'aide judiciaire pour d'autres frais	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

2.1.2Informations relatives à l'aide judiciaire

020. Veuillez indiquer le nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire :

	Total	Affaires portées devan les tribunaux	Affaires non portées devant les tribunaux
TOTAL	37 209	21 913	15 296
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
En matière pénale	36 259	20 963	15 296
_	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
En matière autre que pénale	950	950	0
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires - Veuillez préciser le cas échéant : According to the Presidential Decree "On deepening reforms in the judicial system" dated 2019, in order to ensure accurate forecasting and centralized accounting of funds required for legal assistance under the state budget, it was decided to allocate these funds directly to the Bar Association of the Republic of Azerbaijan. Because before 2020, it was allocated to the relevant executive power, and there was no information about the work done, decisions, statistics.

On the other hand, according to the decision of the Cabinet of Ministers, from November 2020, legal assistance under the state budget will be provided not only on the basis of a court decision, but also on the basis of a decision of the investigating authority. This is one of the reasons why there is a difference between the statistics and the amount of last year and this year.

The second reason is the covid-19 pandemic and the courts did not operate for a couple of months. Therefore, last year we had to return to the state budget the unfulfilled part of the amount allocated from the state budget for legal assistance under the state budget.

However, due to the reasons (1) the decision of the Cabinet of Ministers which states that from November 2020, legal assistance under the state budget will be provided not only on the basis of a court decision, but also on the basis of a decision of the investigating authority, (2) Some pandemic mitigation measures, (3) the rapid increase in the number of lawyers in the country, it is estimated that 98% of the amount allocated from the state budget for legal assistance under the state budget will be implemented this year.

020-1. Veuillez indiquer les délais de la procédure pour l'octroi de l'aide judiciaire, c'est à dire la durée allant de la demande initiale d'aide judiciaire à l'approbation finale de cette demande.

	Durée en jours
Durée maximale prescrite dans la loi/règlementation	
	[] NA
	[X] NAP
Durée moyenne réelle	
•	[] NA
	[X] NAP

Commentaire - Veuillez préciser si les délais prévus sont fixés dans une loi ou une autre règlementation. En outre, veuillez préciser si des délais différents sont prévus pour les affaires pénales et les affaires autres que pénales : There is no time limit in the legislation.

021. En matière pénale, les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peuvent-elles bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat?

	Assistance gratuite d'un avocat
Personnes mises en cause	(X) Oui

(X) Oui (Non NAP (X) Oui (Non Non NAP	atrimoine) du re et veuillez ajouter tout Valeur des biens (patrimoine) (pour une
(X) Oui (Non NAP (X) Oui (Non NAP (X) Oui (Non NAP Ou des biens (partielle ?	de l'avocat atrimoine) du re et veuillez ajouter tout Valeur des biens (patrimoine) (pour un
(X) Oui (Non NAP (X) Oui (Non NAP (X) Oui (Non NAP Ou des biens (partielle ?	de l'avocat atrimoine) du re et veuillez ajouter tout Valeur des biens (patrimoine) (pour une
() Non [] NAP (X) Oui () Non [] NAP ou des biens (partielle ?	re et veuillez ajouter tout Valeur des biens (patrimoine) (pour une
(X) Oui () Non [] NAP ou des biens (p artielle ?	re et veuillez ajouter tout Valeur des biens (patrimoine) (pour une
artielle ? roi de l'aide judiciai u revenu annuel	re et veuillez ajouter tout Valeur des biens (patrimoine) (pour une
artielle ? roi de l'aide judiciai u revenu annuel	re et veuillez ajouter tout Valeur des biens (patrimoine) (pour une
	(patrimoine) (pour un
	personne), (en €)
	[] NA [] NAP
	e de bien-fondé que l'action n'a

Victimes

(X) Oui

Page 14 sur 131

ar le développement actuel de ce type d'assurance dans votre pays;	
• • • •	
La décision judiciaire précise le]
(X) Oui () Non	
(X) Oui () Non	
·	
783-IG dated 28.12.1999; Civil Procedure Code; Criminal Procedure	
	<u> </u>
els (ex: ministère de la Justice, Conseil supérieur	_) de
els (ex: ministère de la Justice, Conseil supérieur a accès gratuitement : Oui, adresse(s) internet : Non	_ d
a accès gratuitement :	
	partage des frais de justice (X) Oui (Non (X) Oui

Page 15 sur 131

(X) le(s) juge(s) en charge de l'affaire principale

() un autre juge ou fonctionnaire

() une instance extérieure au tribunal

A des informations sur le système judiciaire (organisation des tribunaux, procédures judiciaires, etc.)	(X) courts.gov.az	()
A d'autres documents (par exemple formulaires,	(X) justice.gov.az;	()
formulaires téléchargeables, formulaires à remplir en ligne	jlc.gov.az	
etc.)		

Commentaire - Veuillez préciser quels documents et informations sont inclus dans « A d'autres documents » :

029. Votre système prévoit-il une obligation d'informer les parties concernant les délais prévisibles de leur procédure judiciaire ?

(X) Oui, toujours
() Non
() Oui, seulement dans quelques situations particulières

Commentaire - Si « Oui, seulement dans quelques situations particulières », veuillez préciser :

030. Existe-t-il un système d'information public et gratuit pour informer et faciliter l'accès à la justice ?

	Système d'information
Général pour les citoyens	[X] Information en ligne [X] Téléphone [] Discussion interactive [X] En personne (accès physique sur place) [] Autre
Spécifique pour les victimes d'infractions	[] Non [] Information en ligne [] Téléphone [] Discussion interactive [] En personne (accès physique sur place) [] Autre
Spécifique pour les mineurs (adapté aux enfants)	[X] Non [] Information en ligne [] Téléphone [] Discussion interactive [] En personne (accès physique sur place) [] Autre [X] Non

Commentaire - Veuillez fournir plus d'informations concernant ces systèmes. En outre, veuillez préciser comment cette assistance est fournie :

031. Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables aux catégories de personnes vulnérables suivantes, au cours des procédures judiciaires ?

	d'information	pour les auditions	particulières
Victimes de violence sexuelle / viol	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non	() Non
Victimes du terrorisme	() Oui	(X)Oui	() Oui
	(X) Non	() Non	(X) Non
Mineurs (témoins ou victimes)	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non	() Non
Victimes de violence domestique	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non	() Non
Minorités ethniques	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui
<u>-</u>	() Non	() Non	() Non
Personnes en situation de handicap	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui
•	() Non	() Non	() Non
Délinquants mineurs	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non	() Non
Autres (par exemple, les victimes de la traite	() Oui	() Oui	() Oui
des êtres humains, mariage forcé, mutilation	(X) Non	(X) Non	(X) Non
sexuelle)			
commentaire - Si « Autres personnes vulnérables » en struments, installations, pratiques viudiciaire? [X] Préparation spéciale et adaptée aux mineurs punière adaptée aux mineurs)	existent au regard isant à les protég	des mineurs, quels soner lorsqu'ils participent	nt les dispositifs, t à une procédure
•	1 1 1		
[X] Salle spéciale dans le tribunal conçue pour le	•		
[X] Personne/équipe spéciale de professionnels quédure	ualifiés (par exemple p	sychologues) pour accompagner	le mineur tout au long de
[] Des moyens spécifiques pour communiquer e	et expliquer la significat	ion des décisions de justice	
[] Structures interinstitutionnelles/multidisciplin	naires telles que les "Ma	aisons d'enfants"	

Dispositif

Commentaire

[] NAP

[] Autre, veuillez préciser

031-1. Quels sont les principaux critères pour qu'un mineur puisse engager une procédure, prendre des mesures procédurales en son nom propre ou être témoin ?

Procédure civile	Procédure pénale
------------------	------------------

Modalités particulières Autres modalités

mesures procedurates on son nom propre	[X] Seuil d'âge[Comment]Upon reaching the age of 16 [X] Exceptions au seuil [] Capacité de discernement [] Autre	[X] Seuil d'âge[Comment]14 years old within the appropriate limits by the prosecuting authority [X] Exceptions au seuil [] Capacité de discernement [] Autre
Être témoin	[] Seuil d'âge[Comment] [] Exceptions au seuil [] Capacité de discernement [X] Autre	[] Seuil d'âge[Comment] [] Exceptions au seuil [] Capacité de discernement [X] Autre

Commentaire - Si vous avez sélectionné les réponses « Exceptions au seuil » et « Autre », veuillez apporter des précisions. Si votre système fait une distinction entre la pleine capacité et la capacité limitée d'ester en justice, veuillez décrire la base de cette différenciation (âge, capacité de discernement, type d'action, type d'affaires, autre). Capacity to initiate a proceeding and take other procedural actions in his/her own name:

[According to Article 49.2 of the Code of Civil Procedure, if a minor who has reached the age of sixteen is declared fully capable (emancipation), he may exercise his rights and obligations in court in person. This provision related to minors who are at least 16. In addition, according to Article 49.5 of the same Code, in cases provided by law, juvenils defend their protected interests in court and may exercise their rights, freedoms and the law on transactions arising from civil, family, labor, administrative and other legal relations and related to the disposal of wages or income from entrepreneurial activities. [According article 100.6 of the mentioned Code the capacity of parties to criminal proceedings who are under full age but have reached the age of 14 shall be recognised within the appropriate limits by the prosecuting authority] Exceptions from the threshold

[A victim, civil party, suspect, accused or defendant to a civil claim may be regarded as lacking legal capacity in criminal proceedings if he is unable to exercise his rights and fulfil his duties independently as a result of mental illness, temporary mental disorder or imbecility. A party to criminal proceedings who lacks legal capacity in accordance with this Code may not exercise his rights independently. These rights shall be exercised by his legal representative in accordance with this Code] Capacity for discernment

Civil proceedings: According to Article 62.1 of the Code of Civil Procedure, any person who has information about the circumstances of the case may be questioned by a court as a witness in order to properly resolve the dispute. Pursuant to Article 197 of this Code, the interrogation of a witness under the age of fourteen and witnesses between the ages of fourteen and sixteen at the discretion of the court shall be conducted in the presence of a representative of the institution he/she is studying. If necessary, the parents, adoptive parents, guardians or custodians of the juvenile witness shall also be summoned to court.]

Criminal proceedings: According to the article 228.1 of the Code of Criminal Procedure if an under-age witness can provide information of significance to the case either verbally or in another form, he may be questioned notwithstanding his age] [Article 228.2 of this Code states that If a witness is under 14 years old, or, at the investigator's discretion, under 16 years old, the interview shall be held with the participation of his teacher or, where necessary, a doctor and the witness's legal representative.]

031-2. Si un mineur ne peut pas mener une procédure en son nom propre, qui peut le représenter au cours de la procédure judiciaire ?

	Procédure civile	Procédure pénale
Parent/ tuteur légal	[] Oui, toujours [X] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non	[] Oui, toujours [X] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non

Autre représentant (à la place des parents/ tuteur légal)	[X] Services d'aide sociale	[X] Services d'aide sociale
	ou autre institution publique	ou autre institution publique
	[] Professionnel du droit	[X] Professionnel du droit
	[] Associations pour la	[] Associations pour la
	protection des mineurs	protection des mineurs
	[] Autre	[] Autre
	[] NAP	[] NAP

Commentaire Parent/legal guardian

Civil proceedings:

According to Article 49.3 of the Code of Civil Procedure, the rights, freedoms and legally protected interests of minors between the ages of fourteen and eighteen, as well as persons with limited legal capacity, are protected in court by their legal representatives. Criminal proceedings:

Article 101.1 of the Code of Criminal Procedure states If a victim, civil party, suspect, accused or defendant to a civil claim lacks or has limited legal capacity and has no parents, adoptive parents or guardian, the prosecuting authority shall appoint the guardianship institution as legal representative of that person.

At the same time, we note that according to Article 102.2 of the Code, the following persons may participate in the criminal proceedings as representatives of the victim, civil plaintiff or civil defendant:

- a lawyer with a notarized power of attorney to represent the legitimate interests of the victim, civil plaintiff or civil defendant;
- a close relative of the injured individual with a notarized power of attorney to represent the legitimate interests of the civil plaintiff or the civil defendant (in case if civil claims issued within criminal proceeding);
- Authorized persons of the affected legal entity, or civil plaintiff or legal entity of civil liability, as defined by law, other legal acts or constituent documents of the legal entity as well as employees of the legal entity whose main place of work is duly authorized. Article 100.4 of Code of Criminal Procedure states that between the ages of 14 and 18 a victim, civil party, suspect, accused or defendant to a civil claim shall have limited legal capacity. The possibility of such persons exercising their rights independently as parties to criminal proceedings shall be limited with the consent of their legal representatives. The capacity of parties to criminal proceedings who are under full age but have reached the age of 14 shall be recognized within the appropriate limits by the prosecuting authority] Yes, always

Other representative (instead of parent/legal guardian)

Civil proceedings:

Article 35.4 of the Civil Code states that the guardians and trustees of individuals requiring guardianship or trusteeship and staying in the relevant social welfare institutions or placed in them, are these institutions] Social care services or other public institution [According to Article 59.1 of the Code of Civil Procedure, state bodies, individuals and legal entities may apply to the court to protect the rights, freedoms and legally protected interests of other persons at their request or to protect the interests of other persons. In order to protect the interests of minors, a lawsuit can be filed without the request of interested parties] Legal professional [According to Article 59.1 of the Code of Civil Procedure, state bodies, individuals and legal entities may apply to the court to protect the rights, freedoms and legally protected interests of other persons or to protect the interests of other persons. In order to protect the interests of minors, a lawsuit may be filed without the request of interested parties Associations for protection of minors

031-3. Quels sont les différents critères de responsabilité pénale des mineurs ? (réponses multiples possibles)

[X] Seuil(s) d'âge
[X] Capacité de discernement
[] Autres critères

Commentaire Under article 20.1 of the Criminal Code the person who has reached age of 16, to time of committing a crime shall be subjected to the criminal liability. The persons who have reached the age of 14, to time of committing a crime, shall be subjected to the criminal liability for deliberate murder, deliberate causing of heavy or less heavy harm to health, kidnapping of the person, rape, violent actions of sexual nature, theft, robbery, extortion, illegal occupation of the automobile or other vehicle without the purpose of plunder, deliberate destruction or damage of property under aggravating circumstances, terrorism, capture of the hostage, hooliganism under aggravating circumstances, plunder or extortion of fire-arms, ammunition, explosives and explosives, plunder or extortion of narcotics or

psychotropic substances, reduction unsuitability of vehicles or means of communication] Age threshold(s)

[Diminished responsibility issues are regulated by article 21 of the Criminal Code. Thus the person, who at the time of committing publicly dangerous act (action or inaction), was in a condition of diminished responsibility, and could not realize actual nature and public danger of the acts (actions or inaction) or supervise over them in order to chronic mental disease, timed infringement of mental activity, dementia or other mental disease shall not be subjected to the criminal liability. To the person, who has committed publicly dangerous act (action or inaction) in a condition of diminished responsibility, court can appoint the forced measures of medical nature provided by the present Code. To the person, who has committed a crime in a condition of legal capacity, but before adopting by court of a decision, he has become emotionally diseased, and depriving opportunity to realize actual nature and public danger of his acts (actions or inaction) or supervise over them, court can appoint forced measures of medical nature as it provided by the present Code] Capacity for discernment

031-3-1. Quels sont les seuils d'âge pour la responsabilité pénale des mineurs ?

Responsabilité pénale entraînant une peine non privative de liberté (par ex. mesures éducatives)

[16]	
[] NA	
Г	1 NAP	

Responsabilité pénale entraînant une peine privative de liberté

[]
[]	NA	
[Х] NAP	

Commentaire - Veuillez décrire brièvement la particularité de votre système. Pourriez-vous préciser si la possibilité d'atténuation s'applique aux peines prononcées et comment : Criminal liability resulting in sentence without privation of liberty (for example, educational measures)

[According to the article 85.1 of the Criminal Code to minors shall be appointed penalty, public works corrective works and restraint of freedom. The penalty shall be appointed only at presence at a minor of independent earnings or property on which collecting can be inverted. The penalty is appointed at a rate up to six hundred manats. Public works shall be appointed for the term from eighty to three hundred twenty hours, consist in performance of works, feasible for the minor condemned in free from study or basic work time. Duration of execution of the given kind of punishment by persons in the age of till fifteen years can not exceed two hours per day, and persons in the age from fifteen till sixteen years - three hours per day. Corrective works shall be appointed to minor for the term from two months up to one year. In this case from earnings of condemned shall be made deduction to state at a rate, established by a decision of court, in limits from five up to twenty percents. The restraint of freedom is imposed on minors for a term of two months to two years.

It should be emphasized under article 88 of the Criminal Code the minor, who for the first time has committed a crime, that does not represent big public danger or less serious crime, can be released from a criminal liability if will be recognized, that his correction can be achieved by application of forced measures of educational influence. To minor can be applied the following forced measures of educational influence:

- •warning;
- •transfer under supervision of parents or persons, replacing them, or appropriate state body;
- •assignment of duty to remove the caused harm;
- •restrictions of leisure and an establishment of special requirements to behavior of the minor]

Criminal liability resulting in sentence of privation of liberty

[Article 85 of the Criminal Code states that minors can be subject to imprisonment on a certain term. Imprisonment can be appointed to minor for the term not over ten years. According article 86 of the Criminal Code at assignment of punishment to a minor court takes into account conditions of life and education of this person, a level of mental development, other features of his individual, and also influence on him of extraneous persons. At the same time at assignment of punishment as softening circumstance to minor shall be taken into account in aggregate with other circumstances mitigating and aggravating punishment]

032. Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

(X) Ou1,	mais sei	ilement si	l'auteur	est inconnu	

() Oui, mais seulement si l'indemnisation ne peut pas être obtenue de la part de l'auteur

() Oui, toujours
() Non
Commentaire
032-0. Si oui, pour quels types d'infractions l'indemnisation est- elle allouée ?
(X) Pour tous les types d'infractions
() Pour certains types d'infractions
[] NAP
Commentaire - Veuillez préciser :
032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure
d'indemnisation ?
(X)Oui
() Non
Commentaires
032-0. Si oui, pour quels types d'infractions l'indemnisation est- elle allouée ?
(X) Pour tous les types d'infractions
() Pour certains types d'infractions
Commentaire - Veuillez préciser :
032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure
d'indemnisation ?
(X)Oui
() Non
Commentaires
032-0. Si oui, pour quels types d'infractions l'indemnisation est- elle allouée ?
(X) Pour tous les types d'infractions
() Pour certains types d'infractions
Commentaire - Veuillez préciser :
032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure
d'indemnisation ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
034. Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts

octroyés aux victimes par les juridictions ?

(X) Non			
Commentaires - Si oui, veuillez illustrer ave fréquence des études et l'organe responsable	-	nt le taux de recouvrem	ent, le nom des études, la
035. Le procureur a-t-il un rôle	spécifique au regard des v	victimes (protecti	on et assistance)?
(X)Oui			
() Non			
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :			
035-1. Le procureur a-t-il un rô	le spécifique au regard des	s mineurs victim	es (protection et
assistance)?			
(X)Oui			
() Non			
Commentaire - Si oui, veuillez préciser :			
036. Les victimes d'infractions affaire? Veuillez vérifier la col la possibilité pour un procureur décision d'un juge ».	rérence de votre réponse a	vec celle de la q	uestion 105 qui traite d
(X) Oui			
(X) Oui () Non [] NAP			
() Non	siser :		
() Non [] NAP		ers dans les circo	onstances suivantes :
() Non [] NAP Commentaire - Le cas échéant, veuillez préc		ers dans les circo	onstances suivantes : Montant total (in €)
() Non [] NAP Commentaire - Le cas échéant, veuillez préc	demnisation pour les usag	Nombre de	

() Oui

	Nombre de demandes d'indemnisation	Nombre de condamnations	Montant total (in €)
Total			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Durée excessive de la procédure			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Non-exécution des decisions de justice			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Arrestation injustifiée			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Condamnation injustifiée			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Autre			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaire - Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements concernant la procédure d'indemnisation et la méthode de calcul du montant de l'indemnisation (par exemple, le tarif journalier pour une arrestation ou une condamnation injustifiée):

2.2.2. Confiance et satisfaction des citoyens dans leur système de justic

038. Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes pour mesurer la confiance dans la justice et le degré de satisfaction par rapport au service rendu ?

	Au niveau national	Au niveau des tribunaux
Enquêtes auprès des juges	[X] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc	[] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc
Enquêtes auprès du personnel des tribunaux	[X] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc	[] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc
Enquêtes auprès des procureurs	[X] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc	[] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc
Enquêtes auprès des avocats	[X] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc	[] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc
Enquêtes auprès d'autres professionnels	[X] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc	[] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc
Enquêtes auprès des parties	[X] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc	[] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc
Enquêtes auprès d'autres usagers des tribunaux (par exemple jurés, témoins, experts, interprètes, représentants des agences gouvernementales, ONG)	[X] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc	[] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc
Enquêtes auprès des victimes	[X] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc	[] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc
Enquêtes auprès des mineurs	[X] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc	[] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc

Enquêtes auprès du public	[X] Annuelle [] Autre type de	[] Annuelle [] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Autre(s) enquête(s) non mentionnée(s)	[] Annuelle [] Autre type de	[] Annuelle [] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc

Commentaire - Veuillez indiquer les références et les liens vers les enquêtes de satisfaction citées :

039. Existe-t-il des statistiques hommes/femmes concernant les usagers des tribunaux, les personnes qui saisissent le tribunal, les victimes, les auteurs d'infractions etc. ?

(X) Oui, veuillez préciser: Official court statistics on criminal cases show the information on accused people, their age, sex and other data. Information on the parties related to other cases can be obtained through the Electronic Judicial System based on relevant requests.

() Non

Commentaire - Si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser :

040. Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement du système judiciaire ? (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure)

(X) Oui

() Non

Commentaires

041. Si oui veuillez préciser certains aspects de ce dispositif :

	Autorité compétente pour traiter de la plainte	Existence d'un délai pour cette autorité pour traiter la plainte
Tribunal concerné	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Instance supérieure	(X)Oui	(X) Oui
Ministère de la Justice	(X)Oui	(X) Oui () Non
Conseil supérieur de la magistrature	(X)Oui	(X) Oui
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	(X)Oui	(X) Oui

Commentaires Other external body is Ombudsman.

041-1. Si oui, veuillez préciser certains aspects de ce dispositif :

Nombre de plaintes	Montant des indemnisations accordées	
--------------------	--------------------------------------	--

Tribunal concerné			
	[X] NA	[X] NA	
	[] NAP	[] NAP	
Instance supérieure			
-	[X] NA	[X] NA	
	[] NAP	[] NAP	
Ministère de la Justice			
	[X] NA	[X] NA	
	[] NAP	[] NAP	
Conseil supérieur de la magistrature			
	[X] NA	[X] NA	
	[] NAP	[] NAP	
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)			
·	[X] NA	[X] NA	
	[] NAP	[] NAP	

Commentaires - Si possible, veuillez donner des informations sur l'efficacité de cette procédure de plainte et veuillez indiquer tout commentaire utile :

3. Organisation des tribunaux

3.1.Tribunaux

3.1.1Nombre de tribunaux

042. Nombre de tribunaux - entités juridiques.

	Nombre de tribunaux
Nombre total des tribunaux - entités juridiques (1 + 2)	116
J 1 \ /	[] NA [1 NAP
1. Nombre total des tribunaux de droit commun - entités juridiques (1.1 + 1.2 +	93
1.3)	[]NA []NAP
1.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance - entités juridiques	86
•	[]NA []NAP
1.2 Tribunaux de droit commun de deuxième instance - entités juridiques	6
	[]NA []NAP
1.3 Tribunaux de droit commun de la plus haute instance - entités juridiques	1
	[]NA []NAP
2. Nombre total des tribunaux spécialisés - entité juridiques	23
	[]NA []NAP

Commentaires

043. Nombre de tribunaux spécialisés - entités juridiques.

Première instance	Instances supérieures	
-------------------	-----------------------	--

	1	
Nombre total des tribunaux spécialisés - entités juridiques	23	
110more total des arbandax specialises - entres juridiques	[] NA	[] NA
	[]NAP	[X]NAP
	[] IVAI	[A] IVAI
Tribunaux commerciaux (à l'exclusion des tribunaux de	6	
·	[] NA	[] NA
faillites)	[]NAP	[X]NAP
	[]	
Tribunaux des faillites		
	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP
Tribunaux du travail		
	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP
Tribunaux des affaires familiales		
	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP
TD '1 1 (CC ' 1 / / /		
Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)	5 7 7 7 4	5.3374
	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X]NAP
Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales		
Thounaux de l'execution des sanctions penales	r 1 Mi A	L 1 NIA
	[]NA	[]NA
	[X]NAP	[X]NAP
Tribunaux en matière de lutte contre le terrorisme, le crime		
	[] NA	[]NA
organisé ou la corruption	[X]NAP	[X]NAP
	[21]11/11	[21]17211
Tribunaux en matière de contentieux de l'Internet		
	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X]NAP
Tribunaux administratifs	6	
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[X] NAP
Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale		
	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP
Tribunaux militaires	6	
THOURAUX HIIIIAIICS		r 1 N/A
	[]NA	[]NA
	[] NAP	[X] NAP
Tribunaux pour enfants		
TITOMING POM OMMIN	[] NA	[] NA
	[X]NAP	[X]NAP
		[17]11/11
Autres tribunaux spécialisés	5	
	[] NA	[] NA
	[]NAP	[X]NAP
	L J * 1	[[**] * ***

Commentaires - Si « Autres tribunaux spécialisés », veuillez donner des précisions : There are 5 grave crime courts. According to the Decree "On deepening the reforms in the judicial system" was signed by the President of the Republic of Azerbaijan in 2019 6 commercial and 6 administrative courts were established

044. Nombre de tribunaux - implantations géographiques.

	Nombre de tribunaux (implantations géographiques)
Tribunaux de première instance - implantations géographiques (sont incluses ici	109
les juridictions de droit commun de première instance et les juridictions	[] NA [] NAP
spécialisées de première instance)	[] IVAI

de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance,	
de droit commun de Tere instance, les drounaux specianises de Tere instance,	
tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les cours	
suprêmes)	

Commentaires Each geographical location (district) is identical to our number of district courts-legal entities. As well as there are regional specialized courts (administrative, commercial, grave crimes and military courts).

045. Nombre de tribunaux de 1ère instance (implantations géographiques) compétents pour une affaire concernant :

	Nombre de tribunaux
Une petite créance	92 [] NA
	[] NAP
Le licenciement	92
	[]NA []NAP
Le vol avec violence	13
	[]NA
Faillite	6
	[]NA

Commentaires According to the Decree "On deepening the reforms in the judicial system" was signed by the President of the Republic of Azerbaijan in 2019 6 commercial and 6 administrative courts were established. So a "small claim" cases also being considered by 86 courts of general jurisdiction and 6 newly created commercial, "an employment dismissal" cases are being considered by 86 courts of general jurisdiction and 6 newly created administrative courts. An insolvency cases are being considered by 6 commercial courts.

045-1. Votre définition d'une petite créance est elle similaire à celle fournie dans la Note explicative ?

(X) Oui

() Non

Commentaire - Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser votre définition d'une petite créance : There was no definition for small claims in legislation in 2018. According to o the amendments made to the Civil Procedural Code of the Republic of Azerbaijan by the Law on December 28 it was adopted the definition of the small claims in Azerbaijan. It has been established simplified procedures in civil and economic disputes cases related to these claims. The main purpose of the establishment of the small claim procedures is to give the possibility to citizens and entrepreneurs to speedy trial of their claims.

045-2. Veuillez indiquer le montant en € d'une petite créance :

[957]

Commentaires According to the amendments made to the Civil Procedural Code of the Republic of Azerbaijan by the Law on December 28, 2018 small claims are defined as claims which do not exceed 2,000 AZN (two thousand manats) (957 in €) for civil cases and 10,000 AZN (ten thousand manats) (4787 in €) for economic cases. From October 1 of 2021, the cost of a small claim is set at 5,000 manat (2400 in €) for civil cases (currently up to 2,000 manat), and up to 10,000 manat set for commercial disputes.

<u>C.</u>	veumez indiquer les sources des reponses aux questions de cette partie
	Sources : Judicial-Legal Council; Law «On courts and judges» dated 1997; Civil Procedural Code of the Republic of Azerbaijan

3.2.Personnel des tribunaux

3.2.1Juges et personnels non-juges

046. Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible au 31 décembre de l'année de référence). (Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées.)

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 +	522	447	75
3)	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
1. Nombre de juges professionnels de première	368	313	55
instance	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[]NA []NAP
2. Nombre de juges professionnels dans les	116	102	14
cours d'appel (2ème instance)	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[]NA []NAP
3. Nombre de juges professionnels dans les	38	32	6
Cours suprêmes	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[]NA

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :

=

046-1-1. Votre système autorise-t-il le travail à temps partiel pour les juges avec une rémunération proportionnellement réduite ?

() Oui

(X) Non

Commentaires

046-1-2. Si oui, veuillez préciser dans quelle situation le travail à temps partiel peut être accordé (réponses multiples possibles) :

[] Garde d'enfants
[] Soins aux personnes âgées
[] A des fins de retraite anticipée
[] Autre raison, veuillez préciser
[] Sans raison

046-1-3. Si oui, quel est le pourcentage de juges travaillant à temps partiel (en relation avec le nombre total de juges) ?

	Total (%)	Hommes (%)	Femmes (%)
Total $(1+2+3)$ (%)			
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. En première instance (%)			
•	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. En deuxième instance (cours d'appel) (%)			
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Au niveau des Cours suprêmes (%)			
-	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires

046-1-4. Quel est le pourcentage de temps de travail d'un juge exerçant à temps partiel comparé à un juge exerçant à temps plein ?

() Moins	de	50	%
---	---------	----	----	---

()50-60%

() 60 - 80%

() Plus de 80 %

[] NA

[X] NAP

Commentaires

046-2. Nombre de juges (ETP) par type d'affaires:

	Total	Civiles et/ou commerciales	Pénales	Administratives	Autres
Nombre total de juges	522	269	195	58	
3	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[X] NAP
Première instance	368	188	152	28	
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[X] NAP
Deuxième instance	116	60	34	22	
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[]NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[X] NAP
Cours suprêmes	38	21	9	8	
-	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[]NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[X] NAP

Si « Autres », veuillez expliquer quels types d'affaires :

047. Nombre de présidents de tribunaux (juges professionnels).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de président(e)s de juridictions (1	102	100	2
+2+3)	[] NA	[] NA	[] NA
1213)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Nombre de président(e)s de tribunaux de	95	94	1
première instance	[] NA	[] NA	[] NA
premiere instance	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Nombre de président(e)s de cours d'appel	6	5	1
(2ème instance)	[] NA	[] NA	[] NA
(Zeme mstance)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Nombre de président(s) de cours suprêmes	1	1	0
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires There has been a decrease of one female court president of first instance since the last data collection cycle, due to a retirement

048. Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tels (si possible, au 31 décembre de l'année de référence).

	Donnée
Donnée brute	[] NA [X] NAP
Donnée en équivalent temps plein	[] NA [X] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation de la réponse à cette question :

048-1. Ces juges professionnels siégeant occasionnellement traitent-ils une partie importante des affaires ?

() Oui	Si oui, veuillez apporter des précisions quant aux types d'affaires et une estimation en pourcentage
() Non [X] NAF	

Commentaires

049. Nombre de juges non professionnels, non rémunérés, percevant, le cas échéant, un simple défraiement (si possible, au 31 décembre de l'année de référence) (y compris les "lay judges" ou juges consulaires ; mais les arbitres ou les jurés sont exclus de cette donnée).

Donnée			
Domice	,		

Donnée brute		[]NA		
Donnée en équivalent temps plein		[] NA [] NA		
ommentaires				
49-1. Si de tels juges non professio	onnels existent e	n première instance	e dans votre pays, veuil	
réciser pour quels types d'affaires			<u> </u>	
	Oui	Non	Echevinage	
Affaires pénales (infractions graves)	()	()	()	
Affaires pénales (infractions mineures)	()	()	()	
Affaires familiales	()	()	()	
Affaires de droit du travail	()	()	()	
Affaires de droit social	()	()	()	
Affaires commerciales	()	()	()	
Affaires de faillite	()	()	()	
Autre affaires civiles	()	()	()	
[X] NAP			l .	
Commentaire - Si « Autres affaires civiles », veuil	lez préciser :			
50. Votre système judiciaire prévo	it-il un jury de jı	ugement avec une p	participation des citoye	
() Oui				
(X) Non				
Commentaires				
050-1. Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s)?			
[] Affaires pénales				
[] Affaires autres que pénales				
Commentaires				
951. Veuillez indiquer le nombre de éférence ?	citoyens ayant	participé à de tels j	urys pour l'année de	
[] NA [X] NAP				

=

052. Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement occupés).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de personnel non juge travaillant	2 855	1 527	1 328
dans les tribunaux $(1+2+3+4+5)$	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Rechtspfleger (ou organes équivalents)			
chargés de tâches juridictionnelles ou para-	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
juridictionnelles, ayant des compétences	[A] NAF	[A] NAF	[A] NAF
autonomes et dont les décisions peuvent être			
susceptibles de recours.			
-	1 235	702	533
2. Personnels non-juges chargés d'assister les	[] NA	[] NA	[] NA
juges à l'instar des greffiers (préparation des	[]NAP	[]NAP	[] NAP
dossiers, assistance à l'audience, aide à la			
préparation de la décision)			
3. Personnels chargés de tâches relatives à	1 244	628	616
l'administration et la gestion des tribunaux	[] NA	[] NA	[] NA
(gestion des ressources humaines, gestion des	[] NAP	[] NAP	[] NAP
moyens matériels y compris de l'informatique,			
gestion financière et budgétaire, gestion de la			
formation)			
Tormation)			
4. Personnels techniques	376	197	179
	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[]NA
	[] NAP	[]NAP	[] NAP
5. Autres personnels non juges	F I NIA	F 1 NTA	r i bi a
	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si « Autres personnels non-juges », veuillez préciser :

052-1. Nombre de personnel non-juge par instance (si possible, au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement occupés).

	Total	Hommes	Femmes
Total de personnel non- juge travaillant dans les tribunaux $(1 + 2 + 3)$	2 855 []NA []NAP	1 527 []NA	1 328 [] NA [] NAP
Total de personnel non- juge auprès des tribunaux de première instance	2 146 [] NA [] NAP	1 158 [] NA [] NAP	988 []NA []NAP

2. Total de personnel non- juge auprès des cours	474	257	217
d'appel (2ème instance)	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[]NA
3. Total de personnel non- juge auprès des cours		112	123
suprêmes	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[]NA
Commentaires		J. J	1()
= 052	.: 1. f	ation de Dochandle	
053. S'il existe dans votre système judio		-	
équivalents), chargés de tâches juridicti autonomes et dont les décisions peuven		-	_
domaines ils interviennent:	it ede susce _l	ondies de recours v	eumez preciser dans quen
[] Pour l'aide judiciaire			
[] En matière familiale			
[] Pour les ordres de paiement			
[] Pour les affaires liées aux registres (affaires liées	es au registre fond	cier et/ou au registre du coi	mmerce)
[] Exécution des affaires civiles	s aa registre rond	olor og og da rogistro da cor	e.ee,
[] Exécution des affaires pénales			
[] Pour les affaires non contentieuses			
[] Autres types d'affaires non mentionnés (veuille:	z préciser en com	nmentaire)	
[X]NAP			
Commentaires - Veuillez brièvement décrire leur statut	et leurs fonction	is:	
054. Les tribunaux ont-ils délégué certa	ins services	relevant de leur re	sponsabilité à un service
externe?			
(X)Oui			
() Non			
Commentaires			
054-1. Si oui, veuillez préciser quel	s services o	nt été externalisés :	
[X] la maintenance informatique			
[X] la formation du personnel			
[X] la sécurité			
[] les archives			
[Y] la nattovaga			

Commentaires

[X] le nettoyage

C1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

[] autres types de services (veuillez préciser) :

	Sources : Judicial-Legal Council; Ministry of Justice.	
--	--	--

3.3.Ministère public

3.3.1.Procureurs et personnel

055. Nombre de procureurs (au 31 décembre de l'année de référence). (Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes effectivement occupés, auprès de tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de procureurs $(1 + 2 + 3)$	1 303	1 216	87
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Nombre de procureurs auprès des tribunaux			
de première instance	[X] NA	[X] NA	[X] NA
de première instance	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Nombre de procureurs auprès des cours			
d'appel (2ème instance)	[X] NA	[X] NA	[X] NA
d apper (20the instance)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Nombre de procureurs auprès des cours			
suprêmes	[X] NA	[X] NA	[X] NA
supromos	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :

rémunération proportionnellement réduite ?

(X) Non

() Oui

Commentaires

055-1-2. Si oui, veuillez préciser dans quelle situation le travail à temps partiel peut être accordé (réponses multiples possibles) :

055-1-1. Votre système autorise-t-il le travail à temps partiel pour les procureurs avec une

[] Garde d'enfants

[] Soins aux personnes âgées

[] A des fins de retraite anticipée

[] Autre raison, veuillez préciser

[] Sans raison

Commentaires

055-1-3. Si oui, quel est le pourcentage de procureurs travaillant à temps partiel (en relation avec le nombre total de procureurs) ?

Total (%)	Hommes (%)	Femmes (%)

Total $(1+2+3)$ (%)			
, , ,	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
. En première instance (%)			
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. En deuxième instance (cours d'appel) (%)			
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
. Au niveau des Cours suprêmes (%)			
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Com

055-1-4. Quel est le pourcentage de temps de travail d'un procureur exerçant à temps partiel comparé à un procureur exerçant à temps plein ?

() Moins de 50 %
() 50 - 60%
() 60 - 80%
() Plus de 80 %
[] NA
Γ	X 1 NAP

Commentaires

056. Nombre de chefs des ministères publics.

	Total	Hommes	Femmes	
Nombre total de chefs de ministères publics (1				
• ` `	[X] NA	[X] NA	[X] NA	
+ 2 + 3)	[] NAP	[] NAP	[] NAP	
1. Nombre de chefs de ministères publics				
auprès de tribunaux de première instance	[X] NA	[X] NA	[X] NA	
aupres de u founaux de première mstance	[] NAP	[] NAP	[] NAP	
2. Nombre de chefs de ministères publics				
auprès des cours d'appel (2ème instance)	[X] NA	[X] NA	[X] NA	
aupres des cours d'apper (zeme mistance)	[] NAP	[] NAP	[] NAP	
3. Nombre de chefs de ministères publics				
auprès des cours suprêmes	[X] NA	[X] NA	[X] NA	
aupres des cours supremes	[] NAP	[] NAP	[] NAP	

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus :

057.	D'auti	es personnes	ont-elles	des fonc	tions com	parables	à celles d	les procureurs	?
						L			

() Oui

(X) Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser leurs titres et fonctions :

057-1. Veuillez préciser leur nombre (en équivalent temps plein) :

050 Si oui act de que lour nombre	act inclus de	ne la nombro do s	rocuratire dua vove ever
059. Si oui, est-ce que leur nombre indiqué à la question 55 ?	est metus da	ns le nombre de p	rocureurs que vous avez
() Oui			
() Non			
[] NAP			
ommentaires			
59-1. Les parquets disposent-ils de promestique et violence sexuelle?	ocureurs spé	cifiquement formé	és en matière de violence
		-	
Violence domestique		[mineu	X] Oui] Oui spécifiquement à l'égard des rs victimes] Non
Violence sexuelle		[mineu	[] Oui] Oui spécifiquement à l'égard de rs victimes] Non
ommentaire - Si oui, veuillez préciser :			
60. Nombre de personnel (non-procur	·	-	n-juges, v. question 52
écembre de l'année de référence et sar répondre en équivalent temps plein et	pour les post	tes effectivement p	pourvus).
	pour les post	tes effectivement p	Femmes
répondre en équivalent temps plein et Nombre de personnel (non procureurs) rattaché			
répondre en équivalent temps plein et Nombre de personnel (non procureurs) rattaché au ministère public	Total	Hommes	Femmes
répondre en équivalent temps plein et Nombre de personnel (non procureurs) rattaché au ministère public ommentaires	Total [X] NA	Hommes [X]NA	Femmes [X]NA
répondre en équivalent temps plein et Nombre de personnel (non procureurs) rattaché au ministère public commentaires 22. Veuillez indiquer les sources des re	Total [X] NA	Hommes [X]NA	Femmes [X]NA
répondre en équivalent temps plein et Nombre de personnel (non procureurs) rattaché au ministère public commentaires	Total [X] NA	Hommes [X]NA	Femmes [X]NA

3.4. Parité hommes/femmes

3.4.1 Dispositions particulières pour faciliter la parité

061-2. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter la parité hommes/femmes dans le cadre des procédures de recrutement :

	Oui, veuillez preciser	Non
des juges	()	(X)
des procureurs	()	(X)
du personnel non-juge	()	(X)
des avocats	()	(X)
des notaires	()	(X)
des agents d'exécution	()	(X)

[] NA

Commentaires - si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. Si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser :

061-3. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter la parité hommes/femmes dans le cadre des procédures de promotion :

	Oui, veuillez preciser	Non
des juges	()	(X)
des procureurs	()	(X)
du personnel non-juge	()	(X)
des avocats	()	(X)
des notaires	()	(X)
des agents d'exécution	()	(X)

Commentaire - Si la situation a changé depuis l'année de référence, ou bien si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser :

061-3-1. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter la parité hommes/femmes dans le cadre de la procédure de désignation des :

	Oui / Non
Présidents des tribunaux	() Oui Si « oui », veuillez préciser
	:[Comment]
	(X) Non
Chefs des ministères publics	() Oui Si « oui », veuillez préciser
	:[Comment]
	(X) Non

Commentaires

3.4.2 Au niveau national

061-5. Votre pays dispose-t-il d'un document général (par exemple une politique/ stratégie/ un plan d'action/ programme) sur la parité hommes/femmes qui s'applique spécifiquement au système judiciaire?

()	Oui

(X) Non

Commentaire - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaire. Pouvez-vous indiquer les références ou le lien internet pour accéder à ce(s) document(s), ou nous le/les adresser/ télécharger? The Government of Azerbaijan conducts regularly women's awareness operations. SCFWCA has organized awareness missions to promote among women the General Recommendations of the CEDAW Committee, including the CEDAW itself (the Convention on Elimination of All Forms of Discrimination against Women) and its Additional Protocols. The special project on Strengthening the Role of Civil Society in Promotion of Gender Equality and Women's Rights is being elaborated to increase the role of non-governmental organizations in monitoring and reporting to ensure the implementation of the Convention on Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW). Capacity building activities has been fulfilled to accomplish this target: i) increasing of overall legal literacy of NGOs on various international mechanisms on women's rights, and particularly, the CEDAW and its Additional Protocol; ii) increasing the knowledge of NGO sector to act as an effective advocate of women's rights; iii) providing NGOs with resources and practical skills to conduct a monitoring and elaborate alternative reports on women's rights. Capacity building measures have included the preparation of educational resources and tools coupled with awareness sessions and training courses. 20 NGO representatives have taken part in training sessions. Legal guidelines on CEDAW Convention are developed and printed for NGOs. At the same time, the set of core principles is formed and printed to be used in drawing the alternative CEDAW reports. A training module comprising resources related to the increasing economic and social rights of women on the basis of CEDAW is developed and circulated to different users.

061-6. Existe-il au niveau national une personne (par ex. un commissaire à l'égalité des chances) / une institution spécialement chargée des questions d'égalité hommes/femmes dans le système de justice concernant :

	Oui, veuillez preciser	Non
Le recrutement des juges	(X)	()
La promotion des juges	(X)	()
Le recrutement des procureurs	(X)	()
La promotion des procureurs	(X)	()

Le recrutement du personnel non-juge	(X)	()
La promotion du personnel non-juge	(X)	()

Commentaires - Si cela concerne une autre situation que celle du recrutement ou de la promotion, veuillez préciser. Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaire : State committee for family, women, and children affairs is an institution dealing with gender issues in all areas. According to the article 8.12 of the Statute of this body one of the duties of this body is supervising the insurance of gender equality in all areas.

061-6-1. Veuillez préciser le texte qui met en place cette personne/institution :

(titre, date, nature du texte) State committee for family, women, and children affairs of Azerbaijan Republic. State committee for
family, women, and children affairs was established by the Decree of the President of the Republic of Azerbaijan, dated February 6,
2006.

[] NAP

061-6-2. Veuillez préciser le statut de cette personne/institution :

(par ex. indépendante, rattachée au ministère de la Justice, à un Conseil supérieur de la magistrature ou équivalent ou à un organisme interministériel spécialement dédié à l'égalité hommes/femmes) State committee for family, women, and children affairs of Azerbaijan Republic – The State Committee for Family, Women and Children's Issues (henceforth – the Committee) is a central executive power body implementing and regulating the state policy on family, women and children's issues

[]NAP

061-6-3. Veuillez préciser si cette personne/institution a une fonction d'information et de consultation ou si ses avis ou décisions ont des conséquences juridiques :

(par ex. bloquer une décision, ouvrir un droit à recours) The chairman of the Committee Issues orders and decrees to be executed, adopts (signs) legal acts, arranges their execution and carries out supervision in compliance with the legislation

[] NAP

3.4.3 Au niveau des tribunaux/des services du ministère public

061-7. Existe-t-il, au niveau des tribunaux ou des services du ministère public une personne (par ex. un commissaire à l'égalité des chances)/institution spécialement chargée de veiller au respect

de l'égalité hommes/femmes concernant l'organisation du travail judiciaire :

	Oui	Non
dans les tribunaux (juges)	()	(X)
dans les services du ministère public (procureurs)	()	(X)
pour le personnel non-juge des tribunaux	()	(X)

Commentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment ses titres/ses fonctions :

061-8. La féminisation de certaines fonctions - si elle existe dans votre pays – au sein des tribunaux ou des ministère public a-t-elle conduit à des modifications concrètes dans l'organisation du travail dans les domaines suivants :

	Oui	Non
Affectation dans les différents postes	()	(X)
Répartition de la charge de travail	()	(X)
Horaires de travail	()	(X)
Modalités du télé-travail et présence dans les locaux de travail	()	(X)
Remplacement des personnes absentes	()	(X)
Organisation des audiences	()	(X)
Autres	()	(X)

Commentaires -Si « Autres », veuillez préciser. Pouvez-vous également donner des exemples concrets dans les différentes hypothèses évoquées ? Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires.

061-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes professions judiciaires et l'égalité dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsabilité, quelles sont, dans votre pays :

les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) : Ensuring gender equality to protect gender equality, protect women's rights, leadership,

gender audit, existing gender policy and national and international legislation in this area cooperation with organizations, methods of combating sexual discrimination and other

appropriate measures are being taken. As a result of this measures in all judicial areas the number of women have increased and this tendency continues. As an example: the number of women judges in the judiciary is growing steadily: in 2013, women made up 13% of the judiciary, up from 17% a year earlier.

Also, over the past five years, more than 30 percent of those appointed to the position of judges after passing examinations with candidates for judges, as well as more than 40 percent of candidates appointed for the last time based on the results of such competitions. women.

Currently, of the 41 candidates who have successfully passed the examinations and are undergoing training to become judges, 60

percent	are	women.
---------	-----	--------

All this is a manifestation of the observance of the principles of gender equality in our country, the activity of women in various spheres of public life. Analysis done on the basis of statistical data, a positive trend in this direction is observed in all judicial areas. The comprehensive information is provided in the reports as per following links: AZ - https://courts.gov.az/en/main/page/dliyy-Sistemi-uzr-Gender-Strategiyasi-v-Tdbirlr-Planinin-Yekun-Layihsi_3224 EN - https://courts.gov.az/az/main/page/dliyy-Sistemi-uzr-Gender-Strategiyasi-v-Tdbirlr-Planinin-Yekun-Layihsi_3224

les mesures prévues (veuillez préciser) : Above mentioned and other measures are planed to continue. The comprehensive information is provided in the reports as per following links:

AZ - https://courts.gov.az/en/main/page/dliyy-Sistemi-uzr-Gender-Strategiyasi-v-Tdbirlr-Planinin-Yekun-Layihsi_3224 EN - https://courts.gov.az/az/main/page/dliyy-Sistemi-uzr-Gender-Strategiyasi-v-Tdbirlr-Planinin-Yekun-Layihsi_3224

Commentaires - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires The comprehensive information is provided in the reports as per following links:

AZ - https://courts.gov.az/en/main/page/dliyy-Sistemi-uzr-Gender-Strategiyasi-v-Tdbirlr-Planinin-Yekun-Layihsi_3224 EN - https://courts.gov.az/az/main/page/dliyy-Sistemi-uzr-Gender-Strategiyasi-v-Tdbirlr-Planinin-Yekun-Layihsi_3224

[] NAP

061-10. Existe-t-il des études d'évaluation ou des rapports officiels concernant les principales causes d'éventuelles inégalités en matière de :

[] Procédures de recrutement, veuillez préciser:
[] Nomination au poste de président de juridiction, veuillez préciser:
[] Nomination au poste de chef de ministère public, veuillez préciser:
[] Procédures de promotion et l'accès aux postes de responsabilité, veuillez préciser:
[] Autres études, veuillez préciser:
	[X]NAP

Commentaire - Veuillez préciser également les documents de référence :

3.5 Utilisation des technologies informatique dans les tribunaux

3.5.1 Politiques générales en matière de technologie informatique dans le système judiciaire

062-1. Principes de base et modèles utilisés dans la définition des politiques et stratégies relatives aux technologies informatiques

	Organisation
Politiques et stratégies informatiques	() Définies et coordonnées au niveau national par une institution (X) Définies et coordonnées au niveau national conjointement par plusieurs institutions () Définies et coordonnées au niveau de l'unité/ partie prenante () Autre
Gouvernance informatique	() Gouvernance au niveau national par une institution (X) Gouvernance au niveau national conjointement par plusieurs institutions () Organisées au niveau de l'unité/partie prenante () Autre
Commentaires O65-1. Dans le cas où il existe une structure nationale que gouvernance stratégique concernant la modernisation de notamment, sur l'informatique) quelle est la composition	u système judiciaire (en s'appuyant,
() personnels administratifs, techniques et scientifiques seulement (X) équipes mixtes comprenant des personnels judiciaires (juges/procureu dministratifs/techniques/scientifiques	ars/etc.) et des personnels
() autres (préciser en commentaire) Commentaires - (veuillez préciser si d'autres approches de modernisation ont	été mises en œuvre)

rels informatiques dans les tribunaux et la gestion des applications (maintenance, évolution)?

	Conduite des nouveaux projets	Gestion des applications
Majoritairement par un service informatique avec l'appui de professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.)	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Majoritairement par les professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) en association avec un service informatique interne et/ou un prestataire externe	(X)Oui ()Non	(X) Oui () Non
Autres approches (prestation externe uniquement – préciser en commentaire)	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Commentaires - veuillez apporter des precisions également en cas d'« autres approches » Managment mainly provided by Judicial Services and Smart Infrastructure Project (JSSIP).

065-4. Avez-vous mesuré l'impact résultant de la mise en œuvre d'une ou de plusieurs des
composantes de votre nouveau système d'information ?
() Oui
(X) Non
065-4-1. Si oui, avez-vous mesuré l'impact sur (multiples réponses possibles) :
[] les processus opérationnels
[] la charge de travail
[] les ressources humaines
[] les coûts
[] autres, veuillez préciser
Commentaires (veuillez donner des exemples d'impact)
3.5.2 Sécurité du système d'information des tribunaux et protection des données à
caractère personnel
065-5. Existe-t-il des audits indépendants ou autres mécanismes qui contribuent à la politique globale de sécurité concernant le système d'information judiciaire ? (X) Oui
() Non
Commentaires (précisez notamment si des cadres nationaux de sécurité informatique existent)
065-6. Une législation assure-t-elle la protection des données à caractère personnel traitées par les
tribunaux ?
(X)Oui
() Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser notamment : l'existence d'autorités spécifiquement en charge de la protection des données à caractère personnel ; l'étendue des droits conférés aux citoyens dans le cadre spécifique des logiciels utilisés par les tribunaux ; l'existence de contrôles ou de limitations par la loi en ce qui concerne le partage des bases de données traitées par les tribunaux avec d'autres administrations (police, etc.)
3.5.3 Bases de données centralisées d'aide à la décision
062-4. Existe-t-il une base de données nationale centralisée des décisions de justice (jurisprudence,
etc.) ?
(X) Oui
() No
Commentaires
062-4-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

Page 43 sur 131

	décisions de 1ère instance	décisions de 2ème instance	décisions de 3ème instance	jurisprudenc e CEDH	anonymisée s	jurisprudenc e disponible	
Civile et/ou commerciale	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui	() Oui	(X)Oui	(X)Oui	() Oui
	pour tous les	pour tous les	pour tous les	(X) Non	() Non	() Non	(X) Non
	jugements	jugements	jugements				
	() Oui	() Oui	() Oui				
	pour certains	pour certains	pour certains				
	jugements	jugements	jugements				
	() Non	() Non	() Non				
Pénale	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui	() Oui	(X)Oui	(X)Oui	() Oui
	pour tous les	pour tous les	pour tous les	(X) Non	() Non	() Non	(X) Non
	jugements	jugements	jugements				
	() Oui	() Oui	() Oui				
	pour certains	pour certains	pour certains				
	jugements	jugements	jugements				
	() Non	() Non	() Non				
Administrative	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui	() Oui	(X)Oui	(X)Oui	() Oui
Administrative	pour tous les	pour tous les	pour tous les	(X) Non	() Non	() Non	(X) Non
	jugements	jugements	jugements	(21)11011	()11011	() I toli	(A) Hon
	() Oui	() Oui	() Oui				
	pour certains	pour certains	pour certains				
	jugements	jugements	jugements				
	() Non	() Non	() Non				
ommentaires - si d'autres matièr formation system, court decision e same time after making amend civil and commercial cases are	ns on criminal a	and administrat	ive cases have 8, all court dec	been placed in	the electronic	database of jud	icial acts. At
52-6. Existe-t-il un fich	nier nationa	al informati	isé centrali	sant les co	ndamnatio	ns pénales?	•
(X) Oui							
() Non							
ommentaires							
062-6-1. Si oui, veui	llez apport	er les préci	sions suiva	antes:			
[] Mise en relation avec		-					
[] Contenu directement	consultable par	voie informati	que par les jug	es et/ou les pro	cureurs		
[] Contenu directement	consultable à d	'autres fins que	e pénales (matiè	ères civiles, adr	ninistratives)		

Commentaires - Veuillez préciser quelle est l'autorité délivrant l'accès It is expected to be integrated with Electronic Court Information System for judges.

3.5.4 Outils d'assistance à la rédaction

Pour les

Pour les

Pour les

Lien vers la Données

Base de

Ouverture

062-7. Existe-t-il des outils d'aide à la rédaction dont le contenu est coordonné au niveau national

	Taux de disponibilité
Civile et/ou commerciale	() 100% (tous les modèles sont disponibles pour tous les tribunaux en cette matière) (X) 50-99% (la plupart des modèles sont disponibles pour tous les tribunaux ou tous les modèles sont disponibles pour la plupart des tribunaux) () 10-49% (certains modèles sont disponibles pour la plupart des tribunaux ou la plupart des modèles sont disponibles pour certains tribunaux) () 1-9% (disponibles depuis peu ou en phase de test) () 0% (NAP) (n'existe pas du tout dans cette matière)
Pénale	() 100% (tous les modèles sont disponibles pour tous les tribunaux en cett matière) (X) 50-99% (la plupart des modèles sont disponibles pour tous les tribunaux ou tous les modèles sont disponibles pour la plupart des tribunaux) () 10-49% (certains modèles sont disponibles pour la plupart des tribunaux ou la plupart des modèles sont disponibles pour certains tribunaux) () 1-9% (disponibles depuis peu ou en phase de test) () 0% (NAP) (n'existe pas du tout dans cette matière)

? (modèles ou bibliothèques de trames, paragraphes pré-rédigés, etc.)

(X)Oui

() Non

Administrative	() 100% (tous les modèles sont
	disponibles pour tous les tribunaux en cette
	matière)
	(X) 50-99% (la plupart des modèles sont
	disponibles pour tous les tribunaux ou tous
	les modèles sont disponibles pour la
	plupart des tribunaux)
	() 10-49% (certains modèles sont
	disponibles pour la plupart des tribunaux
	ou la plupart des modèles sont disponibles
	pour certains tribunaux)
	() 1-9% (disponibles depuis peu ou en
	phase de test)
	() 0% (NAP) (n'existe pas du tout dans
	cette matière)
	[] NA

062-8. Existe-t-il des outils de dictée vocale?

(X) Oui

() Non

Commentaires Court hearings audio & amp; video recording system (Az-FEMDA) was developed in 2016 and being implemented in the courts since January 2017. Currently the Court hearings audio & amp; video recording system (Az-FEMDA) is implemented in all Baku, Sheki, Sumgait and Nakhchivan Autonomous Republic, in some courts of jurisdiction of Ganja, as well as in Supreme Court of the Republic of Azerbaijan and in the seven administrative-economic courts, which in total amounts to 77 courts of the country. Such opportunity has been created as part of the measures taken to develop and improve the "e-court" information system.

062-8-1. Si oui, veuillez apporter les précisions suivantes :

	Disponibilité d'outils de dictée simples	Disponibilité d'outils d'enregistrement multiples	Fonction de reconnaissance vocale
Civile et/ou commerciale	() dans tous les	() dans tous les	() Oui () Essai pilote
	(X) dans la plupart des	(X) dans la plupart des	(X) Non
	tribunaux () dans certains	tribunaux () dans certains	
	tribunaux / certaines phases pilotes	tribunaux / certaines phases pilotes	
	() non disponible pour cette matière	() non disponible pour cette matière	
Pénale	() dans tous les	() dans tous les	()Oui
	tribunaux (X) dans la plupart des	tribunaux (X) dans la plupart des	() Essai pilote (X) Non
	tribunaux () dans certains	tribunaux () dans certains	[]NA
	tribunaux / certaines phases pilotes	tribunaux / certaines phases pilotes	
	() non disponible pour cette matière	() non disponible pour cette matière	
	[] NA	[] NA	

Administrative	() dans tous les	() dans tous les	() Oui
	tribunaux	tribunaux	() Essai pilote
	(X) dans la plupart des	(X) dans la plupart des	(X) Non
	tribunaux	tribunaux	[] NA
	() dans certains	() dans certains	
	tribunaux / certaines	tribunaux / certaines	
	phases pilotes	phases pilotes	
	() non disponible	() non disponible	
	pour cette matière	pour cette matière	
	[] NA	[] NA	

06 d'information/actualités ?

Taux de disponibilité:

	() 100% - accessible à tous dans le système judiciaire
	() 50-99% - accessible à la plupart des juges/procureurs dans toutes les instances
	(X) 10-49% - dans certains tribunaux seulement
	() 1-9% - dans un seul tribunal
	() 0% (NAP) - Pas d'accès
[] NA

Commentaires

3.5.5 Technologies utilisées pour l'administration des tribunaux et la gestion des affaires

063-1. Existe-t-il un système de gestion informatisée des procédures judiciaires (CMS) ? (logiciel utilisé pour l'enregistrement des procédures judiciaires et leur gestion)

(X) Oui () Non

Commentaires - si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser

063-1-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

affaires)		ux de ploiement	État d'avancement d'une affaire en ligne	Base de données centralisée ou interopérable	d'alertes préventives (pour une gestion dynamique des	Degré d'intégration/co nnexion d'un CMS avec un outil statistique	
-----------	--	--------------------	---	---	---	---	--

Civile et/ou commerciale	() 100% (X) 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	() Accessible aux parties () Publication de la décision en ligne (X) Les deux () Non accessible [] NA [] NAP	(X) Oui () Non []NA []NAP	(X)Oui ()Non []NA []NAP	() Entièrement intégré, y compris BI (X) Intégré () Non intégré mais connecté () Pas du tout connecté [] NA [] NAP
Pénale	() 100% (X) 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	() Accessible aux parties () Publication de la décision en ligne (X) Les deux () Non accessible [] NA [] NAP	(X) Oui () Non []NA []NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	() Entièrement intégré, y compris BI (X) Intégré () Non intégré mais connecté () Pas du tout connecté [] NA [] NAP
Administrative	() 100% (X) 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	() Accessible aux parties () Publication de la décision en ligne (X) Les deux () Non accessible [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	() Entièrement intégré, y compris BI (X) Intégré () Non intégré mais connecté () Pas du tout connecté [] NA [] NAP

Commentaires - Si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser :

063-2. Registres informatisés gérés par des tribunaux

	Taux de déploiement	Données consolidées au niveau national	Service disponible en ligne	Module statistique intégré ou connecté
Registre foncier	() 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% (X) 0% (NAP)	() Oui () Non [] NA [X] NAP	() Oui () Non [] NA [X] NAP	() Oui () Non [] NA [X] NAP
Registre du commerce	() 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% (X) 0% (NAP)	() Oui () Non [] NA [X] NAP	() Oui () Non []NA [X]NAP	() Oui () Non [] NA [X] NAP

Pilotage budgétaire et financier

063-6. Systèmes informatisés de gestion budgétaire et financière des tribunaux

	Taux de déploiement de l'outil	Données consolidées au niveau national	Système communiquant avec d'autres ministères (des finances notamment)
Gestion budgétaire et financière des tribunaux	() 100% (X) 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	() Oui (X) Non []NA []NAP	() Oui (X) Non []NA []NAP
Gestion des frais de justice	() 100% (X) 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	() Oui (X) Non []NA []NAP	() Oui (X) Non []NA
Autres (préciser en commentaires)	() 100% (X) 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	() Oui (X) Non []NA []NAP	() Oui (X) Non []NA

Commentaires "Other" is Document Management System with module of e-staff management.

Autres outils d'administration des tribunaux

063-7. Outils de mesure de la charge de travail des juges, procureurs et/ou personnels non-juge/non-procureur (Outil permettant de quantifier l'activité des juges, procureurs et/ou personnels non-juge/non-procureur – par exemple le nombre de dossiers traités)

(X)Oui

() Non

Commentaires

063-7-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

		pour un pilotage au		Outil integré dans le CMS
Pour les juges	() 100% (X) 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP

Pour les procureurs	() 100%	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui
	(X) 50-99%	() Non	() Non	() Non
	() 10-49%	[] NA	[] NA	[] NA
	() 1-9%	[] NAP	[] NAP	[] NAP
	() 0% (NAP)			
	[] NA			
Pour le personnel non-juge/ non-	() 100%	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui
procureur	(X) 50-99%	() Non	() Non	() Non
•	() 10-49%	[] NA	[] NA	[] NA
	() 1-9%	[] NAP	[] NAP	[] NAP
	() 0% (NAP)			
	[] NA			

3.5.6 Technologies utilisées pour la communication entre les tribunaux, les professionnels et/ou les justiciables

064-2. Existe-t-il une possibilité de saisir des tribunaux par voie électronique ? (possibilité d'introduire une affaire par voie électronique, par exemple un courrier électronique ou un formulaire sur un site internet)

|--|

() Non

Commentaires

064-2-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de disponibilité	Saisine papier obligatoire en parallèle	Cadre législatif spécifique autorisant la saisine	Outil integré/connecté dans le CMS
Civile et/ou commerciale	() 100% (X) 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	() Oui (X) Non []NA	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP
Pénale	() 100% (X) 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	() Oui (X) Non []NA []NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP
Administrative	() 100% (X) 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	() Oui (X) Non []NA	() Oui (X) Non []NA	(X) Oui () Non [] NA [] NAP

Commentaires - si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser As a result of the development and improvement of the "E-Court" system and amendments to the legislation, criminal proceedings have been provided electronically as well.

As the Administrative Procedural Code does not provide not only electronic submission, paper submissions remain in administrative cases

"as	an option".					
06	4-3. Est-il possible de sollic	iter l'aide jud	iciaire par voi	ie électroniqu	e ?	
(Oui					
((X) Non					
Coı	mmentaires					
	064-3-1. Si oui, merci de p	réciser les inf	ormations sui	vantes:		
	•			Soll	iciter l'aide judici tronique	aire par voie
	Taux de disponibilité			() 100%	
	_			`) 50-99%	
				,) 10-49%) 1-9%	
				`) 1-9%) 0% (NAP)	
				[] N.		
	Formalisation de la demande par	voie papier obliga	toire en parallèle) Oui	
				([]N) Non	
				[] N.		
	Cadre législatif spécifique encadra	ant les demandes	d'attribution d'ai	de () Oui	
	judiciaire par voie électronique			([]N) Non	
				[] N.		
	L'octroi de l'aide judiciaire est ég	alement électroni	que	() Oui	
				`) Non	
				[] N.	AP	
	Information disponible dans le CM	MS		() Oui	
				`) Non	
				[] N. [] N.		
	4-4. Est-il possible de transi					
	dience par voie électronique		•	_		avies a une
	dience judiciaire, notammer	it en vue de m	echanon ou d	e concination)	
((X) Oui					
() Non					
Coı	mmentaires					
	064-4-1. Si oui, merci de p	réciser les inf	ormations sui	vantes:		
		Convocations générées par le CMS	Convocation papier obligatoire en parallèle	Consentement de l'usager pour être avisé par voie électronique	Modalités (si autres préciser en commentaires)	Cadre législatif spécifique

Civile et/ou commerciale	[X]	[X]	[]	[X]SMS [X] [X] Courrier électronique [X] Application informatique spécifique [X] Autres	
Pénale	[X]	[X]	[]	[X]SMS [] [X]Courrier électronique [X] Application informatique spécifique	
Administrative	[X]	[X]	[]	[X] Autres [X] SMS [X] Courrier électronique [X] Application informatique spécifique [X] Autres	

Commentaires As a result of the development and improvement of the "E-Court" information system and amendments to the legislation, criminal proceedings have been provided electronically. At the same time, since the mobile application of the "E-Court" information system has been launched, information is also provided through the app.

Other is e-Filling system (personal electronic web-cabinet for parties). "Specific computer application" is understood as desktop application, therefore we made clarification selecting "Other" to indicate that we use Web-based software application.

Utilisation des technologies de l'information pour améliorer la qualité des communications entre les tribunaux et les professionnels

064-6. Existe-t-il des possibilités de communication électronique entre les tribunaux et les avocats et/ou les parties ? (envoi de fichiers électroniques et de données concernant une procédure judiciaire avec ou sans documents numérisés, essentiellement à des fins de suppression d'échanges papiers)

déploiement de	procès concernées		Cadre législatif spécifique	Disponibilité pour	
		commentaire)			



Civile et/ou commerciale	[X] 50-99% d'une juridiction électronique [] 10-49% [X] Phases [] [] 1-9% préparatoires à Application [] 0% l'audience informatique (NAP) [X] spécifique		[] Application informatique	[X]Oui	[X] Avocats [X] Parties non représentées par un avocat
Pénale	[] 100% [X] 50-99% [] 10-49% [] 1-9% [] 0% (NAP) [] NA	[X] Saisine d'une juridiction [X] Phases préparatoires à l'audience [X] Calendrier des audiences et/ou gestion des renvois [X] Transmission des décisions des tribunaux	[] Courrier électronique [] Application informatique spécifique [X] Autres	[] Oui	[X] Avocats [X] Parties non représentées par un avocat
Administrative	[] 100% [X] 50-99% [] 10-49% [] 1-9% [] 0% (NAP) [] NA	[X] Saisine	[] Courrier électronique [] Application informatique spécifique [X] Autres	[] Oui	[X] Avocats [X] Parties non représentées par un avocat

Commentaires Other: e-Filling system (personal electronic web-cabinet for parties) "Specific computer application" is understood as desktop application, therefore we made clarification selecting "Other" to indicate that we use Web-based software application.

Due to the launch of the mobile app of the "E-Court" information system, the possibility of electronic communication between the parties and lawyers is also implemented through the mobile application.

064-7. Modalités de communication électronique utilisées par des professionnels autres que les avocats (envoi de données électroniques concernant une procédure judiciaire avec ou sans documents numérisés, essentiellement à des fins de suppression d'échanges papiers)

	Taux de déploiement de l'outil	Modalités (si différentes selon les actes ou si autres, à préciser en commentaire)	Cadre législatif spécifique
Agents chargés de l'exécution des décisions de justice (tels que définis dans les Q169 et suivantes)	[] 100% [X] 50-99% [] 10-49% [] 1-9% [] 0% (NAP)	[] Courrier électronique [] Application informatique spécifique [X] Autres	[] Oui
Notaires (tels que définis dans les Q192 et suivantes)	[] 100% [X] 50-99% [] 10-49% [] 1-9% [] 0% (NAP)	[] Courrier électronique [] Application informatique spécifique [X] Autres	[] Oui
Experts (tels que définis dans les Q202 et suivantes)	[] 100% [] 50-99% [] 10-49% [] 1-9% [X] 0% (NAP)	[] Courrier électronique [] Application informatique spécifique [] Autres	[] Oui
Services de police judiciaire	[] 100% [] 50-99% [] 10-49% [] 1-9% [X] 0% (NAP)	[] Courrier électronique [] Application informatique spécifique [] Autres	[] Oui

064-9. Existe-t-il des systèmes de traitement en ligne de contentieux spécialisés (contentieux relatif aux petites créances, créances non contestées, phases préparatoires à la résolution d'un conflit familial, etc - veuillez préciser en commentaire)?

(X) Oui () Non

Commentaire : Veuillez décrire le système existant.

Utilisation des technologies de l'information pour améliorer la qualité des communications entre les tribunaux et les professionnels

064-10. Vidéoconférence entre les tribunaux, les professionnels et/ou les usagers (concerne l'utilisation de dispositifs audiovisuels dans le cadre de procédures judiciaires tels que pour l'audition des parties, etc.).

(X) Oui

064-10-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes et de décrire en commentaires de cette rubrique les cas d'usage concrets de la vidéoconférence et les bénéfices attendus (par exemple, utilisation de ce dispositif afin de réduire le nombre de transferts de détenus vers le tribunal) :

	Taux de déploiement	Phase de procédure	Cadre législatif spécifique
Civile et/ou commerciale	[] 100% [X] 50-99%	[] Préalable à l'audience	[X] Oui [] Non
	[] 10-49% [] 1-9% [] 0% (NAP)	[X] Durant l'audience [] Postérieurement à l'audience	
Pénale	[] 100% [X] 50-99% [] 10-49% [] 1-9% [] 0% (NAP)	[] Préalable à l'audience [X] Durant l'audience [] Postérieurement à l'audience	[] Oui [X] Non
Administrative	[] 100% [X] 50-99% [] 10-49% [] 1-9% [] 0% (NAP)	[] Préalable à l'audience [X] Durant l'audience [] Postérieurement à l'audience	[] Oui [X] Non

Commentaires

064-11. Enregistrement d'auditions ou	de débats	(enregistrement	sonore ou	audiovisuel	en phase
d'instruction et/ou de jugement)					

()	X) Oui
() Non

Commentaires Legislation in this area has been amended, and as a result of the improvement of the "E-Court" information system, audio and video recording of court hearings has been provided in the courts to which the system is connected.

064-11-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de déploiement	Type d'enregistrement	Cadre législatif spécifique
Civile et/ou commerciale	() 100% (X) 50-99% () 10-49% () 1-9%	() Sonore () Vidéo (X) Les deux	(X) Oui () Non []NA []NAP
	() 0% (NAP)	[] NAP	

Pénale	() 100% (X) 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	() Sonore () Vidéo (X) Les deu []NA	() Oui (X) Non [] NA [] NAP
Administrative	() 100% (X) 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	() Sonore () Vidéo (X) Les deu [] NA	() Oui (X) Non []NA []NAP
4-12. La preuve électroniqu	ue est-elle admissible?		
		ité de la preuve e	Cadre législatif
vile et/ou commerciale	Admissibili	ité de la preuve e	Cadre législatif (X) De droit commun seulement () De droit commun et spécialisé () De droit spécialisé seulement [] NAP

(X) Oui

() Non

(existe-t-il un système de qualité et/ou une politique de qualité de la justice) ?

(X) Oui

066. Existe-t-il des normes de qualité définies pour le système judiciaire au niveau national

Commentaires - Autres dispositifs de communication électronique entre les tribunaux, les professionnels et/ou les usagers

3.6.1Politiques nationales déclinées dans les tribunaux / les services du ministère

() Non

public

Administrative

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

3.6.Performance et évaluation

seulement

seulement

spécialisé

seulement

(X) De droit commun

() De droit commun et

() De droit spécialisé

	Oui / Non
qualité élaborées au niveau national?	
067. Existe-t-il des personnels spécialisés responsables de la mis	e en œuvre de ces normes de

	Oui / Non
dans les tribunaux	(X)Oui
dans les services du ministère public	(X) Oui

Commentaires

3.6.2Objectifs de performance et de qualité au niveau des tribunaux / des services du ministère public



077. Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance et de qualité ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

078. Si oui, veuillez préciser les principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été définis pour les tribunaux :

- [X] nombre de nouvelles affaires
- [] durée des procédures (délais)
- [X] nombre d'affaires terminées
- [X] nombre d'affaires pendantes
- [X] stocks d'affaires
- [] productivité des juges et des personnels des tribunaux
- [] satisfaction du personnel des tribunaux
- [] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
- [] coûts des procédures judiciaires
- [X] nombre de recours
- [X] taux de recours
- [X] clearance rate
- [X] disposition time
- [] autre (veuillez préciser):.....

Commentaires

077-1. Concernant l'activité des services du ministère public, avez-vous défini des indicateurs de performance et de qualité ?

(X) Oui

() Non
Commentaires
078-1. Si oui, veuillez préciser les principaux indicateurs de performance et de qualité qui on
été définis pour les services du ministère public:
[X] nombre de nouvelles affaires
[X] durée des procédures (délais)
[X] nombre d'affaires terminées
[X] nombre d'affaires pendantes
[X] stocks d'affaires
[X] productivité des procureurs et des personnels des ministères publics
[] satisfaction du personnel des services du ministère public
[] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les ministères publics)
[] coûts des procédures judiciaires
[] clearance rate
[] disposition time
[X] pourcentage de condamnations et d'acquittements
[] autre (veuillez préciser):
Commentaires
073. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des tribunaux basé
principalement sur les indicateurs définis?
(X)Oui
() Non
Commentaires
073-0. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence:
(X) Annuelle
() Moins fréquente
() Plus fréquente
Commentaires - Si « Moins fréquente » ou « Plus fréquente », veuillez préciser :
073-1. Cette évaluation de l'activité du tribunal est-elle utilisée pour l'allocation ultérieure des
ressources au sein de ce tribunal?
(X)Oui
() Non
Commentaires

[X] Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance

073-2. Si oui, quelles mesures sont prises?

[X] Reaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)
[X] Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité
[] Autre (veuillez préciser) :
Commentaires
073-3. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des services du ministère
public basé principalement sur les indicateurs définis?
(X) Oui
() Non
Commentaires
073-4. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence ?
(X) Annuelle
() Moins fréquente
() Plus fréquente
Commentaires - Si l'évaluation est «moins fréquente » ou «plus fréquente », veuillez préciser :
073-5. Cette évaluation de l'activité des services du ministère public est-elle utilisée pour
l'allocation ultérieure des ressources au sein des services du ministère public ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
073-6. Si oui, quelles mesures sont prises?
[X] Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance
[X] Réaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)
[X] Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité
[] Autre (veuillez préciser):
Commentaires
=
079. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des tribunaux (réponses multiples
possible)?
[X] Conseil Supérieur de la Magistrature
[] Ministère de la Justice
[] Organe d'inspection
[] Cour Suprême
[] Organe d'audit externe
[] Autre (veuillez préciser):
Commentaires

Page 59 sur 131

079-1. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des services du ministère public	
(réponses multiples possible) ?	
[] Conseil supérieur des procureurs	
[] Ministère de la Justice	
[] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique	
[X] Procureur général /Procureur de la République	
[] Organe d'audit externe	
[] Autre (veuillez préciser):	
Commentaires	
3.6.3Mesure de l'activité des tribunaux / des services du ministère public	
070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des tribunaux (performance et qualité	9)
[X] nombre de nouvelles affaires	
[X] durée des procédures (délais)	
[X] nombre d'affaires terminées	
[X] nombre d'affaires pendantes	
[X] stocks d'affaires	
[X] productivité des juges et des personnels des tribunaux	
[] satisfaction du personnel des tribunaux	
[] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)	
[] coûts des procédures judiciaires	
[X] nombre de recours	
[X] taux de recours	
[] clearance rate	
[] disposition time	
[] autre (veuillez préciser):	
Commentaires	
070-1. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des services du ministère public	
(performance et qualité):	
[X] nombre de nouvelles affaires	
[X] durée des procédures (délais)	
[X] nombre d'affaires terminées	
[X] nombre d'affaires pendantes	
[X] stocks d'affaires	
[X] productivité des procureurs et des personnels des ministères publics	
[] satisfaction du personnel des services du ministère public	
[] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par le ministère public)	

[X] coûts des procédures judiciaires		
[] clearance rate		
[] disposition time		
[X] pourcentage de condamnations et d'acquittements		
[] autre (veuillez préciser) :		
Commentaires		
071. Existe-t-il un mécanisme permettant de	suivre le nombre d'affa	ires pendantes et les affai
qui ne sont pas traitées dans un délai raisonr	nable (arriéré):	
[X] en matière civile		
[X] en matière pénale		
[X] en matière administrative		
Commentaires		
072. Existe-t-il un mécanisme permettant de	e surveiller les temps mo	orts durant les procédures
judiciaires?	•	•
	Oui (Si oui, veuillez préciser)	Non
dans les tribunaux	(X)	()
dans les services du ministère public	(X)	()
Commentaires	1	1
3.6.4Information sur l'activité des tribuna	uly / des services du mi	inistàra nublic
080. Existe-t-il une institution centralisée res	-	de données statistiques
concernant le fonctionnement des tribunaux		
(X) Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnées de ce	tte institution) :	
() Non		
Commentaires		
080-1. Les statistiques sur le fonctionnemen	t de chaque tribunal sont	t-elles publiées ?
() Oui, sur internet		
(X) Non, seulement en interne (sur un site intranet)		
() Non		
Commentaires		
:		
080-2. Existe-t-il une institution centralisée	responsable de la collect	e de données statistiques
concernant le fonctionnement des services d	-	
(X) Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnées de ce	-	
		Dogo 61 our 12
		Page 61 sur 13

() Non
Commentaires
080-3. Les statistiques sur le fonctionnement de chaque service du ministère public sont-elles
publiées ?
() Oui, sur internet
(X) Non, seulement en interne (sur un site intranet)
() Non
Commentaires
=
081. Les tribunaux individuels doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par
exemple le nombre d'affaires terminées, d'affaires pendantes, le nombre de juges et de personnels
administratifs, les objectifs à atteindre et une évaluation de l'activité)?
(X) Oui
() Non
Commentaires - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est-il destiné) :
081-1. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:
[] Internet
[X] Intranet
[] Diffusion papier
Commentaires
081-2. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :
(X) Annuelle
() Moins fréquente
() Plus fréquente
Commentaires
—————————————————————————————————————
081-3. Les services du ministère public doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui
présente par exemple des données sur le nombre d'affaires entrantes, le nombre de decisions, le
nombre de procureurs et de personnel administratif, les objectifs à atteindre et une évaluation de
1'activité) ?
(X) Oui
() Non
Commentaires - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est-il destiné) :
081-4. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:

Page 62 sur 131

[] Internet
[] Intranet
[X] Diffusion papier
Commentaires
081-5. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :
(X) Annuelle
() Moins fréquente
() Plus fréquente
Commentaires
3.6.5 Administration des tribunaux
082. Existe-t-il une structure ou des processus de concertation entre le ministère public et les tribunaux à propos de la manière dont les affaires sont présentées et organisées devant les juridictions (par exemple organisation, nombre et calendrier des audiences, permanences pour les affaires urgentes, choix des modes simplifiés de poursuites)?
() Oui
(X) Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :
082-1. Existe-t-il en général une structure ou des processus de concertation entre les avocats et les tribunaux à propos de la manière dont les affaires sont présentées et organisées devant les juridictions en matière non pénale (par exemple organisation, nombre et calendrier des audiences,
permanences pour les affaires urgentes).
() Oui
(X) Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser : 3.6.6 Performance et évaluation des juges et des procureurs
083. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque juge (par exemple le
nombre d'affaires résolues en un mois ou une année)?
(X) Oui
() Non
Commentaires
083-1. Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels pour chaque juge :
[] Pouvoir executif (par exemple ministère de la Justice)
[X] Pouvoir législatif
[X] Pouvoir judiciaire (par exemple le Conseil supérieur de la magistrature, la Cour suprême)

Page 63 sur 131

President de la juridiction
[] Autre (veuillez préciser):
Commentaires
114. Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du
juge?
(X)Oui
() Non
Commentaires
114-1. Si oui, veuillez préciser la fréquence de cette évaluation :
() Annuelle
(X) Moins fréquente
() Plus fréquente
=
083-2. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque procureur (par
exemple le nombre d'affaires résolues en un mois ou une année) ?
(X)Oui
() Non
Commentaires
083-3. Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels pour chaque procureur :
[] Pouvoir executif (par exemple Ministère de la Justice)
[X] Procureur général /Procureur de la République
[] Conseil supérieur des procureurs
[] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
[] Autre (veuillez préciser):
[] NAP Commentaires
120. Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du
procureur?
(X) Oui
() Non
Commentaires
120-1. Si oui, veuillez préciser la fréquence de cette évaluation :
(X) Annuelle
() Moins fréquente

Page 64 sur 131

Commentanes	
C4. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie	
Sources : Letter of the Judicial Legal Council; Letterof the General Prosecutor Office.	
4. Procès équitable	
4.1.Principes	
4.1.1Principes du procès équitable	<u> </u>
084. Pourcentage de jugements par défaut de première instance en matière pénale (affaires de lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat durant l'audience) ?	ans
[X]NA []NAP	
Commentaires - Veuillez indiquer la méthode de calcul utilisée :	
085. Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estim	ı e
qu'il n'est pas impartial ?	
(X)Oui	
() Non	
Commentaires - Veuillez brièvement préciser:	
085-1. i oui, quel est le ratio entre le nombre total de procédures de récusation initiées et nombre de récusations qui ont été prononcées (au cours de l'année de référence) ?	le
[X] NA	
Commentaires	
086. Existe-t-il dans votre pays un système de suivi des violations relatives à l'article 6 de la	
Convention européenne des droits de l'homme ?	
[] Pour les procédures civiles (non-exécution)	
[] Pour les procédures civiles (durée)	
[] Pour les procédures pénales (durée) [] NAP	
Commentaires - Veuillez préciser quelles sont les modalités de ce dispositif de suivi (information sur les violations constatées par européenne des droits de l'homme au niveau de l'Etat / au niveau des tribunaux ; mise en place de dispositifs internes pour préver	

() Plus fréquente

Page 65 sur 131

d'autres violations (similaires) et s'il permet de mesurer une évolution des violations constatées) :
086-1. Existe-t-il dans votre pays une possibilité de réexamen de l'affaire après un constat de violation de la Convention européenne des droits de l'homme par la Cour Européenne des droits
de l'homme ?
(X)Oui
() Non
[] NAP
Commentaires
D1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie
Sources: NA
4.2.Durée des procédures
4.2.1Informations générales
087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :
[X] en matière civile
[X] en matière pénale
[] en matière administrative
[] Il n'y a pas de procédure spécifique pour les affaires urgentes
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :
088. Existe-t-il des procédures simplifiées :
[X] en matière civile (petits litiges)
[X] en matière pénale (infractions mineures)
[] en matière administrative
[] Il n'y a pas de procédure simplifiée
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :
088-1. Pour ces procédures simplifiées, les juges peuvent-ils rendre des jugements oralement,
accompagnés du dispositif écrit, et sans la motivation complète du jugement ?
[] affaires civiles
[] affaires pénales
[] affaires administratives
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :
089. Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de

Page 66 sur 131

traitement des affaires (présentation des dossiers, fi	fixation des délais accordés aux avocats pour
soumettre leurs conclusions et des dates d'audience	ce) ?

() Oui
()	K) Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

4.2.2Gestion des flux d'affaires – première instance

091. Tribunaux de 1ère instance : nombre total d'affaires "autres que pénales"

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	
Nombre total d'affaires "autres	32 260	162 150	154 544	39 866	765
que pénales" $(1 + 2 + 3 + 4)$	[]NA	[] NA	[] NA	[]NA	[]NA
	[] NAP	[]NAP	[]NAP	[] NAP	[] NAP
1. Affaires civiles (et	27 932	150 130	143 588	34 474	726
commerciales) contentieuses	[]NAP	[] NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP
(dont les affaires contentieuses					
relatives à l'exécution, si possible					
sans les affaires administratives,					
v. catégorie 3)					
2. Affaires non contentieuses					
(2.1+2.2+2.3)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)	[] NA [X] NAP	[]NA [X]NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

2.2.2. Affaires non contentieuses					
relatives au registre du commerce	[] NA				
relatives au registre du commerce	[X] NAP				
222					
2.2.3. Autres affaires liées aux					
registres	[] NA				
ОДІВИСЬ	[X] NAP				
20 A					
2.3. Autres affaires non					
contentieuses	[] NA				
	[X] NAP				
3. Affaires administratives	4 328	12 020	10 956	5 392	39
	[] NA				
	[] NAP				
I. Autres affaires					
	[] NA				
	[X]NAP	[X]NAP	[X] NAP	[X]NAP	[X]NAP

Commentaires Due to SARS Covid-19 related lock-down and operation restrictions, there has been a decrease of incoming and resolved civil and commercial litigious cases and administrative case. There were severe restrictions on the work of the courts for about 4 months during the year of 2020. It was recommended to temporarily postpone the consideration of the cases except the cases that need to be considered urgently or not require a court hearing (i.e., selection, prolongation, changing and lifting of judicial sanctions, cases of administrative detention, enforcement of lawsuits, order proceedings, simplified proceedings on small claims, special proceedings on some categories, etc.). To provide efficiency and access to justice, it was recommended to widely use the "Electronic Court" information system by the courts, especially on civil and commercial disputes, as well as consider administrative cases by the consent of the parties without oral hearings. All cases related to early release from custody, as well as issues of extending the period of arrest are considered using a remote video conference system. Also, it is planned to launch an application for some types of civil cases, which will ensure virtual participation of the parties at the court hearings. All citizens were notified and asked to sue or file other documents electronically only. Every court provided a separate telephone number which would be active for citizens consulting on their specific questions related to activity of court during quarantine or provide answers on general topics.

092. Si les tribunaux traitent des "affaires civiles (et commerciales) non contentieuses", veuillez indiquer les catégories incluses :

. No comment			

093. Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses :

. No comment		

094. Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
Nombre total d'affaires pénales	2 454	12 414	10 663	4 205	184
-	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
(1+2+3)	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Infractions graves	525	2 082	1 599	1 008	63
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Infractions mineures	1 929	10 332	9 064	3 197	121
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Autres affaires pénales					
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apporter des précisions sur les affaires reportées dans ces catégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser : Due to SARS Covid-19 related lock-down and operation restrictions, there has been an increase of pending criminal law cases at the end of the year. There were severe restrictions on the work of the courts for about 4 months during the year of 2020. It was recommended to temporarily postpone the consideration of the cases except the cases that need to be considered urgently or not require a court hearing (i.e., selection, prolongation, changing and lifting of judicial sanctions, cases of administrative detention, enforcement of lawsuits, order proceedings, simplified proceedings on small claims, special proceedings on some categories, etc.). To provide efficiency and access to justice, it was recommended to widely use the "Electronic Court" information system by the courts, especially on civil and commercial disputes, as well as consider administrative cases by the consent of the parties without oral hearings. All cases related to early release from custody, as well as issues of extending the period of arrest are considered using a remote video conference system. Also, it is planned to launch an application for some types of civil cases, which will ensure virtual participation of the parties at the court hearings. All citizens were notified and asked to sue or file other documents electronically only. Every court provided a separate telephone number which would be active for citizens consulting on their specific questions related to activity of court during quarantine or provide answers on general topics.

4.2.3Gestion des flux d'affaires – seconde instance

097. Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées		Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
Nombre total d'affaires "autres	5 911	25 633	24 070	7 474	163
que pénales" $(1 + 2 + 3 + 4)$	[]NA []NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP

1. Affaires civiles (et	4 969	21 382	20 223	6 128	146
commerciales) contentieuses	[] NA [] NAP				
(dont les affaires contentieuses	[] 1 1 1 1	[] 1.11.11	[]1112	[]1111	[] 1 1 1 1
relatives à l'exécution, si possible					
sans les affaires administratives,					
v. catégorie 3)					
•					
2. Affaires non contentieuses	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[]NA
(2.1+2.2+2.3)	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP
2.1 Affaires siviles (et					
2.1. Affaires civiles (et	[] NA				
commerciales) générales non	[X] NAP	[X]NAP			
contentieuses, par exemple des					
créances incontestées, de					
requêtes en changement de nom,					
les affaires non contentieuses					
relatives à l'exécution etc. (si					
possible sans les affaires					
administratives, v. catégorie 3;					
sans les affaires non					
contentieuses relatives à un					
registre et/ou autres affaires, v.					
catégories 2.2 et 2.3)					
2.2. Affaires liées aux registres					
(2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[] NA				
(2.2.1 (2.2.2 (2.2.5)	[X] NAP	[X]NAP			
2.2.1. Affaires non contentieuses					
relatives au registre foncier	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[]NA
	[X] NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X] NAP
2.2.2. Affaires non contentieuses					
relatives au registre du commerce	[] NA [X] NAP	[]NA	[]NA	[]NA	[] NA [X] NAP
	[A]NAF	[X]NAP	[X]NAP	[X] NAP	[A]NAF
2.2.3. Autres affaires liées aux	F 1374	5 3 3 3 4	F 1274	F 7.374	5 7 7 7 4
registres	[] NA [X] NAP				
	[71] 1411	[21]1/11			[21]11211
2.3. Autres affaires non	[] NA	[] NA	[]NA	[] NA	[] NA
contentieuses	[X]NAP	[X] NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP
2 Affaires of desiring the time -	942	4 251	3 847	1 346	17
3. Affaires administratives	942 []NA	4 251 [] NA	3 84 / [] NA	1 346 [] NA	[] NA
	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP
A Asstrance officians					
4. Autres affaires	[] NA				
	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser. Due to SARS Covid-19 related lock-down and operation restrictions, there has been a decrease of incoming and resolved civil and commercial litigious cases and administrative cases

098. Tribunaux de 2ème instance (appel) : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
Nombre total d'affaires pénales	506	4 335	3 592	1 249	22
_	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
(1+2+3)	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Infractions graves	180	1 094	873	401	12
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[]NAP	[] NAP	[]NAP	[] NAP
2. Infractions mineures	326	3 241	2 719	848	10
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[]NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Autres affaires					
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Commentaires - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez indiquer les catégories d'affaires reportées dans la catégorie « infractions graves » et les affaires reportées dans la catégorie « infractions mineures ». Si « autres affaires », veuillez préciser. Due to SARS Covid-19 related lock-down and operation restrictions, there has been a decrease of incoming and resolved criminal law cases as well as an increase of cases pending at the end of the year

4.2.4Gestion des flux d'affaires - Cour suprême

099. Cour suprême : nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	
Nombre total d'affaires "autres	1 826	8 617	8 205	2 238	0
que pénales" $(1 + 2 + 3 + 4)$	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
que penares (1 + 2 + 5 + 1)	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Affaires civiles (et	1 300	6 442	5 832	1 910	0
commerciales) contentieuses	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
(dont les affaires contentieuses	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
,					
relatives à l'exécution, si possible					
sans les affaires administratives,					
v. catégorie 3)					
2. Affaires non contentieuses					
(2.1+2.2+2.3)	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
(2.1 2.2 2.3)	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

2.1. Affaires civiles (et					
commerciales) générales non	[] NA [X] NAP				
contentieuses, par exemple des	[A]NAI	[A]NAI	[A] NAI	[A]NAI	[A] NAI
créances incontestées, de					
requêtes en changement de nom,					
les affaires non contentieuses					
relatives à l'exécution etc. (si					
possible sans les affaires					
administratives, v. catégorie 3;					
sans les affaires non					
contentieuses relatives à un					
registre et/ou autres affaires, v.					
catégories 2.2 et 2.3)					
2.2. Affaires liées aux registres					
(2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[] NA				
(2.2.1 2.2.2 2.2.3)	[X] NAP				
2.2.1. Affaires non contentieuses					
relatives au registre foncier	[] NA				
	[X] NAP				
2.2.2. Affaires non contentieuses					
relatives au registre du commerce	[]NA	[] NA	[]NA	[]NA	[]NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X] NAP
2.2.3. Autres affaires liées aux					
registres	[] NA [X] NAP				
	[21]11211	[21]1771	[24] 14741	[21]1721	[21]11211
2.3. Autres affaires non	r 1 NIA	[] NA	[]NA	[] NA	[] NA
contentieuses	[] NA [X] NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X] NAP	[X] NAP
2. A 66-1					
3. Affaires administratives	526	2 175	2 373 [] NA	328 [] NA	0 [] NA
	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP
4. Autres affaires					
4. Audes allalles	[] NA				
	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X] NAP	[X]NAP

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser. Due to SARS Covid-19 related lock-down and operation restrictions, there has been a decrease of incoming and resolved civil and commercial litigious cases as well as an increase of those cases pending at the end of the year

099-1. Existe-t-il une procédure d'irrecevabilité manifeste au niveau de la Cour suprême?

() Oui, veuillez indiquer le nombre d'affaires classées par cette procédure	
(X) Non	

Commentaires

100. Cour suprême: nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
Nombre total d'affaires pénales	507	1 168	1 068	607	0
(1+2+3)	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
(1+2+3)	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Infractions graves	271	616	545	342	0
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Infractions mineures	236	552	523	265	0
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Autres affaires pénales					
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apportez des précisions sur les affaires reportées dans cescatégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser : Due to SARS Covid-19 related lock-down and operation restrictions, there has been a decrease of incoming and resolved criminal law cases

4.2.5Gestion des flux d'affaires et durées – affaires spécifiques



101. Nombre d'affaires contentieuses spécifiques reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées		Affaires pendantes depuis plus de 2 ans
Divorce contentieux	5 208	20 963	19 880	6 291	10
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Licenciement	69	615	565	119	1
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[]NAP	[] NAP
Faillite	2	15	14	3	0
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Vol avec violence	23	102	86	39	0
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Homicide volontaire	80	253	197	136	19
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[]NAP	[] NAP	[]NAP	[] NAP

Commentaires According to the recomendation of "Doing Business" recomendations there was made a lot changes to the insolvensy legislation. According to changes to Civil Procedur Code from the 1st of January of the 2019th year The judge may postpone consideration of the case on the grounds specified in this Code, in the event of unforeseen circumstances. The case may be adjourned no more than three times. After that, the next time the trial is postponed, the judge must make a reasoned decision. Also all judicial

proceedings on economic disputes including delivery, acceptance of applications, complaints, and other documents, as well as delivery of court documents to the court and process participants, are carried out through the Electronic Judicial information system in electronic order. No other form of submission of the documents submitted in the manner prescribed below may be required. Also according to this law the definition of the small claims adopted. It has been established simplified procedures in civil cases considered for claims of less than two thousand manat and claims of less than ten thousand manat for the cases of economic disputes. The main purpose of the establishing small claim procedures is to give a fair trial of the claims of citizens and entrepreneurs within a short period of time. The main reason for reduction the robbery is preventive measures, as well as improvement of the social and economic situation of citizens.

=

101-0. Nombre de procedures/ affaires relatives aux demandeurs d'asile et au droit de l'entrée et du séjour des étrangers.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	
Procédures non-juridictionnelles					
relatives aux demandeurs d'asile	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
(statut de réfugié en application	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
de la Convention de Genève de					
1951)					
Procédures non-juridictionnelles relatives au droit de l'entrée et du séjour des étrangers	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP
Affaires relatives aux	38	123	147	14	0
demandeurs d'asile (statut de réfugié en application de la	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
Convention de Genève de 1951)					
Affaires relatives au droit de	6	17	10	13	0
l'entrée et du séjour des étrangers	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP

Commentaires

101-1. Pouvez-vous décrire succintement le dispositif de votre pays traitant des recours relatifs aux demandeurs d'asile (statut de réfugié en application de la Convention de Genève de 1951) et au droit de l'entrée et du séjour des étrangers :

. According to clause 9.20 of the Statute of the State Migration Service, the status of refugee (asylum seeker) and issuance of refugee status, as well as admission and temporary accommodation and registration of asylum-seekers are within the competence of the agency. Decisions of the Migration Service on these issues may be appealed to the administrative court.

101-2. Nombre d'affaires d'abus sexuels d'enfants et de pornographie enfantine reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
Abus sexuels d'enfants	1	1	2	0	0
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Pornographie enfantine	0	1	1	0	0
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaire - Veuillez expliquer les définitions juridiques de ces catégories d'infractions dans votre système : Child sexual abuse for the purposes of the Article 171 of the Code means involving of minor to prostitution or commitment of other immoral actions "Child pornography" for the purposes of the Article 171-1 of the Code means any items or materials that reflect participation of the minor or person creating an image of a minor, in real or simulated activities of explicitly sexual nature or reflect the genitals of minors for sexual purposes including realistic images that reflect the minor participating in explicit sexual acts. Distribution, advertising, sale, transfer to others, sending, offer, creating conditions for acquisition or manufacture, acquisition or possession with intent to distribute or advertise child pornography -

102. Pourcentage des décisions ayant fait objet d'un appel, durée moyenne des procédures et pourcentage d'affaires pendantes depuis plus de 3 ans pour toutes les instances, concernant des affaires contentieuses spécifiques. La durée moyenne des procédures est calculée à partir de l'introduction du recours jusqu'au prononcé du jugement, sans tenir compte de la phase d'instruction en matière pénale, ainsi que de la phase d'exécution.

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	Durée moyenne en 1ère instance (en jours)	Durée moyenne en 2ème instance (en jours)		Durée moyenne de la procédure complète (en jours)	% d'affaires pendantes depuis plus de 3 ans, pour toutes les instances
Affaires civiles et commerciales contentieuses	Valeur numérique maximale autorisée : 100	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X]NA []NAP	[X] NA [] NAP	Valeur numérique maximale autorisée : 100
	[X] NA [] NAP					[X] NA [] NAP
Divorce contentieux	Valeur numérique maximale autorisée : 100	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X]NA []NAP	[X] NA [] NAP	Valeur numérique maximale autorisée : 100
	[X] NA [] NAP					[X] NA [] NAP

Licenciement		[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X]NA []NAP	[X] NA [] NAP	Valeur numérique maximale autorisée : 100
	[X] NA [] NAP					[X] NA [] NAP
Faillite		[X] NA [] NAP	Valeur numérique maximale autorisée : 100			
	[X] NA [] NAP					[X] NA [] NAP
Vol avec violence		[X] NA [] NAP	Valeur numérique maximale autorisée : 100			
	[X] NA [] NAP					[X] NA [] NAP
Homicide volontaire		[X] NA [] NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	Valeur numérique maximale autorisée : 100
	[X] NA [] NAP					[X] NA [] NAP

Commentaires According to Civil Procedural Code of Azerbaijan case must be considered no later than 3 months after the application is received by the court. Cases on employment, alimony, adoption, incorrect decisions, actions (or inactions) of state bodies, public associations, officials shall be considered and resolved within 1 month. According to the Family Code, if one of the parties does not agree to the dissolution of the marriage, the court may adjourn the case by setting a period of 3 months for the couple to reconcile. The appeal shall be considered within 3 months from the date of its receipt by the court and the cassation appeal within 2 months from the date of its receipt.

103. Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux) :

. According to the Family Code, when a court finds out that it is impossible for a couple to live together and keep the family, the marriage is divorced. If one of the parties fails to agree to a divorce, the court may postpone the case by setting a period of three months for reconciliation. Marriage is broken when there is no reconciliation or when one of them insists on divorce. If the spouse with common minor children has mutual consent for the dissolution of the marriage, as well as in the cases specified in Article 19.2 of this Code, the marriage is dissolved without judicial investigation. Husband and wife have the right to bring their children to court in accordance with Article 22.1 of this Code. In the absence of this agreement or in breach of the child's interests, the court shall take measures to protect their interests in accordance with Article 22.2 of this Code.

Divorce of the marriage shall take place not later than 1 month from the date of filing of the application by the spouses. When a marriage is divorced, the couple will stay with the juvenile court, the rules for paying children and (or) needing and maintaining a husband (wife), the amount of that amount, and the common property of the spouse. who may submit an agreement. If there is no agreement between the spouses on the matters referred to in Article 22.1 of this Code, and if this agreement violates the interest of the child or one of the parties, the court shall:

- 1. Determine which of the parents of minors after divorce remain with their parents;
- 2. Determine which parents and in what amount the alimony is appropriated for children;
- 3. at the request of the spouse (one of them) to distribute the property which is jointly owned by them;
- 4. Determine the amount to be deducted from the husband (wife) at the request of the wife (husband), who has the right to receive

funds to keep her husband (wife).	
When a division of property affects the interests of a third party, the court may separate the property division claim.	٠,
Marriage is considered to have been terminated from the date of state registration of the violation in the relevant executive authorand in the case of judicial divorce from the date of the court's decision coming into force. Judicial dissolution of marriage shall be	•
subject to state registration in the manner prescribed for state registration of acts of civil status.	C
Within three days from the date of the court's decision on divorce, the court must send the extract to the relevant executive author	rit
A husband may not remarry until he or she obtains a divorce certificate.	
According to the amendments to the legislation, from July 2021, it is considered to hold a mandatory initial mediation session or	1
disputes arising from family relationships (including divorce, alimony, etc.).	
104. Comment est calculée la durée moyenne des procédures pour les six catégories d'affaires la question 102? Veuillez décrire la méthode de calcul.	d
. According to the Civil Procedural and Criminal Procedural codes it is provided timeframes for considering and finalizing the	
in all instances. For example for most of civil cases 3 months, in appeal court three month, Supreme Court two months.	
4.2.6Gestion des flux d'affaires – ministère public	_
105. Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieur	S
choix possibles):	
[X] diriger ou superviser l'enquête policière	
[X] mener des enquêtes	
[] quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes	
[X] porter une accusation	
[X] soumettre l'affaire au tribunal	
[X] proposer une peine au juge	
[X] faire appel	
[] superviser la procédure d'exécution	
[X] classer l'affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision d'un juge (observer la cohérence avec la question 36!)	
[] clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge	
[] autres attributions significatives (veuillez préciser) :	
Commentaires	
106. Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires suivantes :	
[X] affaire civiles	

[X] affaires administratives

[] affaires de faillite

107. Procureurs : Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance

	Nombre d'affaires
1. Affaires pendantes au 1er Janvier de l'année de référence	5 295 []NA []NAP
2.Affaires nouvelles/reçues	24 472 []NA []NAP
3.Affaires traitées (3.1+3.2+3.3+3.4)	24 683 []NA []NAP
3.1. Classées pendant l'année de référence (3.1.1+3.1.2+3.1.3+3.1.4)	8 665 []NA []NAP
3.1.1. Classées par le procureur parce que l'auteur n'a pas pu être identifié	5 221 []NA []NAP
3.1.2 Classées par le procureur en raison d'une absence de constat d'infraction ou en raison d'une situation juridique particulière	1 172 []NA []NAP
3.1.3 Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	2 272 [] NA [] NAP
3.1.4 Classement pour d'autres raisons	[] NA [X] NAP
3.2Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	[] NA [X] NAP
3.3.Affaires clôturées par le procureur pour d'autres raisons	4 883 []NA []NAP
3.4.Affaires portées devant les tribunaux	11 135 []NA []NAP
4. Affaires pendantes au 31 décembre de l'année de référence	5 084 []NA []NAP

Commentaires « Cases closed by the public prosecutor for other reasons» where most of the closed cases consist of cases where the proceedings are combined or sent accordingly (cases redirected to the appropriate prosecutor's office based on its territorial and\or specialization focus).

107-1. Si la procédure du plaider coupable existe, combien d'affaires ont été terminées par le biais de cette procédure ?

Total	Infractions graves	Infractions mineures

Nombre total de procédures du plaider coupable Avant la procédure judiciaire principale devant les tribunaux Pendant la procédure judiciaire principale devant l'INA INNAP INNAP INNAP Pendant la procédure judiciaire principale INA INNAP INNAP INNAP Pendant la procédure judiciaire principale INA INNAP INNAP INNAP Commentaires 109. Les données communiquées dans le cadre de la Q107 incluent-elles le contentieux routier () Oui (X) Non Commentaires D2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie Sources : Sources : Letter of the General Prosecutor Office 5.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine judique (par exemple des avocats expérimentés) IX] une combinaison des deux (concours ct expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser) :				
Avant la procédure judiciaire principale devant les tribunaux Pendant la procédure judiciaire principale INA	-			
les tribunaux INA	Avent le procédure indicione min single descrit	[\(\sigma \) \] \[\sigma \] \[\sigma \) \[\sigma \]	[A]IVAF	[A]IVAI
Pendant la procédure judiciaire principale INA			[] NA	[] NA
Commentaires 109. Les données communiquées dans le cadre de la Q107 incluent-elles le contentieux routier () Oui () Oui () Non Commentaires D2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie Sources : Sources : Letter of the General Prosecutor Office Carrière des juges et procureurs .1. Recrutement et promotion 5. 1. 1 Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [principalement par concours (concours ouvert) (1 principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience rofessionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [autre (veuillez préciser) :		[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
Commentaires 109. Les données communiquées dans le cadre de la Q107 incluent-elles le contentieux routier () Oui (X) Non Commentaires D2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie Sources : Sources: Letter of the General Prosecutor Office Carrière des juges et procureurs 5.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [principalement par concours (concours ouvert) principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience rofessionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [autre (veuiller préciser) :	Pendant la procédure judiciaire principale	[] NA	[]NA	[]NA
109. Les données communiquées dans le cadre de la Q107 incluent-elles le contentieux routier () Oui (X) Non Commentaires D2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie Sources : Sources : Letter of the General Prosecutor Office Carrière des juges et procureurs 1. Recrutement et promotion 5.1.1 Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience orfessionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) autre (veuillez préciser) :		[X] NAP	[X] NAP	[X]NAP
(X) Non Commentaires D2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie Sources : Sources: Letter of the General Prosecutor Office Carrière des juges et procureurs L.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience rofessionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser) :	Commentaires			
Commentaires D2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie Sources : Sources : Letter of the General Prosecutor Office Carrière des juges et procureurs L. Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience rofessionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser) :	109. Les données communiquées dans	le cadre de la	a Q107 incluent-elle	es le contentieux routie
Commentaires D2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie Sources : Sources: Letter of the General Prosecutor Office Carrière des juges et procureurs 1. Recrutement et promotion 5.1. Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience rofessionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser) :	() Oui			
Sources: Sources: Letter of the General Prosecutor Office Carrière des juges et procureurs i.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? principalement par concours (concours ouvert) principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) x une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) autre (veuillez préciser):	(X) Non			
Sources: Sources: Letter of the General Prosecutor Office Sources: Sources: Letter of the General Prosecutor Office Carrière des juges et procureurs 5.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés? [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser):	Commentaires			
Sources: Sources: Letter of the General Prosecutor Office Carrière des juges et procureurs 1. Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser):				
Carrière des juges et procureurs 5.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience rofessionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser) :	D2. Veuillez indiquer les sources des r	éponses aux	questions de cette p	partie
Carrière des juges et procureurs 5.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience rofessionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser) :	Courses Courses I offer of the Consul Process	or Office		
5.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser):	Sources: Sources: Letter of the General Prosecui	or Office		
5.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser):				
5.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience rofessionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser):				
5.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser):				
5.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser):				
5.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser):				
5.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser):				
5.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience rofessionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser):				
5.1.1Recrutement et promotion des judges 110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience rofessionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser):	Carrière des juges et procureurs			
110. Comment les juges sont-ils recrutés ? [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience rofessionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser) :				
[] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser) :				
[] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser):	.1.Recrutement et promotion	udges		
[] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser):	.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des j			
professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés) [X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser):	.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des j 110. Comment les juges sont-ils recrut	és ?		
[X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle) [] autre (veuillez préciser):	.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des j 110. Comment les juges sont-ils recrut [] principalement par concours (concours ouvert)	és ?	das profassionnals du dro	it avant una longua avnárianca
Commentaires 111. Autorité(s) responsable(s) pour le recrutement - les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par : [] Une instance composée seulement de juges [] Une instance composée seulement de non juges [X] Une instance / des instances composée(s) de juges et de non-juges [] Autre Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges	.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des j 110. Comment les juges sont-ils recrut [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement	és ? ent spécifique pour	-	it ayant une longue expérience
111. Autorité(s) responsable(s) pour le recrutement - les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par : [] Une instance composée seulement de juges [] Une instance composée seulement de non juges [X] Une instance / des instances composée(s) de juges et de non-juges [] Autre Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges	1.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des j 110. Comment les juges sont-ils recrut [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement par une procédure de re	és ? ent spécifique pour e des avocats expér	imentés)	it ayant une longue expérience
initialement, en début de carrière, par : [] Une instance composée seulement de juges [] Une instance composée seulement de non juges [X] Une instance / des instances composée(s) de juges et de non-juges [] Autre Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges	1.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des j 110. Comment les juges sont-ils recrut [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement par une procédure de recrutement par une juridique (par exemple [X] une combinaison des deux (concours et expéri	és ? ent spécifique pour e des avocats expérence professionne	imentés)	it ayant une longue expérience
initialement, en début de carrière, par : [] Une instance composée seulement de juges [] Une instance composée seulement de non juges [X] Une instance / des instances composée(s) de juges et de non-juges [] Autre Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges	1.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des j 110. Comment les juges sont-ils recrut [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement por concours les domaine juridique (par exemple [X] une combinaison des deux (concours et expéris [] autre (veuillez préciser):	és ? ent spécifique pour e des avocats expérence professionne	imentés)	it ayant une longue expérience
[] Une instance composée seulement de non juges [X] Une instance / des instances composée(s) de juges et de non-juges [] Autre Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges	1.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des j 110. Comment les juges sont-ils recrut [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement professionnelle dans le domaine juridique (par exemple [X] une combinaison des deux (concours et expérit [] autre (veuillez préciser):	és ? ent spécifique pour e des avocats expér ence professionne	imentés)	
[X] Une instance / des instances composée(s) de juges et de non-juges [] Autre Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges	1.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des j 110. Comment les juges sont-ils recrut [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement professionnelle dans le domaine juridique (par exemple [X] une combinaison des deux (concours et expérit [] autre (veuillez préciser):	és? ent spécifique pour e des avocats expérence professionne	imentés)	
[] Autre Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juge	1.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des j 110. Comment les juges sont-ils recrut [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recruteme rofessionnelle dans le domaine juridique (par exemple [X] une combinaison des deux (concours et expéri [] autre (veuillez préciser):	és? ent spécifique pour e des avocats expérence professionne	imentés)	
[] Autre Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juge	1.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des j 110. Comment les juges sont-ils recrut [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recruteme rofessionnelle dans le domaine juridique (par exemple [X] une combinaison des deux (concours et expéri [] autre (veuillez préciser):	ent spécifique pour des avocats expérence professionne	imentés)	
Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juge	11. Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des j 110. Comment les juges sont-ils recrut [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement professionnelle dans le domaine juridique (par exemple [X] une combinaison des deux (concours et expéri [] autre (veuillez préciser):	ent spécifique pour des avocats expérence professionne	imentés) lle) - les juges sont-ils	
	11. Autorité(s) responsable(s) pour le initialement, en début de carrière, par : [] Une instance composée seulement de sintance / des instances composée(s) de juges.	ent spécifique pour des avocats expérence professionne	imentés) lle) - les juges sont-ils	
	1.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des j 110. Comment les juges sont-ils recrut [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement rofessionnelle dans le domaine juridique (par exemple [X] une combinaison des deux (concours et expéri [] autre (veuillez préciser):	és? ent spécifique pour e des avocats expér ence professionne recrutement s ages et de non-juge	imentés) lle) - les juges sont-ils	recrutés et nommés,
	1.1.Recrutement et promotion 5.1.1Recrutement et promotion des j 110. Comment les juges sont-ils recrut [] principalement par concours (concours ouvert) [] principalement par une procédure de recrutement rofessionnelle dans le domaine juridique (par exemple [X] une combinaison des deux (concours et expéri [] autre (veuillez préciser):	és ? ent spécifique pour des avocats expérence professionne ence	rimentés) lle) - les juges sont-ils : es a procédure globale de recr	recrutés et nommés,

Page 79 sur 131

111-1. Combien de membres composent cette instance?

	Total	Hommes	Femmes
Membres	13	12	1
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaire - Veuillez préciser quel est le statut de cette instance et qui propose ses membres : 13 is the actual number of members of the Legal Judicial Council in 2020. 2 of 15 persons were missing due to following reasons: one person has reached retirement age and another has been prematurely terminated due to his appointment as a judge of a higher court.

According to Article 6 of Law on Judicial-Legal Council, the Council is composed of 15 members. Judicial-Legal Council is mainly composed of judges, representatives of executive and legislative bodies, prosecutor's office, as well as, bar association in the following manner: •head of the relevant executive body* (Minister of Justice) of the Republic of Azerbaijan; •President of the Supreme Court of the Republic of Azerbaijan; •person appointed by the President of Republic of Azerbaijan; •person appointed by the Constitutional Court of the Republic of Azerbaijan;

- •two judges of cassation instance court selected by the Supreme Court from among the candidates by the associations of judges;
- •two judges of the Court of Appeal selected by the Judicial Council from among the candidates offered by the associations of judges;
- •judge of the Supreme Court of Nakhchivan Autonomous Republic (NAR) selected by the NAR Supreme Court from among the candidates by the associations of judges; •two judges of the first instance courts, selected by the Judicial Council from among the candidates offered by the associations of judges; •person appointed by the head of the relevant executive body* (Ministry of Justice) of the Republic of Azerbaijan; •lawyer appointed by the Collegial Board of Bar Association of the Republic of Azerbaijan;
- •person appointed by the General Prosecutor's Office of the Republic of Azerbaijan.

Minister of Justice of the Republic of Azerbaijan and the President of the Supreme Court of the Republic of Azerbaijan are ex officio members of the Judicial-Legal Council. According to Article 14 of aforementioned law, Judicial-Legal Council forms the Judges Selection Committee vested with selection of candidates for the vacant judicial posts and composed of 11 members, including judges, Council staff, representatives of the relevant executive body of the Republic of Azerbaijan and the Prosecutor's Office as well as, defense lawyers and act academicians:

- •two judges of the Supreme Court of the Republic of Azerbaijan;
- •three judges of the Court of Appeal;

] Concours/Examen

•NAR Supreme Court judge; •member of staff of the Judicial-Legal Council; •representative of the relevant executive body (Ministry of Justice) of the Republic of Azerbaijan; •representative of the Prosecutor's Office of the Republic of Azerbaijan; •member of the Bar of the Republic of Azerbaijan; •law academician. Members of the Judicial-Legal Council cannot be simultaneously members of the Judges Selection Committee

111-2. Les candidats non sélectionnés peuvent-ils faire appel de la décision de recrutement/nomination ?

(X) Oui
() Non
Commentaire - Veuillez préciser quel organe est compétent pour décider en appel : Decisions of Judges Selection Committee may be ppealed to Judicial-Legal Council and decisions of the Council may be appealed to Presidium of Supreme Court.
12. La même instance (Q.111) est-elle compétente pour la promotion des juges ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
13. En quoi consiste la procédure de promotion des juges : (réponses multiples possibles)

[] Autre(s) modalité(s) (entretien professionnel ou autre)
[X] Absence de procédure spécifique
Commentaire - Veuillez préciser comment se déroule la procédure de promotion des juges (en particulier s'il ne s'agit pas d'un concours ou d'un examen): As it was mentioned above, according to the Constitution of the Republic of Azerbaijan, judges of the courts of first instance are appointed by the President of the Republic of Azerbaijan, and judges of higher courts are appointed by the Milli Majlis upon the submission of the President.
However, in accordance with the Law of the Republic of Azerbaijan "On the Judicial-Legal Council" (Article 12.0.4), the exclusive powers of the Council include the submission of proposals for the reassignment of all judges and their promotion. The promotion of judges, as well as their appointment to higher courts is carried out by the Judicial-Legal Council based on the results of
the evaluation of their performance. The evaluation procedure is carried out in accordance with Article 13 of the Law "on the Judicial-Legal Council" and "the Rules for the Evaluation of Judges' Performance" approved by the Judicial-Legal Council on 06.03.2020.
In accordance with international practice, "the Rules for the Evaluation of Judges' Performance" define various and multifaceted criteria, as well as quantitative and qualitative indicators, in order to assess the professional activity, ethical conduct and communication skills of judges and court chairmen.
113-1. Veuillez indiquer les critères retenus pour la promotion d'un juge : (réponses multiples
possibles)
[X] Les années d'expérience
[X] Les compétences professionnelles (ou/et la performance qualitative)
[X] La performance (quantitative)
[X] Des critères subjectifs (par exemple, l'intégrité, la réputation)
[] Autre(s)
[] Aucun critère
Commentaires - Veuillez fournir tout commentaire utile concernant le/les critère(s) (en particulier si vous avez coché les cases « performance » ou « autre(s)»):
5.1.2Statuts, recrutement et promotion des procureurs
115. Quel est le statut du ministère public ?
[] Un statut indépendant en tant qu'entité distincte parmi les institutions de l'État
[] Fait partie du pouvoir exécutif mais jouit d'une indépendance fonctionnelle (veuillez expliquer brièvement comment et dans quelle mesure)
[] Fait partie du pouvoir exécutif (sans indépendance fonctionnelle)
[X] Fait partie du pouvoir judiciaire mais jouit d'une indépendance fonctionnelle (veuillez expliquer brièvement comment et dans quelle mesure)
[] Fait partie du pouvoir judiciaire (sans indépendance fonctionnelle)
[] Un modèle mixte (veuillez expliquer)
[] Un autre statut (veuillez expliquer)
Commentaire - Le cas échéant, veuillez préciser les garanties objectives de cette indépendance (telles que le financement) et comment ces dernières sont établies (Constitution, législation etc.). De même, si « modèle mixte » ou « autre » veuillez préciser :
115-1. La loi, ou une autre règlementation, empêche-t-elle les instructions spécifiques de
poursuivre ou de ne pas poursuivre qui seraient adressées à un procureur ?

() Oui
(X) Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :
115-2. Si vous avez répondu « Oui » à la Q115-1, y-a-t-il des exceptions prévues par la loi ?
() Oui
() Non
Commentaire - Veuillez décrire ces exceptions :
115-3. Si vous avez répondu « Non » à la Q115-1, quelle autorité peut émettre des instructions
spécifiques ?
[] Procureur général
[X] Procureur hiérarchiquement supérieur / Chef de service
[] Pouvoir exécutif
[] Autre
Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser : According to the Code of Criminal Procedure, the public prosecutor refuses (or may refuse to prosecute) if there are circumstances that preclude criminal prosecution or allow non-prosecution. While conducting criminal prosecution, the prosecutor is guided only by the requirements of the law and his inner convictions and relies on the results of the investigation of all the circumstances of the criminal case.
115-4. Quelle forme peuvent avoir cles instructions?
[] Instruction orale
[] Instruction orale avec confirmation écrite
[X] Instruction écrite
[] Autre
[] NAP
Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :
115-5. Dans ce cas, ces instructions sont-elles:
[] Délivrées en ayant demandé l'avis préalable du Procureur compétent
[X] Obligatoires
[X] Motivées
[X] Enregistrées dans le dossier
[] Autre
[] NAP
Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :
115-6. Quelle est la fréquence de ce type d'instructions ?
(X) Exceptionnelles
() Occasionnelles
() Fréquentes

Membres	7	6	1
117-1. Combien de membres composer	Total	Hommes	Femmes
procureurs. S'il y a plusieurs autorités impliquées, veui		pectifs:	
Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance	•	•	et de nomination des
[] Autre			
[] Une instance composée de procureurs et de non	procureurs		
[] Une instance composée seulement de non procu	ıreurs		
[X] Une instance composée seulement de procureu	rs		
initialement, en début de carrière, par :	_		
117. Autorité(s) responsable(s) pour le	recrutement - les p	rocureurs sont-ils re	ecrutés et nommés,
Commentaires All prosecutors shall be recruited to the requirements, as well as on the basis of a competition of prosecutor from among the candidates who passed the work, and moral qualities shall be taken into account	consisting of tests, written	examinations and interview	s. When appointing a public
[] autre (veuillez préciser) :			
[] une combinaison des deux (concours et expérie	nce professionnelle)		
[] principalement par une procédure de recrutement domaine juridique (par exemple des avocats expériment		essionnels du droit ayant u	ne longue expérience dans le
[X] principalement par concours (concours ouvert))		
116. Comment sont recrutés les procure	eurs ?		
Commentaire - Si oui, veuillez préciser à quel organisme with the instructions of a higher prosecutor on the prosecutor, in qualification of the crime, the scope of the prosecutor in charge of the procedural supervision over the higher prosecutor.	ecution, for instance, in ch charge, the termination of	arging the accused, choosing the case or referral of the c	ng or changing the measure of ase to the court, the
(X) Non [] NAP			
() Oui			
un organisme indépendant?			
115-7. En cas d'instructions, le procure	eur peut-il s'oppose	r ou faire rapport à	une institution ou à
Commentaires			
[]NAP			
() Systématiques			

Commentaire - Veuillez préciser quel est le statut de cette instance et qui propose/nomme ses membres :

117-2. Les candidats non sélectionnés peuvent-ils faire appel de la décision de recrutement/

nomination?
(X)Oui
() Non
Commentaire - Veuillez préciser quel est l'organe competent pour decider en appel :
118. La même instance (Q 117) est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?
(X)Oui
() Non, quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs ?
Commentaires
119. En quoi consiste la procédure de promotion des procureurs ? (réponses multiples possibles)
[] Concours / Examen
[X] Autre(s) modalité(s) (entretien professionnel ou autre)
[] Absence de procédure spécifique
Commentaire - Veuillez préciser comment se déroule la procédure de promotion des procureurs (en particulier s'il ne s'agit pas d'un concours ou d'un examen) :
119-2. Veuillez indiquer les critères retenus pour la promotion d'un procureur :
[X] Les années d'expérience
[X] Les compétences professionnelles (ou/et la performance qualitative)
[] La performance (quantitative)
[X] Des critères subjectifs (par exemple, l'intégrité, la réputation)
[X] Autre(s)
[] Aucun critère
Commentaires - Veuillez préciser tout commentaire utile concernant le/les critère(s) (en particulier si vous avez coché les cases « performance » ou « autre(s)»):
5.1.3Mandat et retraite des juges et procureurs
121. Le mandat des juges est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la
retraite)?
(X) Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :66 or 68
() Non
Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (ex: la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :
121-1. Un juge peut-il être transféré dans une autre juridiction sans son consentement :
[X] Pour des raisons disciplinaires
[X] Pour des raisons organisationnelles
[] Pour d'autres raisons (veuillez préciser les modalités et garanties) :
[] Non
Commentaires

122. Une période probatoire est-elle instaurée pour les juges (par exemple avant d'être nommé à
vie) ? Si oui, quelle en est la durée ?
(X) Oui, durée de la période probatoire (en années) :3
() Non
Commentaires
123. Le mandat des procureurs est-il à durée indéterminée (à savoir « à vie » = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?
(X) Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :60
() Non
Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :
124. Une période probatoire est-elle instaurée pour les procureurs ? Si oui, quelle en est la durée ?
(X) Oui, durée de la période probatoire (en années) :1 year
() Non
Commentaires According to Article 5.2 of the Law of the Republic of Azerbaijan "On service in the prosecutor's office", a 6-month internship period is imposed for the persons recruited to the prosecutor's office for the first time. The Prosecutor General of the Republic of Azerbaijan may recruit an employee with more than 5 years of experience in the legal profession without the internship period. At the end of the internship, if the head of the prosecutor's office where the intern is serving gives a positive opinion, the intern is appointed to a position with a probation period of 1 year (reduced to three months in 2021). An employee who has successfully passes the attestation after the end of the probation period in accordance with Article 5.3 of this Law shall be appointed to a permanent position in the Prosecutor's Office by being appointed to the 9th classification position provided for in Article 10 of this Law.
125. Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges (v. question 121), quelle est la durée du mandat (en années)? Est-il renouvelable ?
[] NA [X] NAP Commentaires
125-1. Est-il renouvelable ?
() Oui () Non [X] NAP
Commentaires
126. Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les procureurs (v. question 123), quelle est la durée du mandat (en années)?
[] NA [X] NAP Commentaires

Page 85 sur 131

	etter of the General P.	rosecutor Office	
2.Formation			
.2.1Formation des juges			
27. Types de formations proposées de	es judges :		
	Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
Formation initiale (par exemple fréquentation	(X)Oui	() Oui	() Oui
d'une école de la magistrature, stage dans un tribunal)	() Non	(X) Non	(X) Non
Formation continue générale	(X)Oui	() Oui	() Oui
<u>-</u>	() Non	(X) Non	(X) Non
Formation continue pour des fonctions	(X)Oui	() Oui	() Oui
spécialisées (ex. juge pour les affaires	() Non	(X) Non	(X) Non
économiques ou administratives)			
Formation continue pour des fonctions	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	() NOII	(A) NOII	(A) NOII
Formation continue pour l'utilisation des outils	(X)Oui	() Oui	() Oui
informatiques au sein des tribunaux	() Non	(X) Non	(X) Non
Formation continue à l'éthique	(X)Oui	() Oui	() Oui
	() Non	(X) Non	(X) Non
	(X)Oui	() Oui	() Oui
Formation continue sur la justice adaptée aux	(A)Oui	()	

126-1. Est-il renouvelable?

Formation continue générale	[X] Régulièrement (par exemple tous
•	les ans)
	[] Occasionnellement (en fonction
	des besoins)
	[] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires	[X] Régulièrement (par exemple tous
économiques ou administratives)	les ans)
economiques ou administratives)	[] Occasionnellement (en fonction
	des besoins)
	[] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence	[X] Régulièrement (par exemple tous
d'un tribunal)	les ans)
d un diodnai)	[] Occasionnellement (en fonction
	des besoins)
	[] Pas de formation proposée
Farmentian continue norm 12-4:11:-4: dec antile informations are as in dec	[X] Régulièrement (par exemple tous
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des	
tribunaux	les ans) [] Occasionnellement (en fonction
	des besoins)
	[] Pas de formation proposée
Formation continue à l'éthique	[X] Régulièrement (par exemple tous
	les ans)
	[] Occasionnellement (en fonction
	des besoins)
	[] Pas de formation proposée
Formation continue sur la justice adaptée aux enfants	[X] Régulièrement (par exemple tous
	les ans)
	[] Occasionnellement (en fonction
	des besoins)
	[] Pas de formation proposée

Commentaires - Veuillez fournir toute information concernant la périodicité de la formation continue des juges :

5.2.2Formation des procureurs

129. Types de formations proposées aux procureurs :

	Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
Formation initiale	(X)Oui	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Formation continue générale	(X) Oui	() Oui	() Oui
	() Non	(X) Non	(X) Non
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en criminalité organisée)	(X) Oui	() Oui	() Oui
	() Non	(X) Non	(X) Non
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	(X) Oui	() Oui	() Oui
	() Non	(X) Non	(X) Non

Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	(X) Oui	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Formation continue à l'éthique	(X)Oui	() Oui	() Oui
Formation continue sur la justice adaptée aux enfants	() Non (X) Oui () Non	(X) Non () Oui (X) Non	(X) Non () Oui (X) Non

Commentaires

130. Fréquence de la formation continue des procureurs :

	Fréquence de la formation continue
Formation continue générale	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans)
	[] Occasionnellement (en fonction
	des besoins)
	[] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en	[X] Régulièrement (par exemple tous
criminalité organisée)	les ans)
5 ,	[] Occasionnellement (en fonction
	des besoins)
	[] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur	[X] Régulièrement (par exemple tous
Général, administrateur)	les ans)
	[] Occasionnellement (en fonction
	des besoins)
	[] Pas de formation proposée
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des	[X] Régulièrement (par exemple tous
tribunaux	les ans)
	[] Occasionnellement (en fonction
	des besoins)
	[] Pas de formation proposée
Formation continue à l'éthique	[X] Régulièrement (par exemple tous
	les ans)
	[] Occasionnellement (en fonction
	des besoins)
	[] Pas de formation proposée
Formation continue sur la justice adaptée aux enfants	[X] Régulièrement (par exemple tous
	les ans)
	[] Occasionnellement (en fonction
	des besoins)
	[] Pas de formation proposée

Commentaires - Veuillez fournir toute information concernant la périodicité de la formation continue des procureurs :

5.2.3 Instituts de formation

131. Disposez-vous d'(une) institution(s) publique(s) chargée(s) de la formation des juges et des procureurs?

	Formation initiale seulement	Formation continue seulement	Formation initiale et continue
Institution(s) pour les juges	[]	[X]	[]
Institution(s) pour les procureurs	[]	[X]	[]
Institution(s) commune(s) pour juges et procureurs	[X]	[]	[]

Commentaires

131-0. Si oui, quel est le budget de cette (ces) institution(s)?

	Budget de l'(des) institution(s) pour l'année de référence, en €
Institution(s) pour les juges	1 133 163
Institution(s) pour les procureurs	916 352 []NA
Institution(s) commune(s) pour les juges et procureurs	[]NAP
	[X]NAP

Commentaires The budget allocated to judicial system increased significantly. One of the areas where the budget increase was felt is for the training institutions.

131-1. S'il n'y a pas de formation initiale obligatoire des juges et/ou des procureurs dans de telles institutions, pouvez-vous brièvement préciser comment ces juges et/ou procureurs sont formés ?

. No comment.			

5.2.4 Nombre de formations



131-2. Nombre de formations continues disponibles et dispensées (en jours) par les institutions publiques responsable(s) de la formation.

	Nombre de formations en présentiel disponibles	Nombre de formations dispensées en présentiel en jours	Formations en ligne disponibles tout au long de l'année de référence (e-learning)
Total		809	1 018
	[X] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Pour les juges		62	25
	[X] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

2. Pour les procureurs		0	6
	[X] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Pour le personnel non-juge		10	6
	[X] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
4. Pour le personnel non-procureur		0	0
	[X] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
5. Formations pour les autres professionnels		737	981
	[X] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaire - Veuillez préciser s'il existe des formations pour les juges et/ou procureurs qui incluent d'autres professionnels de la justice . Before the pandemic courses were provided in person preferably. But since the skills of conducting online courses and technology were already developed, the problems of switching to online training were minimal. Therefore following the current situation with pandemic number of training increased in 2020.

131-3. Nombre de participants aux formations au cours de l'année de référence

	Nombre de participants aux formations en présentiel	Nombre de participants aux formations en ligne (e-learning)
Total	640	1 457
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
Juges	68	98
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
Procureurs	0	6
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
Personnel non-juge	106	89
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
Personnel non-procureur	0	0
•	[] NA	[] NA
	[]NAP	[] NAP
Autres professinonels	466	1 264
_	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP

Commentaires

5.3. Exercice de la profession

5.3.1Salaires et avantages des juges et procureurs

132. Salaires des juges et des procureurs au 31 décembre de l'année de référence:

		en €		Salaire annuel net en monnaie nationale
Juge professionnel de 1ère instance au	25 476	22 162	53 220	46 296
début de sa carrière	[] NA [] NAP	[]NA []NAP	[]NA []NAP	[] NA [] NAP

Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un juge de ce niveau, non pas le salaire du président de la cour) Procureur au début de sa carrière Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un procureur de ce niveau, non pas le salaire du Procureur Général). Dommentaires In order to improve the quality and on Deepening Reforms in the Judicial and Legal dary of judges. Accordingly the salary of prosecu	A [] NA AP [] NA D3 6 06 A [] NA AP [] NA AP [] NA AP [] NA AP [] NA efficiency of justice, or System". According to	6 14 400 [] NA [] NAP 56 37 632 [] NA [] NAP 1	
remere instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un juge de le niveau, non pas le salaire du président de la cour) Procureur au début de sa carrière Procureur auprès de la Cour suprême du de la dernière instance de recours veuillez indiquer le salaire moyen Procureur de ce niveau, non pas le salaire du Procureur Général).	O3 6 06 A [] NA AP [] NA O14 15 5 A [] NA AP [] NA efficiency of justice, or System". According to	6 14 400 A []NAP 56 37 632 A []NAP 1 NAP 1 NAP 1 NAP	12 672 []NAP 32 496 []NA []NAP
diquer le salaire moyen d'un juge de eniveau, non pas le salaire du résident de la cour) rocureur au début de sa carrière cocureur auprès de la Cour suprême de la dernière instance de recours reuillez indiquer le salaire moyen fun procureur de ce niveau, non pas le plaire du Procureur Général).	o3 6 06 A [] NA AP [] NA O14 15 5 A [] NA AP [] NA efficiency of justice, or System". According to	6 14 400 [] NA [] NAP 56 37 632 [] NA [] NAP an 3 April 2019, The President the Decree one of the iter	12 672 [] NA [] NAP 32 496 [] NA [] NAP
résident de la cour) rocureur au début de sa carrière 6 89 [] N. rocureur auprès de la Cour suprême u de la dernière instance de recours reuillez indiquer le salaire moyen run procureur de ce niveau, non pas le alaire du Procureur Général). mmentaires In order to improve the quality and n Deepening Reforms in the Judicial and Legal	A [] NA AP [] NA D14 15 5 A [] NA AP [] NA efficiency of justice, or System". According to	A [] NA [] NAP 56 37 632 [] NA AP I] NAP The president of the iter of the	[] NA [] NAP 32 496 [] NA [] NAP
rocureur au début de sa carrière 6 89 [] N. rocureur auprès de la Cour suprême u de la dernière instance de recours veuillez indiquer le salaire moyen 'un procureur de ce niveau, non pas le alaire du Procureur Général). mmentaires In order to improve the quality and n Deepening Reforms in the Judicial and Legal	A [] NA AP [] NA D14 15 5 A [] NA AP [] NA efficiency of justice, or System". According to	A [] NA [] NAP 56 37 632 [] NA AP I] NAP The president of the iter of the	[] NA [] NAP 32 496 [] NA [] NAP
Procureur auprès de la Cour suprême du de la dernière instance de recours veuillez indiquer le salaire moyen l'un procureur de ce niveau, non pas le alaire du Procureur Général).	A [] NA AP [] NA D14 15 5 A [] NA AP [] NA efficiency of justice, or System". According to	A [] NA [] NAP 56 37 632 [] NA AP I] NAP The president of the iter of the	[] NA [] NAP 32 496 [] NA [] NAP
Procureur auprès de la Cour suprême du de la dernière instance de recours veuillez indiquer le salaire moyen l'un procureur de ce niveau, non pas le alaire du Procureur Général).	AP [] NA 014 15 5 A [] NA AP [] NA efficiency of justice, or System". According to	56 37 632 A [] NAP AP AP INAP and 3 April 2019, The President the Decree one of the iter	[] NAP 32 496 [] NA [] NAP
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours veuillez indiquer le salaire moyen l'un procureur de ce niveau, non pas le alaire du Procureur Général).	olid 15 5 A [] NA AP [] NA efficiency of justice, or System". According to	37 632 [] NA [] NAP and 3 April 2019, The Presidenthe Decree one of the iter	32 496 [] NA [] NAP
ou de la dernière instance de recours veuillez indiquer le salaire moyen l'un procureur de ce niveau, non pas le alaire du Procureur Général). ommentaires In order to improve the quality and on Deepening Reforms in the Judicial and Legal	A [] NA AP [] NA efficiency of justice, or System". According to	A [] NAP In 3 April 2019, The President the Decree one of the iter	[] NA [] NAP
veuillez indiquer le salaire moyen l'un procureur de ce niveau, non pas le alaire du Procureur Général). ommentaires In order to improve the quality and on Deepening Reforms in the Judicial and Legal	efficiency of justice, or System". According to	n 3 April 2019, The Presic the Decree one of the iter	NAP
Veuillez indiquer le salaire moyen L'un procureur de ce niveau, non pas le alaire du Procureur Général). Demmentaires In order to improve the quality and Deepening Reforms in the Judicial and Legal	efficiency of justice, or System". According to	n 3 April 2019, The Presic the Decree one of the iter	lent of Azerbaijan signed the Dec
alaire du Procureur Général). Immentaires In order to improve the quality and in Deepening Reforms in the Judicial and Legal	System". According to	the Decree one of the iter	
ommentaires In order to improve the quality and on Deepening Reforms in the Judicial and Legal	System". According to	the Decree one of the iter	
ommentaires In order to improve the quality and On Deepening Reforms in the Judicial and Legal	System". According to	the Decree one of the iter	
33. Les juges et les procureurs béno			entaires suivants ?
	Juge	S	Procureurs
mposition réduite	()) Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Retraite spécifique	(X) Oui	(X)Oui
) Non	() Non
Logement de fonction) Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Autre avantage financier) Oui	() Oui
-	(X) Non	(X) Non

135. Un juge peut-il cumuler son travail avec les fonctions suivantes ?

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	(X)Oui	(X)Oui ()Non

Recherche et publication	(X) Oui	(X) Oui
	() Non	() Non
Arbitrage	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Consultant	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Fonction culturelle	() Oui	(X)Oui
	(X) Non	() Non
Fonction politique	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Médiateur	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Autre fonction	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
	son travail avec les fonctions s	suivantes ? Non rémunéré
37. Un procureur peut-il cumuler s	Rémunéré	Non rémunéré
37. Un procureur peut-il cumuler s		
37. Un procureur peut-il cumuler s	Rémunéré (X) Oui	Non rémunéré (X) Oui
éciser. Si « autre fonction », veuillez préciser. 37. Un procureur peut-il cumuler s Enseignement Recherche et publication	Rémunéré (X) Oui (Non	Non rémunéré (X) Oui (Non
37. Un procureur peut-il cumuler s Enseignement Recherche et publication	Rémunéré (X) Oui (Non (X) Oui	Non rémunéré (X) Oui () Non (X) Oui
37. Un procureur peut-il cumuler s Enseignement Recherche et publication	Rémunéré (X) Oui () Non (X) Oui () Non	Non rémunéré (X) Oui (Non (X) Oui (Non
37. Un procureur peut-il cumuler s Enseignement Recherche et publication Arbitrage	Rémunéré (X) Oui (Non (X) Oui (Non (Non	Non rémunéré (X) Oui (Non (X) Oui (Non (Non (Non (Non
37. Un procureur peut-il cumuler s Enseignement	Rémunéré (X) Oui	Non rémunéré (X) Oui () Non (X) Oui () Non () Oui (X) Non
37. Un procureur peut-il cumuler s Enseignement Recherche et publication Arbitrage Consultant	Rémunéré (X) Oui () Non (X) Oui () Non () Oui (X) Non () Oui	Non rémunéré (X) Oui () Non (X) Oui () Non () Oui (X) Non () Oui (X) Non () Oui
37. Un procureur peut-il cumuler s Enseignement Recherche et publication Arbitrage	Rémunéré (X) Oui () Non (X) Oui () Non () Oui (X) Non () Oui (X) Non	Non rémunéré (X) Oui (Non (X) Oui (Non (Non (Non (Non (Non (Non (Non (Non
37. Un procureur peut-il cumuler s Enseignement Recherche et publication Arbitrage Consultant Fonction culturelle	Rémunéré (X) Oui () Non (X) Oui () Non () Oui (X) Non () Oui (X) Non () Oui (X) Non () Oui (X) Non	Non rémunéré (X) Oui () Non (X) Oui () Non () Oui (X) Non () Oui (X) Non () Oui (X) Non (X) Oui
37. Un procureur peut-il cumuler s Enseignement Recherche et publication Arbitrage Consultant	Rémunéré (X) Oui () Non (X) Oui () Non () Oui (X) Non () Oui (X) Non () Oui (X) Non	Non rémunéré (X) Oui () Non (X) Oui () Non () Oui (X) Non () Oui (X) Non (X) Non (X) Non (X) Non
37. Un procureur peut-il cumuler s Enseignement Recherche et publication Arbitrage Consultant Fonction culturelle Fonction politique	Rémunéré (X) Oui (Non (X) Oui (Non (Non	Non rémunéré (X) Oui () Non (X) Oui () Non () Oui (X) Non (X) Non (X) Non (X) Oui (X) Non (X) Oui (X) Non (X) Oui (X) Oui
37. Un procureur peut-il cumuler s Enseignement Recherche et publication Arbitrage Consultant Fonction culturelle	Rémunéré (X) Oui () Non (X) Oui () Non () Oui (X) Non () Oui (X) Non () Oui (X) Non () Oui (X) Non	Non rémunéré (X) Oui (Non (X) Oui (Non (Non (Non (Non (X) Non (Non (Non (X) Non (Non (Non (Non (Non (Non (Non (Non (
37. Un procureur peut-il cumuler s Enseignement Recherche et publication Arbitrage Consultant Fonction culturelle Fonction politique	Rémunéré (X) Oui () Non (X) Oui () Non () Oui (X) Non () Oui	Non rémunéré (X) Oui

une période donnée)?

() Oui

(X) Non

Commentaire - Si oui, veuillez préciser les conditions et si possible les m

5.3.2 Institution/organe d'éthique

38. Disposez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des avis sur des
questions d'éthique liées à la conduite des juges (par exemple, participation à la vie politique,
tilisation des medias sociaux par les juges, etc.) ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
138-1. Si oui, qui sont les membres de cette institution ?
(X) Juges uniquement
() Juges et représentants d'autres professions juridiques
() Autre, veuillez préciser :
Commentaires This body has been created in 2016.
138-2. Les avis de cette institution/organe sont-ils accessibles au public?
(X) Oui
() Non
[] NAP
Commentaires - Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les avis, etc.
38-3. Disposez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des avis sur des
questions d'éthique liées à la conduite des procureurs (par exemple, participation à la vie politique
tilisation des medias sociaux par les procureurs, etc.) ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
138-4. Si oui, qui sont les membres de cette institution ?
() Procureurs uniquement
(X) Procureurs et représentants d'autres professions juridiques
() Autre, veuillez préciser :
Commentaires In order to bring to disciplinary responsibility for unethical conduct of prosecutors by reviewing information collected on

Commentaires In order to bring to disciplinary responsibility for unethical conduct of prosecutors by reviewing information collected on violations of the rules of ethical conduct, conflict of interest, transparency and anti-corruption or service inspections, giving an opinion on the imposition of disciplinary sanctions in ethical conduct, An Ethics Commission has been established in the Prosecutor General's Office. The prosecutor's office shall consider the relevant information about the employee or the material collected during the official inspection in accordance with the principles of legality, collegiality, justice, impartiality and objectivity and submit it to the Prosecutor General. The Ethical Conduct Commission has 7 (seven) members, who are appointed by the Prosecutor General of the Republic of Azerbaijan from among the candidates elected by the Board of the Prosecutor General's Office. 5 members of the Commission are authorized to carry out disciplinary proceedings.

138-5.	Les avis de cette institution/organe sont-ils accessibles au public ?
() Ou	ıi
(X) No	on
[] NAP	
Commentaires	- Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les avis, etc.
5.4.Procédu	res disciplinaires
5.4.1Auto	rités responsables des procédures disciplinaires et des sanctions
140. Qui p	eut engager des procédures disciplinaires contre les juges (réponses multiples possibles)
?	
[] Justicia	bles
[] Tribuna	al concerné ou supérieur hiérarchique
[] Cour su	prême
[X] Consei	l supérieur de la magistrature
[] Tribuna	al disciplinaire
[] Autorite	é disciplinaire (procureur disciplinaire, inspecteur etc.)
[] Médiate	eur (Ombudsman)
[] Parleme	ent
[X] Pouvoi	r exécutif (veuillez préciser) :Ministry if Justice
[X] Autre (veuillez préciser) :Chairmen of the Supreme Court, courts of appeal
[] Ceci n'e	est pas possible
Commentaires	
141. Qui p	eut engager des procédures disciplinaires contre les procureurs (réponses multiples
possibles)	:
[] Citoyen	us — — — — — — — — — — — — — — — — — — —
[] Chef de	e l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
[X] Procure	eur général/Procureur d'Etat
[] Conseil	supérieur des procureurs (Conseil supérieur de la magistrature)
[] Tribuna	al disciplinaire
[] Autorite	é disciplinaire (procureur disciplinaire, inspecteur etc.)
[] Médiate	eur (Ombudsman)
[] Organis	sme professionnel
[] Pouvoir	r exécutif (veuillez préciser) :
[] Autre (veuillez préciser) :
[] Ceci n'e	est pas possible

Commentaires

Page 94 sur 131

possibles)		
[] Tribunal		
[] Cour suprême		
[X] Conseil supérieur de la magistrature		
[] Tribunal ou autorité disciplinaire		
[] Médiateur (Ombudsman)		
[] Parlement		
[] Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :		
[] Autre (veuillez préciser) :		
Commentaires		
143. Quelle autorité détient le pouvoir dis	sciplinaire à l'encontr	e des procureurs ? (réponses
multiples possibles)		
[] Cour Suprême		
[] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiéra	archique	
[X] Procureur général/Procureur d'Etat		
[] Conseil supérieur des procureurs (Conseil supérieu	r de la magistrature)	
[] Tribunal ou autorité disciplinaire		
[] Médiateur (Ombudsman)		
[] Organisme professionnel		
[] Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :		
[] Autre (veuillez préciser) :		
Commentaires		
5.4.2Nombre de procédures disciplinais	res et de sanctions	
144. Nombre de procédures disciplinaires	s intentées durant l'an	née de référence à l'encontre des
juges et des procureurs. (Si la procédure o		
manquements, veuillez ne compter ces pr	-	-
principal.)	40 000	, F1
F	Juges	Procureurs
	Jugos	Trocurcuis
Nombre total (1+2+3+4)	9	28
	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
1. Faute déontologique	1	9

[] NA

[] NA

8

2. Insuffisance professionnelle

142. Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges ? (réponses multiples

[]NA

19

[]NA

3. Délit pénal		
	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP
4. Autre		
	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser :

145. Nombre de sanctions prononcées durant l'année de référence à l'encontre des juges et des procureurs :

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 10)	7	28
	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
1. Réprimande	3	14
	[] NA [] NAP	[]NA
2. Suspension		8
-	[] NA [X] NAP	[]NA
3. Retrait d'une affaire		
	[] NA [X] NAP	[]NA [X]NAP
4. Amende		
	[] NA [X] NAP	[]NA [X]NAP
5. Diminution de salaire temporaire		
_	[] NA [X] NAP	[]NA [X]NAP
6. Rétrogradation de poste		0
	[] NA [X] NAP	[]NA
7. Mutation géographique dans un autre tribunal	0	
	[] NA [] NAP	[]NA [X]NAP
8. Démission	0	2
	[] NA [] NAP	[]NA
9. Autre	4	4
	[] NA [] NAP	[]NA []NAP
10. Révocation	0	0
	[] NA [] NAP	[]NA []NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité importante entre le nombre de procédures disciplinaires intentées et le nombre de sanctions prononcées, veuillez en préciser les raisons. Other: 4 «Remark» for judges, 4 «Remark» for prosecutors

E3. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources: Letter of the Judicial Legal Council; Letter of the General Prosecutor Office

6.Avocats

6.1. Profession d'avocat

6.1.1Statuts de la profession d'avocat

146. Nombre d'avocats exerçant dans votre pays :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre d'avocats	2 031	1 687	344 []NA

Commentaires In 2017 there has been change to the national legislation where the monopoly of the lawyers over court representation was enshrined, which mean that no one except the members of the Azerbaijani Bar Association may represent a person at the court, except close relatives. However prior that time not only members of the Bar Association, but also person who was not the member to the Association may represent any person at courts by only getting PoA from a person who wants to be represented at the court. Therefore after the changes in the legislation there was a case with the lack of the lawyers. In order to change the situation the Azerbaijani Bar Association begun to hold admission exams on regular basis that led to the rise up in the number of lawyer. This process continues.

147. Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique »	(« solicitor/in-house counsellor ») qu
ne peut pas représenter de clients en justice ?	

Oui	()
Non	(X)

Commentaires

148. Nombre de conseillers juridiques qui ne peuvent pas représenter de clients en justice :

[]
[] NA	
[X] NAP	

Commentaires

149. La représentation légale devant les tribunaux est-elle exclusivement exercée par les avocats pour les : (réponses multiples possibles)

	Première instance	Deuxième instance	Cour suprême
Affaires civiles	() Oui, toujours	() Oui, toujours	(X) Oui, toujours
	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines
	affaires	affaires	affaires
	(X) Non	(X) Non	() Non
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Affaires de licenciement	() Oui, toujours	() Oui, toujours	(X) Oui, toujours
	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines
	affaires	affaires	affaires
	(X) Non	(X) Non	() Non
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Affaires pénales - Défendeur	(X) Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires	(X) Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires	(X) Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires
	() Non	() Non	() Non
Affaires pénales - Victime	() Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires (X) Non	() Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires (X) Non	(X) Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires () Non
Affaires administratives	() Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires (X) Non	() Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires (X) Non	(X) Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires () Non
Commentaire - Veuillez apporter toutes préci 149-0. Si d'autres que les avoca préciser qui :			
	Première instance	Seconde instance	Cour suprême
Organisme de la société civile	(X)Oui ()Non	(X)Oui	() Oui (X) Non
Membre de la famille	(X)Oui ()Non	(X)Oui ()Non	() Oui (X) Non
Personne concernée elle-même	(X) Oui () Non	(X)Oui ()Non	() Oui (X) Non
Syndicat	(X) Oui () Non	(X)Oui ()Non	() Oui (X) Non
Autres	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Commentaire - Si « Autres », veuillez précise concernés par cette/ces représentation(s) : Si cases. Since then non lawyer are not allowed ndividuals, as well as employees of legal ent	nce 01.01.2018, lawyers have exclu to represent individuals in courts. H	sive competency in court re lowever in non-criminal ca	epresentation for any type o ses close relatives of
149-1. Outre les fonctions de rep	présentation en justice et c	le conseil juridique	, un avocat peut-il
exercer d'autres activités ?			
[] Activité notariale			
[] Arbitrage/médiation			
[] Mandataire			
[] Syndic de copropriété			
[] Agent immobilier			
[] Autres (veuillez préciser) :			
Commentaires			

[X] Avocat indépendant
[X] Avocat salarié
[X] Avocat d'entreprise
Commentaires
150. La profession d'avocat est-elle organisée à travers :
[X] un barreau national
[] un barreau régional
[] un barreau local
Commentaires
151. Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession
d'avocat ?
(X) Oui
() Non
Commentaire - Veuillez indiquer s'il existe d'autres exigences spécifiques en matière de diplôme ou de niveau universitaire:
152. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?
(X)Oui
() Non
Commentaires
153. La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations, à un certain
niveau de compétence, à un certain diplôme ou à certaines autorisations ?
(X)Oui
() Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :
F1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie
Sources : : Letter Azerbaijan Bar Association, Law «On Advocate and Advocate Activities» dated 28.12.1999, Civil Procedure Code, Criminal Procedure Code.
6.1.2Exercice de la profession 154. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats

(c'est à dire une information préalable sur le montant prévisible des honoraires demandés) ?

(X)Oui

149-2. Quelles sont les statuts de la profession d'avocat?

() Non
Commentaires
155. Les honoraires des avocats sont-ils librement négociés ?
(X)Oui
() Non
Commentaires
156. La loi ou les règlements du Barreau contiennent-ils des règles sur les honoraires des avocats
(même s'ils sont librement négociés) ?
[X] Oui, la loi contient des règles
[X] Oui, les règlements du Barreau contiennent des règles
[] Non, ni la loi ni les dispositions du Barreau ne contiennent de règles
Commentaires
6.1.3Standards de qualité et procédures disciplinaires
157. Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?
(X)Oui
() Non
Commentaires - Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés?
158. Si oui, qui a la responsabilité d'établir ces normes de qualité :
[X] le Barreau
[] le législateur
[] autre (veuillez préciser) :
Commentaires
159. Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant :
[X] la prestation de l'avocat
[] le montant des honoraires
Commentaires - Veuillez préciser :
160. Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires?
[] Le juge
[] Le ministère de la Justice
[X] Une instance professionnelle
[] Autre (veuillez préciser):
Commentaire
161. Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats. (Si la procédure disciplinaire est

intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule

fois, pour le manquement principal.)

	Nombre de procédures disciplinaires
Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	121 []NA
1. Faute déontologique	76 [] NA [] NAP
2. Insuffisance professionnelle	45 []NA []NAP
3. Délit pénal	0 []NA []NAP
4. Autre	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser : The main reasons in a significant decrease in the number of disciplinary proceedings were the regular training of lawyers in the rules of ethical behavior, the transition to transparent and non-cash fees for lawyers.

162. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats.

	Nombre de sanctions
Nombre total de sanctions $(1+2+3+4+5)$	63
	[] NA [] NAP
1. Réprimande	5
1. Reprimance	[] NA
	[] NAP
2. Suspension	2 []NA
	[] NAP
3. Retrait d'une affaire	
	[] NA [X] NAP
4. Amende	
	[]NA
E A4	[X] NAP 56
5. Autre	[]NA
	[] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité importante entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons : The figure 56 in section " other" implies "Preliminary notification" - 38, "Remark" - 11, "Disbarment"- 7

7. Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal et autres mesures alternatives au règlement des litiges

7.1. Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

7.1.1Précisions sur la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

•	

163. Existe-t-il des processus de médiations conduite ou renvoyée par le tribunal dans le système judiciaire ?

()	X) Oui	
() Non	

Commentaires According to the Law "On Mediation" at any stage of the proceedings, the court may, on its own initiative or at the request of one of the parties, offer to settle the dispute through mediation, taking into account the circumstances of the case. If an "Agreement on the Application of the Mediation Process" is concluded between the parties, the proceedings shall be suspended until a conciliation agreement and a protocol on the results of the mediation process are submitted. When a dispute between the parties is resolved through mediation, a settlement agreement shall be submitted to the court. If the court approves the submitted conciliation agreement, the proceedings on the case shall be terminated.

The legislation does not provide for a mandatory mediation procedure. However, the law provides for a mandatory preliminary session on family, labor, and commercial disputes. This provision came into force in 2021.

163-1. Dans certains domaines, le système judiciaire prévoit-il la médiation obligatoire avec un médiateur ?

Ì	[]	Avant/à la	place de	la	procédure	devant le	tribunal
ı		1 1 V and a day	prace ac	Iu	procedure	ac valle ic	uiouii

[] Ordonnée par le tribunal, le juge, le procureur ou une autorité publique dans le cadre d'une procédure contentieuse en cours

[X] Pas de médiation obligatoire

Commentaires - Si la médiation obligatoire existe, veuillez préciser quels sont les domaines concernés :

163-2. Dans certains domaines, le système juridique prévoit-il des séances d'information obligatoires avec un médiateur?

()	Oui

(X) Non

Commentaires -Si les séances d'information obligatoires existent, veuillez préciser quels sont les domaines concernés : It should be noted that the provisions of the Law "On Mediation" providing for mandatory participation in the initial mediation sessions (on family, labor and commercial disputes) came into force on 26.07.2021.

164. Veuillez préciser, par type d'affaires, qui fournit des services de médiation conduite ou renvoyée par le tribunal ?

	Médiateur privé	Autorité publique (autre que le juge)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	(X)Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	() Non	(X) Non	(X) Non	(X) Non
Affaires familiales	(X)Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	() Non	(X) Non	(X) Non	(X) Non
Affaires administratives	(X)Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	() Non	(X) Non	(X) Non	(X) Non

Affaires liées au droit du travail, y compris les licenciements	(X) Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	() Non	(X) Non	(X) Non	(X) Non
Affaires pénales	() Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	() Non	() Non	() Non	() Non
	[X]NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
Affaires liées aux consommateurs	(X) Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	() Non	(X) Non	(X) Non	(X) Non

Commentaires

165. Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des médiations conduites ou renvoyées par le tribunal ou de bénéficier gratuitement de ces services?

()	X) Oui
() Non
[] NAP

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : According to Article 36.3 of the Law on Mediation, a mediator or mediation organization carries out mediation on a paid basis. According to this Law, a mediator or mediation organization may, with its consent, carry out mediation on a free basis.

At the same time, according to the "Rules for payment of mediation expenses at the expense of the state budget" approved by the Resolution of the Cabinet of Ministers of the Republic of Azerbaijan No. 360 dated August 16, 2019, the procedure for payment of mediation services at the expense of the state is envisaged.

_

166. Nombre de médiateurs accrédités ou enregistrés pour exercer la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal:

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de médiateurs	195	139	56
	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP

Commentaires

167. Nombre de médiations conduites ou renvoyées par le tribunal:

	Nombre d'affaires pour lesquelles les parties s'accordent pour débuter une mediation	Nombre de médiations conduites ou renvoyées par le tribunal terminées	
Total $(1+2+3+4+5+6)$			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Affaires civiles et commerciales			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Affaires familiales			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

3. Affaires administratives				
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	
4. Affaires liées au droit du travail, y compr	is			
les licenciements	[X] NA	[X] NA	[X] NA	
ies nechelements	[] NAP	[] NAP	[] NAP	
5. Affaires pénales				
	[] NA	[] NA	[] NA	
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	
6. Affaires liées aux consommateurs				
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	
	[]NAP	[] NAP	[] NAP	

Commentaires - Veuillez indiquer la source : The Law "On Mediation" was adopted on 29.03.2019. But the provisions of the Law "On Mediation" providing for mandatory participation in the initial mediation sessions (on family, labor and commercial disputes) came into force on 26.07.2021. Although the provisions on voluntary mediation and court related mediation are in force in 2020. There is no official information on the number of mediation cases in 2020. However, it is known that a small number of cases were considered on a pilot basis.

=

168. Est-ce que les formes suivantes de mesures alternatives de règlement des litiges existent dans votre pays ?

[2	X] la médiation autre que la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal
[] l'arbitrage
[] la conciliation (si différente de la médiation)
[] d'autres mesures alternatives au règlement des litiges (veuillez spécifier) :

Commentaires The Law "On Mediation" was adopted on 29.03.2019. But the provisions of the Law "On Mediation" providing for mandatory participation in the initial mediation sessions (on family, labor and commercial disputes) came into force on 26.07.2021. The provisions on voluntary mediation were in force in 2020.

G1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Source : Azerbaijan Mediation Council (https://mediasiya.org)

8. Exécution des décisions de justice

8.1. Exécution des décisions en matière civile

8.1.1 Nombre d'agents d'exécution, statut et mandat

169. Nombre et type d'agents d'exécution dans votre pays.

	Total	Hommes	Femmes
Total (1+2+3+4)	582	488	94

1. Profession libérale réglementée par les			
autorités publiques	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2. Agents d'exécution attachés à une institution	582	488	94
publique (fonctionnaires payés par l'Etat)	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[]NA []NAP
3. Juges	[] 1 11 11	[]	[]
	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[]NA [X]NAP
4. Autres	[A]NAI	[A]IVAI	[A] IVAI
T. Autos	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
70. Quelles sont les conditions d'accè	s à la profes	sion d'agent d'exé	cution (réponses multiples
oossibles) ?			
[X] diplôme			
[] expérience professionnelle			
[X] examen spécifique			
[X] procédure de nomination par l'Etat			
[X] formation initiale			
[] autre			
ommentaire - Si « autre », veuillez préciser :			
71. Le mandat des agents d'exécution	est-il à duré	ée indéterminée (à	savoir "à vie" = jusqu'à l'
fficiel de la retraite) ?			
(X) Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retra	ite obligatoire : 6	0	
() Non, veuillez indiquer la durée du mandat :			
commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (par	exemple la révoca	ation à titre de sanction di	sciplinaire) ? Veuillez préciser :
.1.2 Activités/ domaines de compét	ences		
-			
71-1. A quelles informations du débit	eur l'agent d	l'exécution a-t-il a	ccès au début de la procéd
exécution?			
	Ac	cès à l'information	Accès numérique direct à l'information
Adresse	(.	X) Oui	(X)Oui

		l'information
Adresse	(X)Oui	(X)Oui
Date de naissance	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Etat civil	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Cohabitant	(X)Oui ()Non	(X)Oui ()Non

Employeur	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
Véhicule automobile	(X) Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
Biens meubles	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
Biens immeubles	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
Compte bancaire	(X)Oui	(X)Oui
-	() Non	() Non
Procédures d'exécution déjà en cours contre le débiteur	(X)Oui	(X)Oui
,	() Non	() Non
Procédures d'insolvabilité (faillites, réorganisations	() Oui	() Oui
judiciaires, règlement collectif de dettes,)	(X) Non	(X) Non
Autre	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non

Commentaires - Si "Autre", veuillez préciser :

171-2. L'agent d'exécution peut-il réaliser les procédures civiles d'exécution suivantes :

	Option
Saisie des biens meubles corporels	() Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution (X) Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP
Saisies conservatoires des biens meubles corporels	() Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution (X) Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP
Saisie des immeubles	() Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution (X) Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP
Saisie conservatoire des immeubles	() Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution (X) Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP

Saisie entre les mains d'un tiers des créances du débiteur portant sur une somme	() Oui, exclusivement exercée par les
d'argent	agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution
	() Non
Soision don mémoramémotique	() Oui, exclusivement exercée par les
Saisies des rémunérations	agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution
	() Non
	[]NAP
Saisies des véhicules terrestres à moteur	() Oui, exclusivement exercée par les
ombies des verneures terrestres à moteur	agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution
	() Non
	[]NAP
Mesures d'expulsion	() Oui, exclusivement exercée par les
1	agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution
	() Non
	[]NAP
Saisies des bateaux et des navires	() Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution
	() Non
	[] NAP
Saisie des aéronefs	() Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution
	() Non
	[] NAP
Saisie des avoirs dématérialisés (par ex. cryptomonnaie)	() Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	() Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les agents d'exécution
	() Non
	[X]NAP
Vente forcée par adjudication publique des biens saisis	() Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution
	() Non
	[] NAP

C Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non INAP	Vente des parts sociales	(X) Oui, exclusivement exercée par les
Autres Duri less agents d'exécution C. Non C. C. C. C. C. C. C. C		agents d'exécution () Qui, mais non-exclusivement exercée
Autres C Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution Oui, acclusivement exercée par les agents d'exécution Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution ? X Signification ou notification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires X Recouverment de créances X Necouverment de créances X Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires X Séquestres X Séquestres X Constats X Sequestres X Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires X Séquestres X Jensells juridiques X Procédures de faillites X Missions confidés par le juge X Représentation des parties devant les juridictions X Rédaction des actes sous-seings privés X Administrateur d'immeubles X Administrateur d'immeubl		
agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Nom [X] NAP Commentaires 171-3. Outre l'exécution des décisions de justice, quelles sont les autres activités pouvant être exercées par les agents d'exécution? [X] Signification ou notification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires. [X] Recouvement de créunces [X] Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires [X] Séquestres [X] Conseils juridiques [X] Procédures des audiences près les juridictions [X] Conseils juridiques [X] Procédures de faillites [X] Missions confrées par le juge [X] Représentation des parties devant les juridictions [X] Rédaction des actes sous-seings privés [X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? ((X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions? ((X) Oui		
Commentaires 171-3. Outre l'exécution des décisions de justice, quelles sont les autres activités pouvant être exercées par les agents d'exécution? [X Signification ou notification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires. [X Recouvrement de créances [X Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires [X Séquestres [X Service des audiences près les juridictions [X Conscils juridiques [X Missions confiées par le juge [X Représentation des parties devant les juridictions [X Rédaction des actes sous-seings privés [X Administrateur d'immeubles [X Administrateur d'immeu	Autres	() Oui, exclusivement exercée par les
Commentaires 171-3. Outre l'exécution des décisions de justice, quelles sont les autres activités pouvant être exercées par les agents d'exécution? [X] Signification ou notification d'actes judiciaires ou extrujudiciaires [X] Recouvrement de créances [X] Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires [X] Séquestres [X] Constats [X] Conseils juridiques [X] Procédures de faillites [X] Missions confiées par le juge [X] Représentation des parties devant les juridictions [X] Réduction des actes sous-seings privés [X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions? (X) Oui		
Commentaires 171-3. Outre l'exécution des décisions de justice, quelles sont les autres activités pouvant être exercées par les agents d'exécution? [X] Signification ou notification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires [X] Recouvrement de créances [X] Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires [X] Séquestres [X] Constats [X] Constats [X] Procédures de faillites [X] Procédures de faillites [X] Missions confiées par le juge [X] Représentation des actes sous-seings privés [X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions? (X) Oui		
171-3. Outre l'exécution des décisions de justice, quelles sont les autres activités pouvant être exercées par les agents d'exécution? [X] Signification ou notification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires [X] Recouvrement de créances [X] Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires [X] Séquestres [X] Constats [X] Service des audiences près les juridictions [X] Conseils juridiques [X] Procédures de faillites [X] Missions confiées par le juge [X] Représentation des parties devant les juridictions [X] Rédaction des actes sous-seings privés [X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions? (X) Oui		, ,
exercées par les agents d'exécution ? [X] Signification ou notification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires [X] Recouvrement de créances [X] Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires [X] Séquestres [X] Constats [X] Constats [X] Conseils juridiques [X] Procédures de faillites [X] Procédures de faillites [X] Missions confiées par le juge [X] Refaction des actes sous-seings privés [X] Administrateur d'immeubles [X] Administrateur d'immeubles [X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution ? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions ? (X) Oui	Commentaires	
[X] Signification ou notification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires [X] Recouvrement de créances [X] Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires [X] Séquestres [X] Constats [X] Service des audiences près les juridictions [X] Procédures de faillites [X] Missions confiées par le juge [X] Représentation des parties devant les juridictions [X] Rédaction des actes sous-seings privés [X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? (X) Oui (Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions? (X) Oui	171-3. Outre l'exécution des décisions de justice	e, quelles sont les autres activités pouvant être
[X] Recouvrement de créances [X] Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires [X] Séquestres [X] Constats [X] Service des audiences près les juridictions [X] Conseils juridiques [X] Procédures de faillites [X] Missions confiées par le juge [X] Représentation des parties devant les juridictions [X] Rédaction des actes sous-seings privés [X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions? (X) Oui	exercées par les agents d'exécution?	
[X] Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires [X] Séquestres [X] Constats [X] Service des audiences près les juridictions [X] Conseils juridiques [X] Procédures de faillites [X] Missions confiées par le juge [X] Représentation des parties devant les juridictions [X] Rédaction des actes sous-seings privés [X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution ? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions ? (X) Oui	[X] Signification ou notification d'actes judiciaires ou extrajudi	iciaires
[X] Séquestres [X] Constats [X] Service des audiences près les juridictions [X] Conseils juridiques [X] Procédures de faillites [X] Missions confiées par le juge [X] Représentation des parties devant les juridictions [X] Rédaction des actes sous-seings privés [X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions? (X) Oui	[X] Recouvrement de créances	
[X] Constats [X] Service des audiences près les juridictions [X] Conseils juridiques [X] Procédures de faillites [X] Missions confiées par le juge [X] Représentation des parties devant les juridictions [X] Rédaction des actes sous-seings privés [X] Administrateur d'immeubles [X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions? (X) Oui	[X] Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques	ou volontaires
[X] Service des audiences près les juridictions [X] Conseils juridiques [X] Procédures de faillites [X] Missions confiées par le juge [X] Représentation des parties devant les juridictions [X] Rédaction des actes sous-seings privés [X] Administrateur d'immeubles [X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions? (X) Oui	[X] Séquestres	
[X] Conseils juridiques [X] Procédures de faillites [X] Missions confiées par le juge [X] Représentation des parties devant les juridictions [X] Rédaction des actes sous-seings privés [X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions? (X) Oui	[X] Constats	
[X] Procédures de faillites [X] Missions confiées par le juge [X] Représentation des parties devant les juridictions [X] Rédaction des actes sous-seings privés [X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions? (X) Oui	[X] Service des audiences près les juridictions	
[X] Missions confiées par le juge [X] Représentation des parties devant les juridictions [X] Rédaction des actes sous-seings privés [X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions? (X) Oui	[X] Conseils juridiques	
[X] Représentation des parties devant les juridictions [X] Rédaction des actes sous-seings privés [X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions? (X) Oui	[X] Procédures de faillites	
[X] Rédaction des actes sous-seings privés [X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions? (X) Oui	[X] Missions confiées par le juge	
[X] Administrateur d'immeubles [X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions? (X) Oui	[X] Représentation des parties devant les juridictions	
[X] Autres Commentaires 8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? (X) Oui (Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions? (X) Oui	[X] Rédaction des actes sous-seings privés	
8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution ? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions ? (X) Oui	[X] Administrateur d'immeubles	
8.1.3 Formation et TIC 172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions ? (X) Oui	[X] Autres	
172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution ? (X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions ? (X) Oui	Commentaires	
d'exécution ? (X) Oui (Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions ? (X) Oui	8.1.3 Formation et TIC	
(X) Oui () Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions ? (X) Oui	172-1. Existe-t-il un système de formation conti	nue générale obligatoire pour les agents
() Non Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions ? (X) Oui	d'exécution ?	
Commentaires 172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions ? (X) Oui	(X)Oui	
172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions ? (X) Oui	() Non	
d'exécutions ? (X) Oui	Commentaires	
(X) Oui	172-2. Disposez-vous d'un système de formatio	n « e-learning » mis en place pour les agents
	d'exécutions ?	
() Non	(X)Oui	
	() Non	

Commentaire - Si oui, veuillez préciser :
172-3. Le système de formation continue comprend-il dans son contenu également les TIC (liées
aux procédures d'exécution) ?
(X) Oui
() Non
Commentaire - Si oui, veuillez préciser :
172-4. Votre pays a-t-il instauré la signification et/ou notification électronique ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
172-5. Le développement de nouvelles technologies a-t-il un effet sur les différentes étapes de la
procédure d'exécution ?
(X) Oui
() Non
Comentaire - Veuillez expliquer: Several functions in "Online enforcement" data system used by executive officers have significantly improved performance (shorting the period of enforcement procedures, saving resourses e.t.c). The application of artificial intelligence will contribute for further development in this field.
8.1.4 Frais
174. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution ?
(X)Oui
() Non
Commentaires
175-1. Les honoraires réclamés en cas de succès de la procédure d'exécution sont-ils librement
négociés ?
() Oui
(X) Non
Commentaires
175-2. Qui doit procéder au payement de ces honoraires réclamés en cas de succès de la procédur
d'exécution ?
[X] Le débiteur
[] Le créancier

176. Est-ce que la loi énonce des règles sur les frais d'exécution (même s'ils sont librement

[] Autre – veuillez préciser

Commentaires

negocies)?	
(X)Oui	
() Non	
Commentaires	
H0. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie	
Source : No comment	
8.1.5 Organisation de la profession et efficacité des services	
177. Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution	?
(X) Oui	
() Non	
Commentaires	
178. Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution ?	
[] une instance professionnelle	
[X] le juge	
[X] le ministère de la Justice	
[] le procureur	
[] autre (veuillez préciser):	
Commentaires	
181. Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rend	ue
contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution ?	
() Oui	
(X) Non	
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :	
182. Disposez-vous d'un système pour contrôler la manière dont la procédure d'exécution es	t
conduite par l'agent d'exécution?	
(X)Oui	
() Non	
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :	
183. Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution '	?
Veuillez n'en indiquer que 3 au maximum.	
[X] absence de toute exécution	

(X) entre 1 et 5 jours () entre 6 et 10 jours () entre 11 et 30 jours () plus (veuillez préciser) :	s manquements, veuillez ne compte
() entre 6 et 10 jours () entre 11 et 30 jours () plus (veuillez préciser):	Nombre de procédures disciplinaire initiées 23 []NA []NAP
() entre 6 et 10 jours () entre 11 et 30 jours () plus (veuillez préciser): [] NA Commentaires 87. Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encoprocédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs procédures qu'une seule fois, pour le manquement princip	s manquements, veuillez ne compte pal.) Nombre de procédures disciplinaire initiées
() entre 6 et 10 jours () entre 11 et 30 jours () plus (veuillez préciser):	s manquements, veuillez ne compte
() entre 6 et 10 jours () entre 11 et 30 jours () plus (veuillez préciser):	s manquements, veuillez ne compte
() entre 6 et 10 jours () entre 11 et 30 jours () plus (veuillez préciser):	· ·
() entre 6 et 10 jours () entre 11 et 30 jours () plus (veuillez préciser) :	intre des agents d'evécution (Si la
() entre 6 et 10 jours () entre 11 et 30 jours () plus (veuillez préciser) :	
 () entre 6 et 10 jours () entre 11 et 30 jours () plus (veuillez préciser) :	
() entre 6 et 10 jours () entre 11 et 30 jours	
() entre 6 et 10 jours	
eule option possible)	
ignification et/ou notification aux parties habitant dans la	-
86. Pour un jugement concernant un recouvrement de cré	sances nouvez-vous estimer le déla
ommentaires	1 \ / 2.500
pour les affaires administratives	(X) Oui () Non
	() Non
pour les affaires civiles	(X)Oui
	Existence du système
85. Existe-t-il un système mesurant la durée des procédur	res d'exécution :
ommentaires	
[] autre (veuillez préciser) :	
[] défaut de comportement éthique de l'agent d'exécution	
[] coût excessif	
[X] supervision insuffisante	
[] pratiques illégales [X] supervision insuffisante	

[] non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques

[] manque d'information

ommentaires - Si « autre », veuillez préciser : 88. Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution : Nombre de sanctions prononcées Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5) 1. Réprimande 1. NA		2 []NA
mmentaires - Si « autre », veuillez préciser : 88. Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution : Nombre de sanctions prononcées Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5) 23 [1 NA [1. Autre	
Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution : Nombre de sanctions prononcées	ommantaires Si « autra » vauillaz prácisar :	
Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5) 23	-	
Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5) 1. Réprimande 1. Réprimande 2. Suspension 3. Retrait d'une affaire 4. Amende 1. INA INAP 5. Autre 9 INA INAP 5. Autre 9 INA INAP 6. Amende 1. INA INAP 1. INAP 6. Amende 1. INA INAP 1. INAP 6. Autre 9 INA INAP 1. INA 1. INAP	88. Nombre de sanctions prononcees à 1 encontre des	
1. Réprimande 1. Réprimande 2. Suspension 1. Réprimande 3. Retrait d'une affaire 4. Amende 1. INA (INAP 4. Amende 1. INA (INAP 5. Autre 9 (INA (INAP 5. Autre 9 (INA (INAP 5. Autre 9 (INA (INAP 6. INAP 6.		Nomote de sanctions prononcees
1. Réprimande 1. Réprimande 2. Suspension 0	Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5)	
2. Suspension 3. Retrait d'une affaire 4. Amende 5. Autre 9 1. INA 1. INAP 2. Suspension 1. INA 1. INAP 4. Amende 5. Autre 9 1. INA 1. INAP 2. Source - Si « autre », veuillez péciser. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nom anctions, veuillez en indiquer les raisons : «Remark» - 3, withdrawal from the position - 6. Remark is a separate independent type o isciplinary liability provided for by the law "On the passage of service in the justice authorities", This is the lowest kind of punishm direction of bad performance at the work. It is rendered in writing form. "Withdrawing from the position" means the ismissal from the position held (being fired). 41. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie Source : Letter of the Head Department of Enforcement under the Ministry of Justice 2. Exécution des décisions pénales 2. 1. Fonctionnement de l'exécution des décisions pénales ? (réponses multiples possibles) [X] Juge 1. Procureur		
2. Suspension 3. Retrait d'une affaire 1. INA 1. INAP 4. Amende 5. Autre 9 1. INA 1. INAP Commentaires - Si « autre », veuillez péciser. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nom anctions, veuillez en indiquer les raisons : «Remark» - 3, withdrawal from the position - 6. Remark is a separate independent type o isciplinary liability provided for by the law "On the passage of service in the justice authorities". This is the lowest kind of punishm and means an indication of bad performance at the work. It is rendered in writing form. "Withdrawing from the position" means the ismissal from the position held (being fired). 41. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie Source : Letter of the Head Department of Enforcement under the Ministry of Justice 2. Exécution des décisions pénales 2. 1. Fonctionnement de l'exécution des décisions pénales ? (réponses multiples possibles) IX Juge 1. Procureur	1. Réprimande	14
2. Suspension 3. Retrait d'une affaire 4. Amende 1. INA	-	
3. Retrait d'une affaire 4. Amende 5. Autre 9 1 NA	2 Syramonaion	
3. Retrait d'une affaire 4. Amende 5. Autre 9 INA INAP INAP INAP INAP INAP INAP INAP INA INAP INA INAP INA INAP	2. Suspension	
4. Amende I NA IX NAP		[] NAP
4. Amende I NA I NAP	3. Retrait d'une affaire	I INIA
5. Autre 1 NA		
5. Autre Sommentaires - Si « autre », veuillez péciser. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nom anctions, veuillez en indiquer les raisons : «Remark» - 3, withdrawal from the position - 6. Remark is a separate independent type o isciplinary liability provided for by the law "On the passage of service in the justice authorities". This is the lowest kind of punishm and means an indication of bad performance at the work. It is rendered in writing form. "Withdrawing from the position" means the ismissal from the position held (being fired). H1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie Source : Letter of the Head Department of Enforcement under the Ministry of Justice 2.Exécution des décisions pénales 2.1Fonctionnement de l'exécution des décisions pénales 89. Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales ? (réponses multiples possibles) [X] Juge [] Procureur	4. Amende	
5. Autre 9 NA NAP NAP NAP NAP NAP NAP NAP NAP NAP NAP NAP		
Commentaires - Si « autre », veuillez péciser. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nom anctions, veuillez en indiquer les raisons : «Remark» - 3, withdrawal from the position - 6. Remark is a separate independent type o isciplinary liability provided for by the law "On the passage of service in the justice authorities". This is the lowest kind of punishment means an indication of bad performance at the work. It is rendered in writing form. "Withdrawing from the position" means the ismissal from the position held (being fired). H1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie Source : Letter of the Head Department of Enforcement under the Ministry of Justice 2.Exécution des décisions pénales 3.2.1Fonctionnement de l'exécution des décisions pénales (R) Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales ? (réponses multiples possibles) [X] Juge [] Procureur		[A] NAF
Commentaires - Si « autre », veuillez péciser. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nomanctions, veuillez en indiquer les raisons : «Remark» - 3, withdrawal from the position - 6. Remark is a separate independent type o isciplinary liability provided for by the law "On the passage of service in the justice authorities". This is the lowest kind of punishm and means an indication of bad performance at the work. It is rendered in writing form. "Withdrawing from the position" means the ismissal from the position held (being fired). H1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie Source : Letter of the Head Department of Enforcement under the Ministry of Justice 2.Exécution des décisions pénales 2.1Fonctionnement de l'exécution des décisions pénales 89. Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales ? (réponses multiples possibles) [X] Juge [Procureur		
2.Exécution des décisions pénales 2.1Fonctionnement de l'exécution des décisions pénales 89. Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales ? (réponses multiples possibles) [X] Juge [] Procureur		[]NA []NAP
2.2.1Fonctionnement de l'exécution des décisions pénales 89. Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales ? (réponses multiples possibles) [X] Juge [] Procureur	Commentaires - Si « autre », veuillez péciser. S'il existe une disparité entre le anctions, veuillez en indiquer les raisons : «Remark» - 3, withdrawal from the isciplinary liability provided for by the law "On the passage of service in the nd means an indication of bad performance at the work. It is rendered in writismissal from the position held (being fired).	e nombre de procédures disciplinaires initiées et le no ne position - 6. Remark is a separate independent type e justice authorities". This is the lowest kind of punishting form. "Withdrawing from the position" means th
89. Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales ? (réponses multiples possibles) [X] Juge [Procureur	Commentaires - Si « autre », veuillez péciser. S'il existe une disparité entre le anctions, veuillez en indiquer les raisons : «Remark» - 3, withdrawal from the isciplinary liability provided for by the law "On the passage of service in the nd means an indication of bad performance at the work. It is rendered in writismissal from the position held (being fired). H1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux que	e nombre de procédures disciplinaires initiées et le no ne position - 6. Remark is a separate independent type e justice authorities". This is the lowest kind of punishing form. "Withdrawing from the position" means the stions de cette partie
[X] Juge [] Procureur	Commentaires - Si « autre », veuillez péciser. S'il existe une disparité entre le anctions, veuillez en indiquer les raisons : «Remark» - 3, withdrawal from the isciplinary liability provided for by the law "On the passage of service in the nd means an indication of bad performance at the work. It is rendered in writismissal from the position held (being fired). H1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux que Source : Letter of the Head Department of Enforcement under the Minis 2. Exécution des décisions pénales	e nombre de procédures disciplinaires initiées et le no ne position - 6. Remark is a separate independent type e justice authorities". This is the lowest kind of punishting form. "Withdrawing from the position" means the stions de cette partie
[] Procureur	Commentaires - Si « autre », veuillez péciser. S'il existe une disparité entre le anctions, veuillez en indiquer les raisons : «Remark» - 3, withdrawal from the isciplinary liability provided for by the law "On the passage of service in the ind means an indication of bad performance at the work. It is rendered in writismissal from the position held (being fired). H1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux que source : Letter of the Head Department of Enforcement under the Minis 2.Exécution des décisions pénales 2.2.1Fonctionnement de l'exécution des décisions penales 2.2.1Fonctionnement de l'exécution des	e nombre de procédures disciplinaires initiées et le no ne position - 6. Remark is a separate independent type e justice authorities". This is the lowest kind of punish ting form. "Withdrawing from the position" means the stions de cette partie stry of Justice
	Commentaires - Si « autre », veuillez péciser. S'il existe une disparité entre le anctions, veuillez en indiquer les raisons : «Remark» - 3, withdrawal from the isciplinary liability provided for by the law "On the passage of service in the nd means an indication of bad performance at the work. It is rendered in writismissal from the position held (being fired). H1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux que source : Letter of the Head Department of Enforcement under the Minis 2.Exécution des décisions pénales 2.1Fonctionnement de l'exécution des décisions pénale 89. Qui est chargé de l'exécution des décisions pénale	e nombre de procédures disciplinaires initiées et le no ne position - 6. Remark is a separate independent type e justice authorities". This is the lowest kind of punish ting form. "Withdrawing from the position" means the stions de cette partie stry of Justice
LA LARIVICES DEBURBURIUR EL DE DICORDOD	Commentaires - Si « autre », veuillez péciser. S'il existe une disparité entre le anctions, veuillez en indiquer les raisons : «Remark» - 3, withdrawal from the isciplinary liability provided for by the law "On the passage of service in the nd means an indication of bad performance at the work. It is rendered in writismissal from the position held (being fired). H1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux que Source : Letter of the Head Department of Enforcement under the Minis 2.Exécution des décisions pénales 2.1Fonctionnement de l'exécution des décisions pénale 89. Qui est chargé de l'exécution des décisions pénale [X] Juge	e nombre de procédures disciplinaires initiées et le no ne position - 6. Remark is a separate independent type e justice authorities". This is the lowest kind of punish ting form. "Withdrawing from the position" means the stions de cette partie stry of Justice

Comment	taires - Veuillez indiquer la source ayant permis de répondre à cette question :
() Moins de 50%
() 50-79%
() 80-100%
191	1. Si oui, quel est le taux de recouvrement ?
Comment	taires
(X)N	lon .
() Oı	ui
d'évalı	uer le taux de recouvrement effectif?
190. E	n matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant
Comment	taires - Veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle).
[X]A	Autre autorité (veuillez préciser) :
[] A	gent d'exécution

9.

9.1.Profession de notaire

9.1.1 Nombre, statut et mandat des notaires

192. Nombre et statut des notaires dans votre pays.

	Total	Hommes	Femmes	
TOTAL (1+2+3+4)	147	126	21	
	[] NA	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	
1. Statut privé (sans contrôle d'une autorité				
publique)	[] NA	[] NA	[] NA	
puonque)	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	
2. Officiers publics nommés par l'Etat	138	119	19	
	[] NA	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	
3. Fonctionnaires (rémunérés par l'Etat)				
, , ,	[] NA	[] NA	[] NA	
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	
4. Autre	9	7	2	
	[] NA	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	

Commentaire - Si « autre » veuillez préciser le statut ou si « Officiers publics nommés par l'Etat » veuillez indiquer quel ministère est principalement engagé dans la procédure de nomination. "Other notaries" which in previews years were considered in the Evaluation report as public officials are not civil servants, but they execute public duties.

"holder of a public office appointed by the State"A person who has received a certificate for the right to carry out notarial activities and has concluded a compulsory insurance contract is appointed by the relevant executive authority (Ministry of Justice) by a private notary and a registration card is issued to him.

The difference between a private notary and a public notary is that a private notary is not a structural unit of the executive authority, is not

financed from the state budget, but is self-financed and bears personal material liability for damage caused by its actions.

n	profession de notaire (réponses multiples possibles
?	
[X] diplôme	
[X] expérience professionnelle	
[X] examen spécifique	
[X] procédure de nomination par l'Etat	
[X] formation initiale	
[] autre (veuillez préciser):	
Commentaires	
192-2. Le mandat des notaires est-il à durée ind de la retraite) ?	déterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officie
[] oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoi	re :
[X] non, veuillez indiquer la durée du mandat :	
Commentaires - existe-t-il des exceptions (par example la révoca	tion à titre de sanction disciplinaire). Veuillez préciser :
9.1.2 Activités/ domaines de compétences	
194. Quel type de fonctions exercent les notair	
	Veuillez sélectionner une option
Authentification	() Oui, exclusivement exercée par les notaires (X) Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires () Non
Authentification Certification des signatures	notaires (X) Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires () Non

Contrôle de légalité des documents	() Oui, exclusivement exercée par les
	notaires
	() Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les notaires
	() Non [X] NAP
Médiation	() Oui, exclusivement exercée par les
	notaires
	() Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les notaires
	(X) Non []NAP
Prestation de serments	() Oui, exclusivement exercée par les
	notaires
	() Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les notaires
	(X) Non []NAP
Procédures judiciaires non contentieuses (par exemple, agir en tant que	() Oui, exclusivement exercée par les
commissaire du tribunal dans un dossier de succession, divorce, partage de	notaires
succession, veuillez prcéiser)	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les notaires
	() Non
Agir en tant que fonctionnaire d'Etat (par exemple, célébrer un mariage,	() Oui, exclusivement exercée par les
veuillez préciser)	notaires
•	() Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les notaires
	(X) Non
A	() Oui, exclusivement exercée par les
Autres fonctions judiciaires (par exemple ordre de paiement)	notaires
	() Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les notaires
	(X) Non
	[]NAP
Enchères publiques	(X) Oui, exclusivement exercée par les
	notaires
	() Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les notaires
	() Non
Autres (par exemple collecter des impôts, gérer des registres)	() Oui, exclusivement exercée par les
The chample contour des imposs, gold des logisties)	notaires
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les notaires
	() Non
	[] NAP

Commentaire - Si « autre », veuillez préciser. Veuillez indiquer toute précision utile concernant le contenu des droits exclusifs des notaires ou au contraire les autres organes ayant également des compétences pour les activités énumérées.

possibles)?		
[X] Transaction immobilière		
[] Droit de la famille		
[X] Droit des successions		
[] Droit des sociétés		
[] Contrôle de la régularité des jeux de hasard		
[] Protection des personnes vulnérables		
[X] Autres		
Commentaires The "other" areas of law is Financial and Tax l	Law.	
9.1.3 TIC, organisation de la profession e	t formation	•
194-3. Les notariats utilisent-ils des système	es TIC spécialisés dans le	eur activité ?
[X] Dans leurs relations avec l'État (par exemple, tribunau	ıx, registres, chambres de commerc	ee, autorités fiscales)
[X] Dans leurs relations avec leurs clients		
[X] Dans leurs relations avec d'autres notaires (par exemp	ole, visioconférence, système d'éch	ange de documents)
Commentaires		
194-4. Quels sont les registres informatisés	que les notaires peuvent	consulter?
[X] Registre foncier		
[X] Registre du commerce		
[X] Registre de l'état civil/ de la population		
[X] Registre en matière de droit des successions/ en matiè	re familiale	
[X] Tout autre registre (veuillez préciser)Information system of residence, means of transport and driving licenses, Information Estate", Information system of the Ministry of Justice @State r	ion system of the State Service for	Property Issues "State Register of Real
[] Aucun		
Commentaires		
194-5. Existe-t-il des registres/infrastructure	es de registres gérés par le	e notaries ?
(X)Oui		
() Non		
Commentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser :		
194-6. Dans quels registres informatisés les	notaires neuvent-ils mod	ifier les données (directement
ou indirectement via une demande en ligne)	-	
ou maneciement via une demande en fighe)		No. 416
	Modification directe	Modification indirecte via une demande en ligne

194-2. Dans quels domaines du droit les notaires ont-ils des compétences (plusieurs réponses

Registre foncier	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non
	[] NAP	[]NAP
Registre du commerce	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Registre de l'état civil/ de la population	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Registre en matière de droit des successions/ en matière	(X)Oui	() Oui
familiale	() Non	(X) Non
Tout autre registre (veuillez préciser)	() Oui	(X) Oui
	(X) Non	() Non
Aucun	[] NAP () Oui	[] NAP () Oui
Aucun	() Non	() Non
	[X] NAP	[X] NAP
Commentaires		
194-7. Quels sont les outils TIC utilisés par les	notaires dans leur	rs relations avec leurs clients?
[X] Visioconférence (par exemple, conseils numériques)		
[X] Acte électronique		
[X] Identification numérique		
[X] Archivage numérique		
[] Autre, veuillez préciser		
[] Aucun		
Commentaires		
194-8. Qui est responsable pour gérer les archive	ves numériques?	
[X] Notariat/ organisme professionnel		
[X] Autres autorités publiques		
[] Autre entité (veuillez préciser)		
Commentaires		
195. Existe-t-il un système de supervision et de	e contrôle de l'acti	ivité des notaires ?
(X) Oui		TYTE GOS HOURIES .
() Non		
Commentaires		
	•	
196. Si oui, quelle est l'autorité chargée de	superviser et de c	ontrôler les notaires (plusieurs
options possibles)?		
[] une instance professionnelle		
[] le tribunal		

[X] le ministère de la Justice		
[] le procureur		
[] autre (veuillez préciser) :		
Commentaires		
196-1. Existe-t-il un système de formation conti	inue générale p	our les notaires ?
(X)Oui		
() Non		
Commentaires According to the amendmends in 2018 to The Law functions of this body is organization of different trainings for all r		of notaries was established and one of the mair
196-2. Les notaires bénéficient-ils d'une format	ion en matière	de:
	Oui	Non
Droit européen	()	(X)
Droit d'un autre Etat membre (programmes de formation transfrontaliers)	(X)	()
Sources : Ministry of Justice		
10.Interprètes judiciaires	: a: a: ma	
10.1. Précisions sur la profession d'interprète jud10.1.1Statuts des interprètes judiciaires	iciane	
197. Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé	§ ?	
(X)Oui		
() Non		
Commentaires		
Commentaires 198. La fonction d'interprète judiciaire est-elle r	églementée pa	r des normes juridiques?
	églementée pa	r des normes juridiques?
198. La fonction d'interprète judiciaire est-elle r	églementée pa	r des normes juridiques?

[] NA [X] NAP
Commentaires
200. Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux ?
(X)Oui
() Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser (par exemple avoir passé avec succès un examen particulier) :
201. Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires ?
[] Oui, pour les recruter et/ou les nommer pour un mandat d'une certaine durée
[X] Oui, pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique
[] Non, veuillez préciser quelle autorité est responsable de la sélection
Commentaires
J1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie
11.Experts judiciaires
11.Dxports judicianos
11.1.Profession d'expert judiciaire
11.1.Profession d'expert judiciaire 11.1.1Statuts des experts judiciaires 202. Dans votre système, quels types d'experts judiciaires peuvent être impliqués dans des
11.1.Profession d'expert judiciaire 11.1.1Statuts des experts judiciaires
11.1.Profession d'expert judiciaire 11.1.1Statuts des experts judiciaires 202. Dans votre système, quels types d'experts judiciaires peuvent être impliqués dans des
11.1.Profession d'expert judiciaire 11.1.1Statuts des experts judiciaires 202. Dans votre système, quels types d'experts judiciaires peuvent être impliqués dans des procédures judiciaires (réponses multiples possibles): [X] Experts désignés par les parties au soutien de leur argumentation mais tenus envers un tribunal par une obligation d'indépendance
11.1.Profession d'expert judiciaire 11.1.1Statuts des experts judiciaires 202. Dans votre système, quels types d'experts judiciaires peuvent être impliqués dans des procédures judiciaires (réponses multiples possibles): [X] Experts désignés par les parties au soutien de leur argumentation mais tenus envers un tribunal par une obligation d'indépendance et d'impartialité
11.1.Profession d'expert judiciaires 11.1.Statuts des experts judiciaires 202. Dans votre système, quels types d'experts judiciaires peuvent être impliqués dans des procédures judiciaires (réponses multiples possibles): [X] Experts désignés par les parties au soutien de leur argumentation mais tenus envers un tribunal par une obligation d'indépendance et d'impartialité [X] Experts nommés par le tribunal ou une autre autorité indépendante des parties
11.1.Profession d'expert judiciaire 11.1.1Statuts des experts judiciaires 202. Dans votre système, quels types d'experts judiciaires peuvent être impliqués dans des procédures judiciaires (réponses multiples possibles): [X] Experts désignés par les parties au soutien de leur argumentation mais tenus envers un tribunal par une obligation d'indépendance et d'impartialité [X] Experts nommés par le tribunal ou une autre autorité indépendante des parties [Autres systèmes d'expertise judiciaire, veuillez préciser
11.1.Profession d'expert judiciaires 202. Dans votre système, quels types d'experts judiciaires peuvent être impliqués dans des procédures judiciaires (réponses multiples possibles): [X] Experts désignés par les parties au soutien de leur argumentation mais tenus envers un tribunal par une obligation d'indépendance et d'impartialité [X] Experts nommés par le tribunal ou une autre autorité indépendante des parties [] Autres systèmes d'expertise judiciaire, veuillez préciser

Page 119 sur 131

Commentaires According to the No. 758-IQ dated November 18, 1999 the law of the Republic of Azerbaijan "About the activity of the forensic examination" was not adjusted special database for forensic experts. Each forensic expert data has been placed in the HR office and Quality assurance section of Forensic Sciences Centre of the Ministry of Justice. Furthermore, According to the No. 1709-VQD dated November 29, 2019 Law of the Republic of Azerbaijan "On the activity of the forensic examination" covers to develop the database which is called the Register of Forensic Experts and have to include all data about state forensic experts and private experts in the registry. Normative acts regulating this mechanism are under the implementation and their fully implementation is expected in the near future.

202	2-1-1. Si oui, la liste est-elle établie au plan (réponses multiples possibles):
]] national
]] par circonscription administrative ou état fédéré
]] par circonscription judiciaire
]] autre
	taire - Veuillez fournir tout autre commentaire concernant ces listes ou bases de données d'experts si elles existent (par exemple : prête-t-il serment ? comment sont évaluées ses compétences ? par qui ?) :
202	2-1-2. Ces listes sont elles accessibles au public :
() Oui sur Internet
() Oui
() Non
Commen	taires
202-2.	Quelle autorité est compétente pour l'enregistrement des experts judiciaires ?
[] Le	e Ministère de la Justice
[] Le	es tribunaux
[] U	n organe administratif
[] U	n organisme indépendant (association d'experts judiciaires)
[] A	utre
Commen	taire - Veuillez préciser également les critères d'enrégistrement :
202-3.	L'enregistrement des experts judiciaires est-il limité dans le temps ?
(X)C	ui, pour combien de temps3 years
() N	on
Commen	taires
202-4.	Dans une affaire, peut-on désigner un expert non inscrit sur la liste ou non enrégistré ?
() O	ui
(X)N	on and the state of the state o
	taire - Si oui, dans quels cas? Register of Forensic Experts and have to include all data about state forensic experts and private a the registry. Normative acts regulating this mechanism are under the implementation and their fully implementation is expected

in the near future.

203. Le titre d'expert judiciaire est-il protégé ?

Page 120 sur 131

		Obligati	on de formation
Formation initiale		(X) Ou	
Formation continue		() Ou (X) No	i
Commentaires Initial training is compulsor	ry for forensic experts.		
203-2. Si oui, cette formation of	concerne-t-elle:		
[] la procédure judiciaire			
[X] le métier de l'expert			
[] autre			
Commentaires Initial training for judicial esubject of the expertise is essential for the	=	gatory. Participating in the	initial compulsory training on t
204. La fonction d'expert judic	ciaire est-elle régleme	ntée par des normes	s juridiques?
(X)Oui			
() Non			
Commentaires			
204-1. A l'occasion d'une mis	sion qui lui est confié	e, l'expert judiciaire	e est-il dans l'obligation
signaler ses éventuels conflits	d'intérêt ?		
(X)Oui			
() Non			
Commentaire - Si oui, veuillez préciser :			
205. Nombre d'experts judicia	ires accrédités ou enro	egistrés :	
1 V	Total	Hommes	Femmes
Nombre d'experts			
	[]NA	[]NA	[] NA [X] NAP
1	[X] NAP	[X] NAP	A NAF

(X)Oui

() Non

Nombre d'affaires

Total (1+2+3+4)	30 185	
	[] NA	
	[] NAP	
1.Affaires civiles et commerciales litigieuses		
	[X] NA	
	[] NAP	
2.Affaires administratives		
	[X]NA	
	[]NAP	
3.Affaires pénales		
5.7 Withrest penales	[X] NA	
	[]NAP	
4.Autre affaires		
4. Adde attailes	[X] NA	
	NAP	

205-1. Qui détermine le montant de la rémunération de l'expert ?

	En matière civile/administrative	En matière pénale
Défini par la loi/règlement ou réglementation spéciale	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non [] NAP
Défini par le tribunal/juge	() Oui () Non [X]NAP	() Oui () Non [X] NAP
Defini par le ministère de la Justice ou un autre ministère (fixant un tarrif par exemple)	() Oui () Non [X]NAP	() Oui () Non [X] NAP
Salaire de fonctionnaire public (dans le cas d'un médecin légiste ou un autre spécialise qui est un fonctionnaire public)	(X) Oui () Non []NAP	(X) Oui () Non
Librement négocié entre l'expert et les parties	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non [] NAP
Autre	() Oui () Non [X]NAP	() Oui () Non [X] NAP

Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser : According to the law, the cost of commissioned examinations in civil cases is determined by agreement of the parties.

206. Existe-t-il des dispositions impératives pour les experts judiciaires concernant :

	Oui	Non
Délais pour présenter le rapport d'expertise	(X)	()
Qualité de l'expertise	(X)	()

Autre	()	(X)
[] NAP	·	
Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détails	dans l'hypothèse où de poss	ibles sanctions existent:
207-1. Le juge ou un autre organe contrôle-	t-il le déroulement d	les opérations d'expertises ?
() Oui		
(X) Non		
Si oui, veuillez préciser :		
207-2. Les associations d'experts sont-elles	impliquées dans :	
[] Le processus de sélection		
[] La formation initiale ou continue		
[] Les procédures disciplinaires		
[X] NAP		
Commentaires		
K1. Veuillez indiquer les sources des répon	ses aux questions de	cette partie
The No. 1709-VQD dated November 29, 2019 Law of the No,24-N dated November 29, 2012 "About approval forencis examination"	_	
12.Les réformes dans le système judiciaire	e	
12.1.Réformes envisagées		
12.1.1Réformes		· ·
208. Pouvez-vous fournir des informations : concerne le fonctionnement de la justice ? I		
208-1. Programmes de réforme généraux		
[] Oui (programmé)		
[X] Oui (adopté)		
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)		
[] Non		

Si oui, veuillez préciser: Reforms in the judicial system entered a new phase in 2019 in line with modern challenges. Thus, the Decree "On deepening reforms in the judicial system" signed by the President on April 3, 2019 is aimed at forming a high-profile justice system,

[] NA

strengthening judicial protection of citizens' rights, strengthening the independence of the judiciary.

Implementing the Decree, which is an important "road map" for the justice and judicial system, without delay, comprehensive legislative, institutional and practical measures were taken in a short time together with the relevant agencies.

First of all, beside studying the best international practices in the organization of commercial courts, humanization of penal policy and decriminalization of crimes, improvement of enforcement of court decisions and forensic activities, including the application of alternative - private expertise, the formation of a unified judicial practice and other issues, public suggestions and opinions were taken into account, and as a result, about 40 drafts of normative acts were developed.

A number of new laws have been passed that play an important role in ensuring the more efficient functioning of the justice and judicial systems.

The first package of legislation, adopted in July 2020, covered the institutional component of reforms. New regional commercial and administrative courts have been established to ensure that disputes related to entrepreneurial activity are handled by judges with deeper legal knowledge and experience and in a more flexible manner.

The territorial jurisdiction of these courts (which started operating on January 1, 2020) the number of judges and staff was determined in accordance with the analysis as well as the necessary measures were taken for infrastructure and logistics.

In addition, the social protection of judges has been significantly strengthened, and the provision of judicial activity has been improved. In order to ensure the stability of the approach to resolving legal issues in the courts and the uniform application of substantive and procedural law in the administration of justice, mechanisms have been improved that allow the formation of a unified judicial practice. In this regard, according to the the new legislation, the duty of the Supreme Court to form a unified judicial practice has been directly established in the Law on Courts and Judges, the importance of the Supreme Court Plenum's explanations on judicial practice is increased and specific legal consequences for the decisions other than those explanations are set.

In addition, the new legislation stipulates that the Plenum of the Supreme Court shall provide appropriate explanations when systematic shortcomings in the application of substantive and procedural law are identified as a result of the generalization of judicial practice. Another important aspect of the legislative package is forensic activity, which is of special importance in providing quality judicial services and ensuring the right to a fair trial. As a result of these changes, which provide for important innovations, the range of subjects entitled to conduct forensic examinations, as well as to appoint (order) the examination is being expanded. In practice, in some cases, the deadlines for conducting expert examinations and issuing expert opinions, which give rise to legitimate complaints, are specified. As a result of the changes, the institute of private expertise, introduced for the first time in our country, will allow all individuals or legal entities, their lawyers and representatives to order forensic examination on the basis of a contract with private forensic experts. It should be noted that persons wishing to act as private forensic experts will be issued a certificate and registered by the Ministry of Justice if they meet the requirements established by law. A person will be able to act as a forensic expert only after obtaining a certificate and entering information about him in the Register.

As part of the implementation of the decree, for the first time, a draft Executive Code was developed in order to systematize the regulations governing the activities in the field of enforcement. Concrete steps have been taken to expand the use of the "electronic execution" information system and prevent procrastination and abuse.

The alternative mechanisms of implementation, including the experience of different countries in relation to the private executive institution were studied on the spot, appropriate preparations are being made for its pilot application in our country.

Despite the increase in the number of judges in the past, their number in our country was still small compared to European countries - in some European countries there were more than 20 judges per 100,000 people, while in Azerbaijan this figure was only 6.

The heavy workload of the courts and the insufficient number of judges, of course, have a negative impact on the timing and quality of cases. In this regard, the Decree increased the number of judges to one-third of the existing corps - 200 units, and increased the flexibility in this process by improving the procedure for selection of judges by the Judicial-Legal Council in order to fill the newly allocated vacancies. It was determined that the exams will be conducted using modern technologies, each candidate will answer the questions individually via computer, and the results will be announced immediately.

In the current year, the acceptance of the documents of the candidates for judges was continued and tests as well as written examinations were held with the candidates who submitted their documents.

Undoubtedly, the staffing of judges will serve to reduce the workload in the courts and the quality of the cases consideration will be higher.

At the same time, in order to reduce the workload of judges by other means and to ensure the frequency of court hearings in connection with the amendments to the legislation this year, a simplified procedure for proceedings on small claims was established. Economic proceedings were conducted only electronically - through the "Electronic Court" information system and uninterrupted audio-video recording of court proceedings was provided, and cases related to undisputed monetary and property claims were easily resolved out-of-court, electronically with a notary's execution.

Within the framework of the decree, a new joint project with the European Union on the application of mediation in the country, which is an important tool for out-of-court settlement of disputes, was launched, and numerous draft normative documents were prepared and adopted. Also, local and international legislation was analyzed in the framework of the joint project "Support to the regulatory framework for the development of the business environment" with the European Union to promote effective international arbitration procedures in our country, a road map was prepared taking into account best practices.

In addition, to ensure the independence of judges, eliminate interference in the activities of the courts and other negative situations, important legislative and institutional measures have been taken, including the establishment of a hotline and monitoring sectors in the Judicial-Legal Council. All these measure are called to implement the issues raised by the Decree. Practical measures have been taken to distribute the "E-court" information system throughout the country and to ensure the harmonious operation of the system as a whole, to increase its functionality. To obtain information immediately and participate in the process without a computer, "Mobile Court" software has been developed as well.

Worthy of emulation for its digital transformation in our country, the application of the "Mobile Court" is very rare in the world, and it can be said that Azerbaijan is one of the first in this field.

Being an important step in facilitating access to justice and a very useful gift for court users, the "Mobile Court" is launched in 2020. Citizens are now able to use the opportunities of the "e-court" information system on a mobile basis. For this purpose, the software is widely presented to the public with the participation of MPs, judges, prosecutors and lawyers, as well as representatives of civil society and the media.

The measures are called to increase the prestige of the judiciary, strengthen public confidence in the courts, increasing transparency. As another part of the work done in this area, judges in courts have been appointed to work with the media in order to inform the public about judicial activities, as well as to expand interaction with the media. In this regard, a meeting was held with numerous media executives and representatives to discuss issues of effective cooperation between the courts and the media for providing regular, complete and accurate information to the population. The judges-speakers appointed for interaction with media, were introduced to media representatives. In general, reforms and innovations in the judicial system are praised internationally. And for instance, the establishment of new specialized courts, digitization of the judiciary, improvement of the electronic judicial system, and the introduction of mediation have been reflected in World Bank's "Doing Business 2020" report.

208-2. Budget

[] Oui (programmé)
[]	X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[NA

Si oui, veuillez préciser: In accordance with previous years, there is a tendency of budget increase both in the justice sector and judicial system. In the Justice sphere the additional budget allocation in 2020 was observed mainly in part of the activities of the justice authorities, the Center for Forensic Expertise, the Academy of Justice.

As to the judicial system's over-budget, the main funding was directed to salaries and maintenance of court buildings.

208-3. Tribunaux et ministère public (par exemple pouvoir et organisation, modifications structurelles -par exemple la réduction du nombre des tribunaux- (implantations géographiques), compétences des tribunaux, gestion et méthodes de travail, technologies de l'information, arriéré judiciaire et efficacité, frais de justice, rénovation et construction de nouveaux bâtiments)

[] Oui (programmé)
[X] Oui (adopté)
[X] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
ГП	l NA

Si oui, veuillez préciser: In accordance with the Presidential Order No. 1325 of July 19, 2019 on the organization of administrative and commercial courts, which came into force from the date of January 1, 2020, administrative and commercial courts were established with the abolition of administrative-economic courts, and the consideration of cases on commercial disputes was included into the competence of the latter. According to the amendments, military plenary boards were also removed from the appellate courts and the Supreme Court of the Republic of Azerbaijan and it was envisaged to establish commercial plenary boards.

n 2021 a number of substantive amendments were made to the Law "On State Fees" by the Law of the Republic of Azerbaijan No. 364-VIQD of July 9, 2021. This Law differentiated the rates of state fees paid on court cases in accordance with the value of claims.

208-4.	Accès	à la	iustice	et aide	judiciaire
			100000		

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
[X] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser : No comment
208-5. Conseil supérieur de la magistrature
[] Oui (programmé)
[X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser :
208-6. Professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats, notaires, agents d'exécution, etc.)
organisation, formation, etc.
[] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[X] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser: Azerbaijan Bar Association (ABA) established its own Legal Aid and Training Center (hereafter the "Center")

Si oui, veuillez préciser: Azerbaijan Bar Association (ABA) established its own Legal Aid and Training Center (hereafter the "Center"), and one of its many spheres of operations is about the professional development and vocational training increase of our members as well as assistant of lawyer. Every week the Center organizes an event including round-tables, seminars, workshops, webinars, discussions and so forth on various topics with participation of representatives of governmental and non-governmental organizations, legal entities and mass media.

The Center has also been working on the "Continuing Education" electronic platform which aims at facilitating participation for everyone, in particular the members of the ABA that live far away from the capital.

208-7. Parité hommes/ femmes

[] Oui (programmé)
[]	X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
ſ	l Non

Si oui, veuillez préciser :

208-8. Réformes en matière civile, pénale et administrative, de conventions internationales et d'actes de coopération

[] Oui (programmé)
[]	X] Oui (adopté)
[]	X] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
ſ] NA

Si oui, veuillez préciser: In order to improve the quality and efficiency of justice, further expand access to courts, increase effectiveness of court proceedings, eliminate red-tape and other negative factors, Decree "On Deepening Reforms in the Judicial and Legal System" of the President of the Republic of Azerbaijan dated April 3, 2019 No. 604 was adopted. The Decree of a program nature defined the main directions of the judicial and legal reforms, and envisaged a number of important measures regarding its implementation.

The following work has been done in 2020 to implement judicial and legal reforms.

In order to ensure transparency, the effective protection of human and civil rights and freedoms in the administration of justice, as well as to accelerate the application of modern information technology in this area, the "Regulation on the Electronic Court information system" was approved by the Decree of the President of the Republic of Azerbaijan dated June 1, 2020 No. 1043.

The Law of the Republic of Azerbaijan No. 140-VIQD of June 25, 2020, made a number of amendments to the Code of Criminal Procedure. Thus, provisions on electronically conducting criminal proceedings, a continuous audio recording of all court hearings, compiling the minutes in accordance with the audio recording of the court hearing, implementation of procedural actions in the criminal proceedings using the videoconferencing system, as well as on the procedural rules for the recognition of judgments or other final decisions of courts of foreign states were included to the Code of Criminal Procedure by the said Law, the provisions on proceedings in the courts of appeal and cassation instances have also been improved.

Furthermore, the Law of the Republic of Azerbaijan No. 32-VIQD of June 19, 2020, amended the Law "On the Judicial-Legal Council" and the basis for the identification of shortcomings having a systematic character in the application of substantive and procedural law norms as a result of monitoring the activities of courts was included into the bases for re-evaluating the performance of judges (except for those appointed for the first time).

At the same time, it should be noted that on July 9, 2019 a number of amendments were made to the Codes of Civil Procedure, Administrative Procedure, and Criminal Procedure, and the Law "On Courts and Judges" of the Republic of Azerbaijan in order to facilitate the access of entrepreneurs to court and to ensure that disputes related to entrepreneurship are considered by judges with deeper legal knowledge and experience in the relevant field and to establish a specialized court in this field. These Laws came into force on January 1, 2020.

On November 29, 2019 a number of significant amendments were made to the Laws "On State Forensic Examination", "On Administrative Proceedings", "On Lawyers and Advocacy Activity" and "On Licenses and Permits", "On Service in Justice bodies", Codes of Civil Procedure, Administrative Procedure, Administrative Offenses and Criminal Procedure, as well as the "Statute of the Ministry of Justice of the Republic of Azerbaijan" with regards to the improvement of activities related to the conduct of forensic examinations, including the expansion of the range of subjects entitled to conduct forensic examinations, the specifying of deadlines of conducting forensic examinations and expert opinions, as well as the establishment of a private forensic institute. These laws came into force on March 1, 2020.

From March 1, 2020, amendments made to the Laws "On Courts and Judges", "On the Judicial-Legal Council", as well as to the Codes of Civil Procedure, Criminal Procedure, and Administrative Procedure also came into force in order to ensure the stability of the approach of courts to the resolution of legal issues and the predictable legal position of the courts on the application of normative legal acts and to establish mechanisms for the elimination of shortcomings having a systematic character identified as a result of the generalization of judicial practice.

Furthermore, a draft law "On Private Bailiffs" has been drafted taking into account the advanced international practices.

The following work has been done in 2021 to implement judicial and legal reforms.

A number of important amendments were made to the Code of Civil Procedure by Law of the Republic of Azerbaijan No. 363-VIQD of July 9, 2021 aimed at increasing the efficiency of court proceedings, preventing red-tape and abuse, as well as more operative and

efficient consideration of cases and wider application of modern information technology during proceedings.

According to these amendments, the circumstances of postponement of the cases were specified, the scope of cases considered in writing, as well as cases considered in simplified proceedings on small claims has been expanded, additional mechanisms to prevent unnecessary delays in court proceedings have been envisaged, procedural deadlines have been specified.

The Law of the Republic of Azerbaijan No. 365-VIQD of July 9, 2021 made a number of amendments to the Code of Administrative Procedure. According to these amendments, the jurisdiction rules applied in determining the territorial jurisdiction of administrative disputes have been also applied to claims on coercion and fulfillment of obligations.

In order to expand the means of out-of-court settlement of disputes related to entrepreneurial activity and to promote the international arbitration institute in our country in total, drafts amendments to 13 laws and 1 decree, as well as 1 draft decree to ensure the implementation of relevant amendments have been prepared.

Additionally it shall be noted that for the purpose of increasing the quality of justice and fully digitalizing judicial proceedings, draft laws amending Administrative Offenses Code and Administrative Procedure Code were prepared in order to allow conducting electronically the judicial proceedings in cases on administrative offenses (Administrative Offenses Code) and administrative judicial proceedings (Administrative Procedure Code).

Also in order to accelerate the implementation of decisions of courts and other bodies and increase their efficiency, the draft "Enforcement Code", which is a unified single legislative act regulating this area, and based on this, 3 draft laws and 4 draft decrees have been prepared.

It shall be noted that provisions of the Law of the Republic of Azerbaijan "On Mediation" related to participation in the initial mediation session on commercial disputes, as well as disputes arising from family and labour relations came into force on July 1, 2021.

208-9. Exécution des décisions de justice et en particulier décisions contre les autorités publiques

[] Oui (programmé)
	X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
Γ	1 NA

Si oui, veuillez préciser : As part of the work on reforms in law enforcement, the following measures were taken:

- The draft law "On Private Enforcement" has been prepared and sent to the Administration of the President of the Republic of Azerbaijan for consideration.
- The draft "Executive Code of the Republic of Azerbaijan" has been prepared and sent to the Administration of the President of the Republic of Azerbaijan for consideration.
- "Rules of electronic auction" have been prepared and sent to the Cabinet of Ministers of the Republic of Azerbaijan for consideration.
- "The Regulation on the "Electronic Execution" information system" has been adopted and entered into force. Work is underway to adapt the software of this system to today's requirements.
- Trainings on the topics "features of compulsory enforcement measures", "rules of execution of executive documents related to the interests of children", "rules of application of "Electronic execution" system", "rules of temporary restriction of a person's right to leave the country" and etc. are held for executive officers. The trainings are organized by the Academy of Justice, which is part of the Ministry.

208-10. Médiation et autres mesures alternatives au règlement des litiges

ſ] NA
[] Non
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1
[]	X] Oui (adopté)
[] Oui (programmé)

Si oui, veuillez préciser: Within the framework of judicial and legal reforms implemented in the Republic of Azerbaijan, consistent measures are being taken to promote the institution of mediation, which is an important tool for out-of-court settlement of disputes and reducing the workload of courts.

At the same time, a working group consisting of foreign and local experts (Council of Europe, government officials and judges, etc.) was

established to assist in the establishment of a mediation system in Azerbaijan as part of a project implemented by the EU Delegation to Azerbaijan. Work done in the field of mediation by working groups established by the implementation of the "Strategic Roadmap for the production of consumer goods at the level of small and medium enterprises in the Republic of Azerbaijan" approved by the Presidential Decree dated December 6, 2016, draft regulations, foreign visits, etc.), as a result of the assessment conducted on the basis of the meetings, the activities of the Working Group, as well as the activities carried out and foreign visits, a Roadmap for the Development of Mediation in Azerbaijan was prepared.

In addition, the Law "On Mediation" was adopted on 29.03.2019 and in accordance with this Law, a working group was established on December 2, 2019 with the support of the Delegation of the European Union to Azerbaijan for the establishment of the Mediation Council and the application of mediation legislation.

As a result of the Working Group's activity, more than 10 normative acts on mediation were adopted in accordance with the Law on Mediation and the Presidential Decree dated April 3, 2019 on "Deepening Judicial and Legal System Reforms". ,"Mediation Council" non-profit legal entity was established on February 12, 2020, and was registered by the Ministry of Justice on February 16, 2020. In the framework of a joint project with the European Union in this field, trainers (29 people) were trained and the Academy of Justice was accepted as a member of the Council as a mediation training institution.

In accordance with the instructions given to the Ministry by the Presidential Decree "On Deepening the Reforms of the Judicial and Legal System" dated 03.04.2019, awareness-raising and propaganda work on the application of the mediation process was carried out, a separate task was included in the Ministry's Work Plan. Trainings on performance and evaluation of results were provided.

Within the framework of the project implemented by the Academy of Justice jointly with the European Union, applicants were involved in mediation trainings, more than 300 of them successfully completed the trainings, received relevant certificates and became members of the Mediation Council.

At the same time, within the framework of the project implemented with the European Union, a pilot mediation center was launched in the Yasamal District Court of Baku with the involvement of persons who have received a mediator certificate.

It should be noted that the provisions of the Law "On Mediation" providing for mandatory participation in the initial mediation sessions (on family, labor and commercial disputes) came into force on 26.07.2021. At present, mediators cover the entire country, and media promotion work (distribution of brochures and posters, distribution of commercials, informational seminars, etc.) continues throughout the country.

208-11. Lutte contre la criminalité

L] Oui (programme)
[]	K] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA

Si oui, veuillez préciser: In accordance with the Law of the Republic of Azerbaijan No. 68-VIQD of May 1, 2020, a number of amendments were made to the Criminal Code in order to continue measures on the humanization of the penal policy and decriminalization of crimes.

New provisions were included to the Criminal Code by the Law, which envisages exemption from punishment in connection with reconciliation with the victim and full compensation for the damage or income received as a result of crime, as well as a number of crimes were decriminalized, liability limit for certain crimes has been increased, and cases of application of alternative punishments to imprisonment expanded.

208-12. Système pénitentiaire

[] Oui (programmé)
[]	X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
Г	1 NA

Si oui, veuillez préciser: As part of the modernization of the penitentiary system and infrastructure, new modern penitentiary complexes

were put into operation. In this regard, consistent measures are being taken to staff these enterprises, and young people who are physically fit and able to use modern information and communication technologies are selected through a competition. More than 100 new recruits to the penitentiary service were assigned to these institutions, and the rest were recruited to other institutions of the service.

	208-13.	La ²	iustice	adaptée	aux	enfants
--	---------	-----------------	---------	---------	-----	---------

[X] NA
[] Non
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Oui (adopté)
[] Oui (programmé)

Si oui, veuillez préciser :

208-14. La violence domestique

[] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
Γ	XINA

Si oui, veuillez préciser :

208-15. Nouvelles technologies de l'information et de la communication

] Oui (programmé)
[]	X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1
[] Non
Г	1 NA

Si oui, veuillez préciser: "The Regulation on the "Electronic Court" information system" (http://e-qanun.az/framework/45080) was approved by the Decree of the President of the Republic of Azerbaijan dated 01.06.2020.

The legal basis of the "Electronic Court" information system" has been determined,

Requirements for technical and technological infrastructure and functionality of the information system have been clarified,

The rights and responsibilities of the owner, operator and users of the information system were defined,

26 types of integration with other state information resources and systems operating in connection with the "Electronic Court" information system", were noted.

The integration opportunities of the "Electronic Court" information system were expanded and information was obtained from 15 public institutions in 23 directions.

An access to the "Electronic Court" information system system carrying out by identification with the Unified Access System ("ASAN login").

The procedure for using the "Electronic Court" information system approved by the Ministry of Justice of the Republic of Azerbaijan on 15.07.2019 has been improved on the basis of amendments to the legislation (http://e-qanun.az/framework/42904).

The procedure for using the information system is determined, Electronic submission, registration and flow of documents have been identified.

According to the amendments made to the Code of Criminal Procedure of the Republic of Azerbaijan on 25.06.2020 (http://e-qanun.az/framework/45387), the "Electronic Court" information system was improved.

Electronic criminal proceedings are conducted in accordance with the procedural rules through the "Electronic Court" information system, Electronic criminal proceedings are provided through the "Special Electronic Cabinet" created within the "Electronic Court" information

system for the Department of Public Prosecution Defense of the Prosecutor General's Office, for the Department for Non-Criminal Prosecution and for the Anti-Corruption General Directorate under the Prosecutor General.

Receipt and flow of all types of documents in the courts where the "Electronic court" information system is applied, carried out through the "electronic document management subsystem",

- The E-Cabinet created within the "Electronic court" information system provides an opportunity 1) to receive information on the status of the case, where participants of the criminal proceedings and other persons involved in the criminal proceedings, information on the filing of decisions, its execution status, complaints or protests arise from these decisions, 2) and to send and receive procedural documents.
- In the courts, the judge shall place the procedural documents and other information to be provided to the public prosecutor in the E-cabinet, established within that system and inform him/her about it electronically through the system;
- -The court compiles in electronic format verdicts, decisions and other procedural documents and places in the "Electronic Court" information system within the time limits foreseen for the procedural documents.
- -Criminal proceedings is also carrying out by the usage of videoconferencing system. -Uninterrupted audio recordings of court hearings are provided.

208-16. Autres

[] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[X]NA

Si oui, veuillez préciser :